

# Les dialectes de Wallonie



Tome 13 - 1985

#### ABRÉVIATIONS COURANTES

AHL	Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF	J. GILLIÉRON et E. EDMONT, <i>Atlas linguistique de la France</i> .
ALW	<i>Atlas linguistique de la Wallonie</i> .
ASW	Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW	Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW	Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD	Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR	Les Dialectes belgo-romans.
DFL	J. HAUST, <i>Dict. français-liégeois</i> , publié sous la direction d'El. LEGROS, 1948.
DL	J. HAUST, <i>Dict. Liégeois</i> , 1932.
DW	Les Dialectes de Wallonie.
EMW	Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW	W. VON WARTBURG, <i>Französisches Etymologisches Wörterbuch</i> .
PSR	Le Pays de Saint-Remacle.
RbPhH	Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW	La Vie Wallonne.
ZfRPh	Zeitschrift für romanische Philologie.

T/8837 1964 Pn

212

# Les Dialectes de Wallonie

## Les dialectes de Wallonie



moisacubbi ob ovtinim ub otionanu abia'l oova bldig.  
Tadysculi omillod al ob ts vianolisaZ

DON ALBERT MAQUET  
SLLW

Publié avec l'aide financière du Ministère de l'Éducation  
 Nationale et de la Culture française.

# Les dialectes de Wallonie



Tome 13 - 1985

des discours  
de M. Waldbauer



Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11,  
4634 Soumagne.

## Le wallon (*h*)oûteû, nom d'un animal

La *Toponymie de la commune de Jalhay* de Jules FELLER (1936) contient un terme « houteux », qui figure dans une curieuse expression étudiée p. 76-77 : « *Nid d' houteû*, sous *Stiersou* (1625) ou faisant partie de *stiersou* (1749) ». Les textes d'archives cités par Feller fournissent les formes suivantes, qui s'échelonnent du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle :

- 1572, f° 113 v° : en l.d. *ny dhouteux*.  
1589, f° 234 : le *niet dhouteux*.  
1625, f° 98 : lieu condist le *ny d'outhoux*.  
1664, f° 265 : le *nyd douteux*.  
1704, f° 186 : pièce d'héritage appellée *ny douteux*.  
1724, 48, f° 224 : le *ny douteux*.  
1744, f° 134 v° : la pièce de terre nommée *nidouteux*.  
1749, f° 18 : pièce de terre -- ditte *Stirsoux* ou *nidouteux*.

Chez J.-S. RENIER, *Histoire du ban de Jalhay* (1879-1905) :

*ny doutheux* 1572, *nid d' honteux* 1585, *niet d' hontex* 1587, *nid doutheux* s.d., *niz doutheux* 1669.

Dans son dernier paragraphe, Feller examine le problème étymologique :

Écartons d'abord le sens de *douteux* qui ne cadre pas avec *nid*. Mais faut-il prononcer *nid d' hoûteû* ou *nid d' houteû* avec ou bref ? *Hoûteû* se rattacherait à *hoûter*, écouter, obéir, mais aussi attendre. Les moulins nommés *hoûte s'i plôût* n'écoutent pas s'il pleut, mais attendent que la pluie tombe pour se mettre en mouvement. *Houteû* se rattacherait à \**houter*, qui existe dans *s'ahouter*, se mettre à l'abri, du germ. *hutta*, *hütte*, cabane, hutte, cahute. Seulement ni *houter* ni *houteû* ne figurent dans les dictionnaires, pas plus que le verbe *hütten*

en allemand. Les probabilités se concentrent donc sur *hôuteū*, celui qui écoute ou qui attend. S'agit-il maintenant d'un oiseau, comme le suggère le mot *nid*, ou d'une personne ? Il n'y a point d'oiseau qui porte ce nom, et d'ailleurs il paraît difficile qu'un simple nid d'oiseau puisse servir à qualifier un lieu. Il s'agit donc d'une personne. Et encore deux interprétations sont possibles : endroit d'où on écoute... un écho, car nous sommes dans une vallée; endroit, place favorable, abri où l'on peut attendre soit un compagnon, soit la fin d'une averse. En ce dernier sens *houter* rejoint *houter* et l'on a souvent confondu les deux radicaux.

A propos d'un texte comme celui-là, on pourrait épiloguer longtemps. Sur la prononciation exacte du toponyme, il était facile de s'informer : il suffisait d'aller sur place. Quant aux hypothèses envisagées, on observera qu'un lieu peut fort bien être caractérisé par un nid d'oiseau, si ce nid est particulier et s'il reste à la même place pendant des années (on connaît des lieux-dits «nid de cigognes» : ainsi *à nid dès swénes* Bovigny B 7; cf. EMW 6, p. 241-243; v. aussi ib. 13, p. 95-97) (1). N'insistons pas, et retenons simplement que Feller, à un certain moment, tout au moins, paraît incliner à voir dans «houteux» un w. *hôuteū*, désignant une personne, 'celui qui *houte*', c.-à-d. qui écoute ou qui attend'.

Dans le compte rendu de la *Top. de Jalhay*, BTD 11 (1936), 171, J. Haust apporte un document essentiel : « On prononce *ni d'oûteū* (c.-à-d. *d' hôuteū*) = nid d'écouteurs ou de guetteurs ». Dans son important article intitulé « De l'enquête directe en toponymie », consacré, lui aussi, à l'étude critique de l'ouvrage de Feller, DBR 2 (1938), p. 15, Él. Legros précise la forme orale : on dit *à nid d'oûteū*, avec *à* bref. Mais, à vrai dire, la prononciation actuelle confirme simplement l'étymologie que Feller semblait préférer.

(1) Un nid de pies peut aussi servir à localiser un terrain : 1581 « Item la terre *a nytz d'agasse*, du costé envers Fraiteur » (Registre aux œuvres de la cour de Sprimont 4, 172 v°), lieu-dit situé au hameau de Presseux.

Peut-on considérer la question comme définitivement résolue ? En fait, les recherches n'ont été qu'amorcées. Je me propose de les reprendre ici, en essayant notamment de préciser l'extension géographique du mot et de déterminer sa signification.

Grâce à l'amabilité de M. Jules Herbillon, qui m'a communiqué les données de son précieux fichier, j'ai pu établir une liste d'expressions toponymiques identiques ou parallèles à celle de Jalhay et dans lesquelles le déterminant pouvait avoir le même sens :

1<sup>o</sup> Jalhay [Ve 32] : *è nid d'oûtcé* (avec *-eū* abrégé normalement en finale (v. ci-dessus)). Terrains situés au sud de Surister, au ld. *stirsou*, à gauche du chemin conduisant au moulin de Jalhay, sur la Hoegne.

2<sup>o</sup> Bra [Ve 45] : *è nid d'oûteús*, futaie de chênes et de hêtres sur un sommet au nord-ouest de Bra, où nichent les grands éperviers (commun. M. Florkin). 1654 le quartier du *nid d'outeu*; 1739 dans le *nid douteux*; 1810 entre l'aisance et le demy *ny-douteux*; fin 18<sup>e</sup> s. *Nidouteux* plein (M. GEORIS, *Toponymie de la comm. de Bra*, mém. univ. Liège, 1974, p. 41).

— Formes notariales : 4.7.1739 dans le *nid douteux* (notaire J. Marcourt); 29.5.1740 tant dans le *nid douteulx*, taille Bonmariage et Boeuse qu'ailleurs (id.); la partie des Jennette dans les *Nidouteux* - il a vu partager le *nidouteux* (id.). Formes cadastrales (des tableaux, non des plans) : (Section A, de Grandheid) dans les roches dit deminid *douteru* [?]; (Section B, de Bra) *nid doutru* de Rahier Snamont | Mont, dit *nid douteu* | sur clair heid dit *nid douton* | Kroukrai dit demi *nid douteux* | pelé thier dit *nid douteux*.

3<sup>o</sup> Marcourt [Ma 33] : « Ni Douteux » (Cad.).

4<sup>o</sup> Ortho [Ma 53]. Cadastre (tableaux et plan) : (Section B, de Hubermont) *Nidouteu*; (Section C, de Nisramont) *Nou-*

douteux. Le ld. de Nisramont se trouve entre le village et le barrage, sur un versant boisé très abrupt qui descend vers l'Ourthe; la forme locale est *à ni* (ou *nou*?) *d'oūtæ*. D'après un témoin, il s'agit du même lieu-dit, qui a été réparti entre les deux sections cadastrales.

5<sup>e</sup> Arville [Ne 14]. Sans doute faut-il voir, avec J. Herbillon, un avatar de *hoûteù* dans une expression toponymique d'Arville : *l' ni dès vôteùs* (J. HAUST, *Enq. dial. sur la top. wall.*, p. 55). Cf. Em. TANDEL, *Les communes luxemb.*, VI (= *Annales Inst. archéol. Lux.*, 29, 1893), p. 1047 : « *Le Nid des Voteux* est séparé des autres [sc. bois] par une sapinière et un taillis ». Vérification faite sur place, le ld. a bien la forme recueillie par Haust, *nid dès vôteùs*; il s'applique à un grand versant boisé, couvert de taillis et de sapins, de pente variable, sur la rive droite de la Lhomme; la partie supérieure s'appelle, au cadastre, « *Virée du nid des voteux* ».



Les quatre premiers exemples sont du même type, *nid d' (h)oûteūs*. Le cinquième comprend aussi le mot *nid*, mais, par sa première syllabe, *vôteū* s'écarte de *hôûteū*<sup>(2)</sup>. Peut-être faut-il ajouter, à ces cinq premières expressions, les quatre suivantes, dont le déterminé n'est plus *nid*, mais dont le déterminant pourrait encore être *hôûteū*, dans les trois derniers cas comme dans le premier :

1<sup>o</sup> Neufchâteau (lez Visé) [Ve 2] : *lu tchér dès hôûteūs*, « Thier de houteux » (Cad.)<sup>(3)</sup>.

2<sup>o</sup> Vaux-sous-Chèvremont [L 91] : 1508 le chaisne c-on-dist *a houteu* près d'Embourg et de Mehagne (Cour de just. de Jupille 9, 66v; d'après J. LEJEUNE, *Top. de la comm. de V.*, ms., p. 19).

3<sup>o</sup> Spirmont [L 113] : 1600 terre gissante sur la roche de *houlteux*, joignant aux heid de Chanxhe », 1622 « desseur Chanxhe sur la roche de *houteux* » (H. SIMON et E. RENARD, *Top. de la comm. de S.*, 1951, p. 92).

(2) J. Lechanteur me signale trois expressions toponymiques de l'arrondissement de Virton qui sont peut-être apparentées à *nid d' (h)oûteūs* :

Meix-devant-Virton Vi 27 : *el nid d' vint' ûs*, 1718 °nit de vingt œuf, 1775 °nid de vingt œufs (J.-P. CORNET, *Top.*, p. 45-46).

Èthe Vi 33 : *on hôt* [dans la hauteur] *dès vintûs* ou *dès vantûs*, 1627 °le hault de vinteūs, 1770 °le haut des vintimme, etc. (J.-L. LAURENT, *Pays gaumais* 32-33, 1971-1972, p. 116-117; les témoins comprennent 'venteux').

Chassepierre Vi 5 : *lu fond d' ni d' l'êteule*, 1630 °nit de l' heteulx, 1633 °nid de l'estheux (F. RICHARD, *Top.*, p. 37).

(3) L'expression est attestée dans d'autres localités : à Bombaye L 18 : 1667 °au *thier du houteux* (N. DEGUELDRÉ, *Top.*, p. 87); — à Charneux Ve 6 : 1549 °thier des *houlteux* (Jean Lejeune); — à Limbourg Ve 24 : 1563 °vers le *thier des houteux* (B. VANDER-MEULEN, *Top.*, p. 64).

4<sup>e</sup> Borlon [Ma 3] : 1504 qui vat jusques a pont de brebis et rallant jusques a desoubz le chayne a *houteux* et plus bas jusques alle cresse de Hamoir (Arch. Stav., Abbaye, 357, 424v; v. *Records de Stavelot*, p. 15).

Je ne tiendrai pas compte, dans la suite de mon travail, de certains toponymes qui ont une forme analogue ou identique à *houteū*, mais qui me paraissent appartenir à un autre ordre de choses, notamment des noms de charbonnages :

— Montegnée [L 61] : 1791 « veine [de charbonnage] appelée *houteux* » *Bull. Inst. archéol. liége.* 68, 1951, 124; peut-être le même que 1450 « charbonnage de *Holteur* » *Cartul. St-Lambert* 5, 144 et 145. J. Lechanteur me signale en outre : 1630 « la fosse comunement appelée le burre et fosse de *houtteux* ou meaux » Notaire Delbrouck, Liège, f° 270; 1635 « les vennes de *houteux* et rosier » Id., f° 308 v.

— Retinne [L 81] : 1553 a *houltheux*, 1572 au *houlteux*, 1603 a *hoteux*, 1609 en *hoteux*, 1652 sur *hotteux* (*Cercle hist. de Fléron*, sept. 1982, p. 18). D'après l'auteur, J. Mornard, ce ld. correspondrait à *so hôteū*, d'Ayeneux, que J. HAUST, BTD 23, 1949, p. 176, interprète 'hauteur', au sens de 'juridiction, limite de juridiction [?]' : 1445 en *Hoteur*, 1489 en *Holteur*, 1520 *Houlteur* (BSW 53, 349).

En s'en tenant à la première série d'expressions, on peut dire que le type *houteū* (*vôteū*) a dû être connu de Jalhay jusqu'à Ortho (peut-être jusqu'à Arville) et qu'il est attesté depuis le 16<sup>e</sup> siècle (Jalhay, 1572). Au point de vue étymologique, la localisation est d'autant plus importante qu'il s'agit d'un mot commençant par *h...*

On a vu qu'on reconnaissait dans le (*h*)*ouêteū* de Jalhay un type 'écouteur'. Or, quand on étudie les formes du mot au point de vue phonétique, on aperçoit quelques difficultés, dont certaines paraissent graves, et même dirimantes :

1<sup>o</sup> Il existe une curieuse discordance, pour la consonne initiale, entre les formes de « écouter » et les deux formes les plus méridionales de *hoȗteū*. Comme le *ni d'ȏuteūs* de Jalhay, le « Nidouteu » d'Ortho [Ma 53] repose vraisemblablement sur une forme commençant par *h*; et à Arville [Ne 14], le *v-* de *vōteū* est peut-être altéré de *h* (v. ci-après, p. 14), qui est attesté à Jalhay depuis 1572 et à Borlon depuis 1504. Or, d'après les questions 491, 1746 et 1960 de l'ALW, Ma 53 et Ne 14 se trouvent en dehors de la zone où « écouter » a un *h* initial; ils disent *choûter*, -è. Au surplus, la forme *vōteū* d'Arville a *ô* au lieu de *oū*.

2<sup>o</sup> La graphie de la consonne itiniale laisse également perplexe. Au 16<sup>e</sup> siècle, dans le « nid d' *hoȗteūs* » de Jalhay, *h* est toujours représenté par un « *h* » simple (1572 « ny dhoȗteux », 1589 « niet dhoȗteux »). Or, si l'on compare la tradition graphique du type « écoute s'il pleut » (ex. *hout'siploū*, hameau d'Esneux : E. RENARD, BSW 61, p. 196-197), on constate que, dans cette expression, l'*h* initial est rendu par « *ch* » ou « *xh* », au 17<sup>e</sup> s. tout au moins : 1600 « *choutsipleu* », 1618 « *xhoutte si ploux* », 1674 « *xhout si plou* », 1698 « *xhoutsiploux* ».

3<sup>o</sup> L'amuissement de l'*h* pose aussi un problème. Cette consonne disparaît fréquemment dans *cwèb'hî* 'cordonnier', qui devient ainsi *cwèpî*; mais il s'agissait là d'un *h* secondaire doux (*h<sub>z</sub>*), correspondant à fr. -z- intervocalique (corbesier) et articulé de la même façon que *h<sub>1</sub>* (de « haie », par ex.), c'est-à-dire un *h* laryngal. Dans *hoȗteū* 'écouteur', on devait avoir *h<sub>s</sub>*, c'est-à-dire un *h* vélaire (ach-Laut); un tel *h*, qui est beaucoup plus consistant et plus résistant que l'*h* laryngal, pouvait-il s'amuir après consonne? Il a peut-être d'abord subi une métathèse (cf. Jalhay « ny d'outheux » 1625); mais cela ne change rien au problème.

4<sup>o</sup> Au point de vue phonétique encore, si *hoûteū* représente bien « écouteur », comment se fait-il qu'il a perdu son -r final à Jalhay et à Bra ? Dans ces deux points, d'après ALW 1, carte 14 « chasseur », le suffixe « -eur » conserve son -r (type *tchèsseür*). On peut imaginer que *hoûteū* a subi un traitement exceptionnel, ou encore que, dans le *tchèsseür* de Jalhay et de Bra, l'r aurait été rétabli après avoir connu une période d'amusement. Ce sont là des hypothèses absolument gratuites. Et elles ne peuvent dissimuler un autre fait, qui est aussi très surprenant, à savoir que, dans aucun des points où *hoûteū* (certain ou problématique) a été relevé, aucune attestation pour ainsi dire ne possède un -r final (voy. Jalhay 1572..., Bra 1731..., et Borlon 1504, Sprimont 1600 et 1622). Il y a bien le « charbonnage de *Holteur* » de 1450 ; mais même si l'r de ce mot est authentique, on reste perplexe devant le fait qu'à Jalhay, où le suffixe « -eur » est maintenant -eür, on ne découvre aucun -r final dans une série d'attestations qui s'échelonne de 1572 à nos jours.

5<sup>o</sup> Il faut ajouter que la voyelle finale de la forme *oûtæ* de Nisramont n'est pas celle qu'on attendrait dans le suffixe « -eur » : d'après ALW 1, c. 14, « chasseur » est *tchèsseū* à Ortho [Ma 53] comme dans tout l'arrondissement de Marche. Cet obstacle supplémentaire n'est pas moins inquiétant que les autres...

Devant ces multiples difficultés, on est obligé de conclure que l'identification de *hoûteū* avec « écouteur » est plus que douteuse. Il faut chercher une autre solution.

Le terme *nid*, qui figure quatre fois dans l'expression *nid d' (h)oûteüs*, nous oriente vers le monde des oiseaux plutôt que vers celui des mammifères.

A mon arrivée à Arville, le premier témoin, un vieux paysan, que j'ai questionné au bord du chemin, en août 1970,

à propos du *nid dès vôteüs*, m'a donné spontanément son interprétation : pour lui, il s'agissait du 'nid des vautours'. Mais les oiseaux qui forment la famille des vulturidés n'existent pas dans nos régions, et, après avoir consulté BREHM (*Thierleben*, 2, *Vögel*, vol. 2; 2<sup>e</sup> édit., 1879) et aussi G. MOUNTFORT et P. A. D. HOLLOW (*Guide des oiseaux d'Europe*, 4<sup>e</sup> édit., Neuchâtel, 1967, p. 79), on acquiert la conviction qu'ils n'y ont jamais existé : les vautours vivent en Europe dans les péninsules ibérique et balkanique ; si on les rencontre parfois vers le nord, jusqu'aux Iles britanniques et au Danemark, c'est qu'ils s'y sont égarés, et ils n'y nichent pas.

Le (*h)oûteù* était évidemment un oiseau nichant dans nos régions. Mais lequel ? Par sa forme même, (*h)oûteù* évoque le mot français *autour*, nom d'un redoutable rapace qui habite encore nos forêts. Est-ce que, par hasard, nos (*h)oûteùs* n'auraient pas été des autours ? A mon avis, on ne peut guère en douter.

Au point de vue phonétique, l'identification fait pourtant difficulté. Le mot *autour* se rattache au latin *accipiter*, dont l'histoire est très tourmentée, ainsi que le montrera cet extrait du FEW 24, 1, 72b (notice historique) :

En anc. et en moy. fr., le mot [*auctor < acceptor, « nebenform » de *accipiter**] a été transformé de diverses manières, soit par une pseudo-substitution de préfixe (*ex-*), soit par un changement de suffixe (-*orius*). Dans le nord de la Gaule, le mot vit jusqu'au 16<sup>e</sup> s.; il disparaît ensuite des dialectes et se conserve seulement dans la langue écrite. La chose d'explique probablement par le fait que la chasse au faucon et avec des oiseaux analogues disparut et que les espèces de rapaces ne furent plus distinguées avec la même précision. Le mot fut remplacé par un terme général comme *épervier*.

Sous *acceptor* 'autour', le FEW 24, 72a, cite 28 formes, dont 21 ont un -*s*- : *ostur* (Roland,...), *ostoir*, *austor*, *ostour*, etc.; parmi les 7 autres, on a *oitour*, *authoure* (1398), *autour* (depuis

le 15<sup>e</sup> s.), *aultour*, etc. Une seule forme commence par *h* : *hostoir* (Renaut de Beaujeu). On peut considérer que cet *h* fait difficulté; mais, comme l'a montré A. GREIVE dans ses *Untersuchungen zum franz. h aspiré* (1970), il arrive assez souvent qu'un *h* s'ajoute de la sorte au début d'un mot commençant par une voyelle. Le *v-* de la forme *vôteù*, qu'on pourrait songer à expliquer par un rapprochement arbitraire ou une sorte de croisement avec «vautour», pourrait être tout simplement une variante de *h* (comp., pour «vautrer», *vôtri*, *voûtri* et *hoûtrer*, *houtrir*; v. DL 352a *kihoûtri* et DFL 475 se *vautrer*; HAUST, *Gloses liég.* IV, *Annuaire d'hist. liég.*, tome III, n° 4, p. 523-524). Il y a la même alternance *ô/oû* entre *autour* et (*h)oûteù* qu'entre *vautrer* et *hoûtri*. Enfin, la substitution de *-ôriu* à *-ore* notée par Wartburg expliquerait l'absence de *-r* dans (*h)oûteù* et *vôteù* et le *-æ* final de Nisramont.

Que les nids d'autours aient servi à dénommer des endroits au même titre que les nids de cigognes, cela se comprend aisément. Les autours étaient dressés pour la chasse et employés, comme les éperviers, dans la fauconnerie «de bas vol». C'étaient donc des oiseaux précieux, au même titre que les faucons, et ils étaient certainement compris parmi les oiseaux qui sont réservés au seigneur dans divers records de coutumes de la Principauté de Stavelot (records de Fosse, Roanne, Wanne); ainsi dans celui-ci (Wanne, article 4) : 17.11.1464 «Nous [les échevins] salwons et wardons à Monsegneur l'abbé l'oyseaulx en l'aier [aire] et le salmons sur le gravier, et les piëttrys [w. *piètris*, perdrix], l'oyseaulx sur son ponghe [poing] ou son fauckenir [ou sur celui de son fauconnier]» (*Records de Stavelot*, édit. Poncelet, Yans et Hansotte, 1958, p. 370).

A nos *nids d' (h)oûteùs* ou *d' vôteùs* on peut comparer le nom d'une dépendance de Mormont [Ma 16], à laquelle F. PIROTE et J. HERBILLON consacrent deux pages très intéressantes dans *Toponymes de la Terre de Durbuy* (2<sup>e</sup> série),

DBR 24 (1967), p. 60-62 : *Laid-l'Oiseau*, w. è l'ê d' l'ouhè, 1390 (copie) « bois le singn(eu)r qu'ons appelle le bois delle aire delle oyseil » Arch. État Liège, Abb. Val-St-Lambert, reg. I, 304 v°. La forme primitive devait être *l'ère di l'ouhè*, et il s'agissait naturellement de l'aire d'un oiseau de proie.

L'intérêt du toponyme, écrivent F. Pirotte et J. Herbillon, est son rapport avec la vénerie, rapport parfaitement illustré par des textes locaux; la garde des oiseaux de proie du seigneur de Durbuy constituait un fief (...) qui, en 1610, était tenu par Herman Martin; celui-ci devant « d'an en an chercher et garder à ses despens les oyseaux en leurs nids et jusques ad ce qu'ils en seront sortis aux branches et qu'il en at fait son rapport au S(eigneu)r ou officier du chasteau de Durbuy affin qu'ils ne soyent desrobés ou perdus » (p. 60-61).

Ces détails rendent sensible l'importance des oiseaux de proie en vénerie et celle de leurs nids. En fin de compte, on peut dire que, pour le sens comme pour la forme, l'identification avec le fr. *autour* de (*h)oûteù* et de *vôteù*, déterminants du mot *nid*, paraît tout à fait vraisemblable (4).

\* \* \*

Un autre terme *houteux* figure trois fois dans des documents du 16<sup>e</sup> siècle qui concernent le « bon metier des Waire-Hohiers dit Pelletiers » et qui sont publiés dans les Chartes et priviléges des XXXII bons métiers de la ville -- de Liège, p. 314, 319 et 321 :

[P. 314. 1586] 18. Quiconque serat dudit bon Métier, soit par descende, acquette ou autrement, tel ne pourat faire hayener [: étaler]

(4) Sur l'autour (plus précisément, l'autour des palombes), on peut consulter les ouvrages cités p. 13 ou un autre traité d'ornithologie. L'autour existe encore en Belgique et dans presque toute l'Europe, mais il se raréfie.

ni vendre en la Cité, Franchise et Banlieu de Liege, les peaux et marchandises qui s'ensuivent, à sçavoir peaux de leopard, tigres, *houteux*, cinges, loups, cerfs, roumines, martres, fawines, loths, buivres, wixhas, bertisse, renards, ny de toute sorte de lievres, connins, chats et chats sauvages, jennette, boucq, ermines grises, sables, urs, lion, watermaerde, tessons, côte tiché et agneau, toutes sortes de peaux et waires [: *vères*, toisons] concernants ledit bon Métier, à peine d'être tenus acquerir iceluy.

Les deux autres textes sont du même genre et contiennent une liste très semblable à celle qu'on vient de lire. Je n'en donne que deux brefs passages :

[P. 319. 1577] - - peaux de leopard, tigres, *houteux*, cignes, loups, - -.

[P. 321. 1590] - - peaux de leopard, tigres, *houteu*, loup, - -.

Il y a, dans les listes des trois documents, divers mots mystérieux. Le seul dont je m'occuperai ici, *houteux*, est relevé dans les lexiques de l'ancien wallon. Dans le Glossaire ancien qui termine son dictionnaire, Ch. Grandgagnage a inséré ce bref article : « *Houteau* (sorte d'animal) », avec renvoi aux trois documents des Chartes et priviléges et une courte citation allant de « peaux de léopard » à « loups », comme ci-dessus; la forme *houteau* est erronée. Le Glossaire roman-liégeois de S. Bormans et A. Body (partie manuscrite) consacre aussi au mot un petit article : « *Houteux*, s. m., animal: 'peaux de houteux' (M. 314.29) ». Chez ces derniers auteurs pas plus que chez Grandgagnage, on ne trouve aucun essai d'identification. Mais Rod. DE WARSAGE en a présenté un dans son *Analyse des chartes et priviléges des trente-deux bons métiers -- de Liège*, 1933, p. 55 : « *houteu* (peut-être le loup cervier ou le lynx d'Europe) ». La proposition est dubitative; mais elle n'est pas dépourvue de vraisemblance : la peau du lynx était très belle et très recherchée. Mais comme l'identification avancée entre parenthèses ne s'appuie sur

aucun document prouvant que *houteux* était quelque part le nom du lynx, elle reste une pure hypothèse (5).

En fait, les *houteux* des actes relatifs aux pelletiers de Liège devaient être des vautours. En consultant le Larousse du xx<sup>e</sup> siècle à l'article *vautour*, j'ai trouvé cette note pour moi très inattendue :

— Archéol. *Peau de vautour*. Les ventres de *vautour*, garnis de leur duvet, étaient une fourrure très en usage dans l'ancien temps. On les portait sous les vêtements, sur la poitrine, pour se garantir du froid.

Le dictionnaire de Trévoux (1711), v<sup>o</sup> *vautour*, confirme cette note. « Une peau de vautour, dit-il, c'est une peau extrêmement chaude qui couvre le ventre de ces oiseaux. *Pellis vulturina* ». Et, dans un sous-article, il fournit les précisions suivantes :

VAUTOUR cendré. *Vultur cinereus*. Aristote appelle cette espèce de *vautour* du nom de cendré pour établir quelque différence entre le noir et celui-ci : les blancs ont les poils, ou pour mieux dire, les plumes poilues et fines comme une chevelure, et tellement blanches que la peau d'un *vautour* étant corroyée et bien préparée, elle seroit prise de plusieurs personnes pour des peaux de belettes ou mustelles blanches des Alpes, ou pour des peaux de renards blancs. La peau du *vautour* cendré est beaucoup plus agréable à la vue, et pour le service, que celle du noir.

(5) Pour l'identification des animaux énumérés dans les actes relatifs aux pelletiers, cf., outre R. de Warsage, Ch. GRANDGAGNAGE, « Vocab. des noms wall. d'animaux, de plantes et de minéraux », *Bull. Inst. archéol. liége*, 2 (1854), p. 435. Celui-ci fait suivre d'un point d'interrogation *houteux*, *roumînes*, *bertisses* (en rapprochant toutefois pour ce mot l'all. *bergiltis*, qui signifierait 'putois de montagne') et *côte tiché*. R. de Warsage déclarait chacun des deux derniers « terme inconnu », mais proposait une explication pour *houteux* (« peut-être le loup cervier, ou le lynx d'Europe ») et pour *roumînes* (« hermine »).

Surprenante à première vue, l'identification des *houteux* avec les vautours est donc vraisemblable, sinon tout à fait sûre. On notera que *houteux*, dans les deux premiers textes, est suivi de *cinges* et de *cignes* : ces mots ne signifient pas 'singes', mais 'cygnes'<sup>(6)</sup>, et ils désignent donc aussi des oiseaux. Comme celle du vautour, la peau du cygne était employée en pelleterie : « La peau du cygne recouverte seulement du duvet, lit-on dans le Larousse du xx<sup>e</sup> siècle au mot *cygne*, constitue une fourrure légère très recherchée »<sup>(7)</sup>.

Phonétiquement, *houteux* ressemble à *vautour*, mais il n'a de commun avec lui que le *-t-*. On retrouve ici l'alternance *ou/au* qu'on a rencontrée dans (*h)oûteû* et *autour*. Si le mot wallon n'a pas d'*r* final, c'est qu'il vient peut-être de *vültūrius* (FEW 14, 647b) plutôt que de *vültür* (FEW 14, 647ab) : la finale *-ūriu* (= *-ōriu*) a dû perdre son *-r* dans nos régions (v. ALW 1, carte 61 « miroir » : types *mireû*, *mureû*, etc.). Au lieu du *v* étymologique, le wallon a un *h* initial ; or, une forme en *h-* est attestée, en Wallonie même, pour le type 'vautour' : sous *vültür*, *-ure*, paragraphe 2, le FEW cite la forme *hultur*, qui vient du Médicinaire liégeois du 13<sup>e</sup> siècle édité par J. Haust, ligne 485 : « Az oelh est bons li fielz del pertris et del livre et del hultur et del ainguilh ». Sauf erreur, Haust ne justifie pas sa traduction, et il n'explique pas le *h-* initial (*hultur* est un hapax ; on a deux fois *vultor*, à la ligne 74, et une fois *vultour*, à la ligne 85). Ajoutons que, sous *vültūrius* 'vautour', le FEW cite deux autres formes en *h-*, mais sans les localiser : *hutoir* (13<sup>e</sup> s.) et *huitour* (ca. 1220)<sup>(8)</sup>.

(6) Dans l'ancienne langue écrite de nos régions, le groupe « ng » s'emploie avec la valeur de « gn ».

(7) Cf. H. Roy, *La vie, la mode et le costume au XVII<sup>e</sup> siècle*. Époque Louis XIII. Étude sur la cour de Lorraine (Paris, 1924). Glossaire, p. 443 : « *Plaisance* = peau, soit de cygne, soit de vautour, appliquée sur la poitrine des personnes débiles, sous une doublure de taffetas. »

(8) Pour *v > h*, comp., dans FEW 14, 644a, les représentants de

Ainsi donc, si nos interprétations sont exactes, deux homonymes, (*h)oûteū* et *houteux* auraient désigné, dans l'est de la Wallonie, deux oiseaux différents, le premier *l'autour*, le second le *vautour*. Il n'y a pas lieu de s'en étonner autre mesure : en français même, *autour* et *vautour* sont presque homonymes. On peut, d'ailleurs, se demander si, en wallon notamment, les deux mots ne se sont pas influencés l'un l'autre<sup>(9)</sup>.

Louis REMACLE

*vulpēcula* commençant par *h* (*houpil*, *houplil*, *houpius*, *holpiz*), avec, 645b, n. 3, cette explication : devant *o* (ü), *v* s'est amuï et *a* été remplacé par *h*.

(9) Pour le fr. *autour*, qui est irrégulier, v. O. BLOCH et W. VON WARTBURG, *Dict. étym. de la l. fr.*, 5<sup>e</sup> édit., 1968, p. 46b : « *Autour* n'est pas une forme régulière, on attendrait une terminaison -eur; *autour* a été maintenu soit par influence de *vautour*, soit simplement d'après la langue écrite, le mot paraissant peu usuel depuis le xv<sup>e</sup> siècle ». Pour le *Trésor de la langue fr.*, tome 3, 1015a, la finale -our s'expliquerait « soit par emprunt du mot à l'anc. prov. *austor* --, soit par attraction de *vautour* ».

## Notes d'étymologie et datations

Depuis la disparition, presque simultanée, de la revue *Les Dialectes belgo-romans* en 1969 et d'Élisée Legros, la philologie wallonne ne dispose plus d'une bibliographie annuelle critique; c'est là un lourd handicap et on ne prévoit pas quand il pourra être levé. Nous sommes notamment privés des précieux comptes rendus critiques détaillés des fascicules du *FEW*.

Pour pallier, bien faiblement, ces lacunes, nous avons publié dans *DW*, 3, 1973-1974, p. 77-79, des *Notes sur un fascicule du tome XXIV du FEW* (fascicule 137 *acer-adventus*); nous y renvoyons, sans reprendre ici ces notes. Les présentes notices traitent de termes édités ou inédits, ou de date antérieure (ou postérieure) à celles qui figurent dans le *FEW*. La plupart concernent le wallon; quelques-unes concernent d'autres domaines d'oïl; nous souhaitons que leur caractère disparate ne nuise pas à leur utilité.

### Abréviations

*Arch. comm.* = Archives communales.

*Corr. Marg. d'A.* = Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, 1559-1565, publiée par L. GACHARD, 3 vol. in-4°, Bruxelles, 1867-1881.

*Cris* = Raoul VAN DER MADE, *Cris et ordonnances des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles transcrits dans les registres des échevins et de la franchise de Huy*, dans *Bull. Comm. Roy. Anc. Lois et Ordonnances de Belg.*, 18, fasc. 1, 1955, p. 380-508.

*Formul. nam.* = Coutumes du pays et comté de Namur. Coutumes de Namur. Tome III. *Formulaire namurois du XIV<sup>e</sup> siècle*, introduit et publié par L. GENICOT et J. BALON (Recueil des Anc. Coutumes de Belg., publié par la Comm. Roy. des Anc. Lois et Ordonnances de Belg.), Bruxelles, 1955.

(1562) « **adminicules** : et qu'en avons autres ~ » [dénonciation par une fille légère] *Corr. Marg. d'A.*, II, p. 254. — Première mention en 1605 dans *FEW*, 24, p. 165a, v<sup>o</sup> *adniculum*.

(10 janv. 1664) « **admissoir** : Premier l'on reproduit la venue en court avec l'~ à rédiger le suivant » *Arch. comm. Huy*, Portef. 373, dossier : 1660-1664, Les Porteurs aux sacs contre Jean Vrins, Pierre Delaitte et consorts [dans le double : « admissoire »]. — A ajouter au *FEW*, 24, p. 168a, v<sup>o</sup> *admittere*, comme dérivé d'anc. fr. *amise* « imputation, accusation ».

(1573) « † **adnonéz** : ny aussy soldartz qui ne seroient receus en service, stipendiéz et ~ de quelque seigneurs » *Cris*, p. 454; lire sans doute : « *advouéz* ». — Cf. *FEW*, 24, p. 201a, v<sup>o</sup> *advocare* : anc. fr. *avouer* « reconnaître qn pour son seigneur » et fr. *aveu* « acte par lequel un seigneur reconnaît qn pour vassal ou un vassal qn comme seigneur ».

(1526) « † **aduées** : afin qu'elles [= les monnaies] n'aient cours, ~, allouées, ny admieses soient » *Cris*, p. 39. — Lire sans doute : *advoés* « avouées, reconnues ».

(1659) **advers** « adversaire » L. REMACLE, *Docum. lex. Stoumont*, p. 48; (1671) « plusieurs coups... à leurs advers » BTD, 29, 1955, p. 69; (1686) « son advers » *ibid.*, p. 80. — Pour le *FEW*, 24, p. 199a, v<sup>o</sup> *adversus* : afr. mfr. *advers* m. « ennemi, adversaire » (hap., Gdf; J. Marot, Li).

w. ard. **advin** « esp. de sorcier » Dr DELOGNE, *L'Ardenne mérid. belge*, p. 134; (1679) « auprès duquel on alloit comme à

une advine pour estre assisté » *VW*, 36, 1962, p. 110, note 3.

— Déverbal de w. *ad'viner* « deviner » *FEW*, 3, p. 108b, v<sup>o</sup> *divinare*.

w. ard. (Hautfays) **adwarmûes** : lès cartouches nu sont qu' ~ « les pommes de terre sont trop peu cuites », litt<sup>t</sup> « ne sont qu'endormies ». — Sens figuré à ajouter au *FEW*, 3, p. 141b, v<sup>o</sup> *dormire*.

w. malm. **a d y a s** « qui fait des façons » *FEW*, 15/1, p. 6b, v<sup>o</sup> *agaza* (dans un sens figuré). — La forme de l'est-wallon pour « pie » est *a g e s*. *A d y a s* est une variante de w. liégi. *à d i y o s* « façons, cérémonies » *FEW*, 4, p. 375b, v<sup>o</sup> *hagios*.

(1775) « **aerair** : le mayeur, greffier et l' ~ » R. VAN DER MADE, « Documents... avouerie de Fléron », dans *Bull. Comm. Roy. Anc. Lois et Ordonn. de Belg.*, 22, 1966-1967, p. 136. — Le *FEW*, 24, p. 228, n'a pas d'article *aerarius* « trésorier ».

(1635) « **aéremens** : pour travailler aux ~ des maisons contagieuses » *Le Vermandois*, 5, 1877, p. 159, au sens de : « aération ». — Ne figure pas dans le *FEW*, 24, p. 222b, v<sup>o</sup> *aer*.

(1596) « **aériant** : meubles ... ~ sur lesd[its] rampars » [en temps de peste] *Le Vermandois*, 5, 1877, p. 180. — Le verbe *aérer* ne paraît pas attesté au sens neutre *FEW*, 24, p. 222b, v<sup>o</sup> *aer*.

(1635) « **aérier** : François Dauduchy, ~ de la ville de St-Quentin », *Le Vermandois*, 5, 1877, p. 164; personne chargée d'aérer les maisons en temps de peste. — Ne figure pas dans *FEW*, 24, p. 222b, v<sup>o</sup> *aer*.

(1357) « **aesserie** : 8 à 10 manteaux d' ~ et de bois bons et forts » [parmi les engins pour prendre une tour], *Annales de Normandie*, Sources de l'histoire de Normandie, 1963,

p. 94. — Ce dérivé de lat. *assis*, fr. *ais*, ne figure pas *FEW*, 1, p. 160b.

(1536, Amay) **ager** : coment possessions sans title de vesture ne deveront ~ à la loy du pays », *Bull. Comm. Roy. Anc. Lois et Ordonn. de Belg.*, 23, 1967-1968, p. 208; (1590, Alleur) « lesdis acteurs, en qualité qu'ils agent » [= qu'ils agissent] *ibid.*, 24, 1969-1970, p. 213. — Ne figure pas *FEW*, 24, p. 257-259, v<sup>o</sup> *agere*.

(1612) « **agnelette** : tunique ~ » [= coiffe du nouveau-né] *Le Folklore brabançon*, II, n° 9, déc. 1922, p. 122. — Dans le *FEW*, 24, p. 265a, v<sup>o</sup> *agnus*, *agnelette*, dans ce sens, est substantif.

(1311, Tournai) « **agniaus** : Et fist on nouviaus florins, k'on appiella ~, pour 16 s. de petits bourgeois » *RbPhH*, 37, 1959, p. 334. — Dans le *FEW*, 24, p. 264b, v<sup>o</sup> *agnus*, la première mention est de 1336.

(1754, Alleur) « **agonisée** : pour une ~ avec la grande cloche, 20 sous » [= *glas*], A. LAFOSSE, etc., *Histoire de la commune d'Ans*, 1981, p. 74. — Ne figure pas dans *FEW*, 24, p. 268, v<sup>o</sup> *agonizare*, mais cf. p. 267b : *agonie* « *glas* d'enterrement ».

w. (Fosse N.) **aguète**, f. « urèthre » *FEW*, 21, p. 318b; (Fosse N.) moûde [= fr. *traire*] si - t'aguète « uriner ». — Emploi plaisant de w. (Fosse N.) *aguète* « petite vache, haridelle », *FEW*, 16, p. 752a, v<sup>o</sup> *hackney*, pour désigner le membre viril.

pic. **aguidier** « épier, guetter » *FEW*, 21, p. 331b. — Le même que : Nord *aguiter* « guetter » *FEW*, 17, p. 454a, v<sup>o</sup> *wahtha*.

(18<sup>e</sup> s., Liège) « **aguiète** : èsse à l'~ » [= « être aux aguets »] *VW*, 29, 1955, p. 208. — Expression inédite, à rattacher à

moy. fr. *aux aguettes* « aux aguets » *FEW*, 17, p. 455a, v<sup>o</sup> *wah̥ta*.

(1609, Esneux) « **aiguillette** : liquel estoit à l'~, ... à la gilette » BTD, 28, 1954, p. 240; cf. (1586) *aller à l'aiguilette* « se décharger son ventre » *FEW*, 24, p. 120a, v<sup>o</sup> *acūcūla*. — (1665, Plainevaux) « deffence de ne point faire aucun ieu publicque, ny illicite, ny donner naelles [= fr. *rubans*] et aguillettes » BTD, 34, 1960, p. 167; cf. *aiguillette* « pourboire » *FEW*, 24, p. 120b.

gaum. **ahoûde**, v. a. « exciter », v. r. « se couvrir (du temps) » *FEW*, 21, p. 3a. — Le sens actif figure dans *FEW*, 16, p. 194b, v<sup>o</sup> \**helt*; le réfléchi ne figure pas ALW, III.

(1409, Binche) « **aigliers** : corps saints, reliques, fourmes, ~ » [= aigle-lutrin], *Le Folklore brabançon*, 23, 1951, p. 169. — A ajouter à *FEW*, 25, p. 73a, v<sup>o</sup> *aquila*; dérivé de fr. *aigle* « pupitre d'église représentant un aigle aux ailes étendues », p. 72b.

gaum. (Chassepierre) **aimeûre** « amour, affection »; w. (Dorinne) *aîmûrs*, f. pl. « amourettes » (dans un sens ironique) BSW, 75, 1974, p. 89. — A ajouter *FEW*, 24, p. 464b, v<sup>o</sup> *amor*.

w. (La Louvière) **akeuyî** « attaché par la copulation (en parlant des chiens) » *FEW*, 24, p. 79b, v<sup>o</sup> \**accoligere*. — A classer *FEW*, 2, p. 525a, v<sup>o</sup> *cauda*, avec w. liégi. *s'ècouver* « s'accoupler (des chiens) » DL.

(Fumay, Bouillon, Rocroi) **a k l ö** m. jardin « » Brun 857, dans *FEW*, 24, p. 78b, v<sup>o</sup> *accöla*. — Est la forme gaum. correspondant à fr. *enclos*.

w. nam. **alantchî** « alanguir » *FEW*, 21, p. 410a. — Figure déjà, à sa place, *FEW*, 5, p. 162b, v<sup>o</sup> *languere*. Pour les sens, cf. *alantchi* « dédaigner », *ièsse alantchi* « être irritable »,

L. LÉONARD, *Lexique nam.*, p. 240, 181; Sart-S<sup>t</sup>-Laurent *s'alandchi* « se faner, s'étioler »; w. liég. *alandchi* « épuisé par la faim » *DFL*, p. 189.

w. (Herstal) **albasse**, f. « petite clochette blanche (fleur) » BSW, 62, p. 72, dans *FEW*, 21, p. 209b. — A ajouter *FEW*, 24, p. 287b, v<sup>o</sup> *alabastrum*; cf. w. *albasse* ou *albâte*, f. « albâtre » *DL*.

(Maubeuge) **albauzeau** « un grand benêt » *FEW*, 22/1, p. 6a. — Correspond à w. liég. *halbōssā* « mauvais ouvrier, homme de rien » *DL*, auquel nous avons consacré un article dans *DBR*, 20, 1963, p. 92-97 (sans éclaircir l'étymologie); le mot est aussi picard : (Guise) *(h)albeudat* « homme de peu de valeur » *Linguistique picarde*, 4, 1964, n<sup>o</sup> 3, p. 6.

(Vendôme) **alboroté**, adj. « étonné, surpris désagréablement » *FEW*, 22/I, p. 32b. — Emprunt à l'esp. *alborotar* « se mutiner », cf. nos *Éléments espagnols en wallon et dans le français des anciens Pays-Bas*, 1961, p. 48.

w. nam. **ali** « égouttoir » *FEW*, 23, p. 41. — Sur l'étymologie, cf. *ALW*, 4, p. 224, note 7, qui critique le rattachement à w. liég. *halī* « montant d'échelle »; mais cf. w. *hali*, m. « porte à claire-voie » (dérivé en *-iciu* de lat. *scala*), L. REMACLE, *Glossaire de La Gleize*, 2<sup>e</sup> éd., p. 81 (l'égouttoir avec ses trous aurait été comparé à une porte à claire-voie?).

w. (Dorinne) **alivète**, f. « histoire, baliverne, incident » BSW, 74, 1971, p. 78, et 75, 1974, p. 34; gaum. (Chassepierre) *alivète*, f. « bagatelle, menu travail, brimborion ». — A ajouter *FEW*, 7, p. 347a, v<sup>o</sup> *ōliva*, à Cum. *olivatte* « travail peu important, mais qui demande du temps »; Metz *a l i v a t* « chose de peu d'importance, niaiserie ».

w. (St-Hubert) **s'alondè** v. r. « s'élanter » *FEW*, 21, p. 344a. — A classer, avec les mots du même paragraphe, *FEW*, 4,

p. 785, v<sup>o</sup> *inündare*, avec liég., nam. *ènonder*, Givet *anondè* « s'élancer » (par mutation de liquides : *n* > *l*).

w. (La Buisserie) « **alôner** : *alon* (grand bâton à bout ferré que l'on plante en terre pour ~ ou prendre des alignements) » *VW*, 53, 1979, p. 115. — Verbe à ajouter *FEW*, 15/I, p. 9b, v<sup>o</sup> *ahsel*; cf. (1656, Louveigné) « un alon de febve de Rome » *BTD*, 18, 1954, p. 241.

w. liég. **alôre** « alouette » *FEW*, 24, p. 291a, v<sup>o</sup> *alauda*, avec la note 2 : « Woher stammt das -r? ». — Même évolution dans bor. *tayère* ou *tarière* « tarière », P. RUELLE, *Le vocabulaire professionnel du houilleur borain*, p. 182.

w. nam. **aloûrdinasse** (ou) *alourdis* « lambin, lourdaud » L. LÉONARD, *Lexique nam.*, p. 198, 440. — A ajouter *FEW*, 5, p. 466b, v<sup>o</sup> *lûridus*, à la famille de fr. *alourdir*.

(1610 à 1617, Montegnée) « pour **aluminer** le lampolet [= w. *lamponète* « petite lampe »] a long de l'année » [lampe devant le St-Sacrement], *Bull. Instit. arch. liég.*, 78, 1965, p. 312. — Dans le *FEW*, 24, p. 340a, v<sup>o</sup> *allûminare*, *al(l)uminer* est attesté du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle.

w. (La Louvière) **amagnes** ! excl. « alerte !, attention ! » *FEW*, 22/I, p. 65a. — A classer *FEW*, 6/I, p. 287a, v<sup>o</sup> *manus*, avec fr. *en venir aux mains*; cf. w. (La Louvière) *mangn* « main ».

(1289) anc. lill. **amaige**, m. « droit sur les tonneaux mis en perce pour la vente en détail » [et le reste de la notice], *FEW*, 23, p. 120b. — A classer *FEW*, 4, p. 379a, v<sup>o</sup> *hama*; dérivé d'anc. w. *aime* « mesure de vin ».

rouchi **ambgé**, adj., se dit du cheval qui a le trait entre les jambes, *FEW*, 23, p. 660. — Contraction de *empiégé* « embarrassé comme dans un piège » *FEW*, 8, p. 122b, v<sup>o</sup> *pédica*.

(1736, Mons) « **ambulacque** : trois dortoirs avec un ~ au milieu » J. BECKER, *Un établissement d'enseignement moyen...*, Mons, 1913, p. 132. — Le *FEW*, 24, p. 413, v<sup>o</sup> *ambulacrum*, ne cite que moy. fr. *ambulacre*, m. « promenoir » (16<sup>e</sup> s.).

w. (Soignies) **amechon**, m. « séneçon ». — Variante de w. Liège *lap'son*, Coo *lacson*, Spa *acçon* « laiteron » *FEW*, 5, p. 113a, v<sup>o</sup> *lac*.

pic. **amelle** « niche d'une cheminée » [dans CORBLET] *FEW*, 23, p. 42. — A classer *FEW*, 1, p. 140b-141a, v<sup>o</sup> *armarium*, avec *aumelle*, *ārmēl*; cf. (18<sup>e</sup> s.) pic. *amel(e)* « armoire », *Nos Patois du Nord*, n° 6, 1962, p. 17.

w. liég. « **amichter** : Es m' chambe voreut-elle s'~ » [= « devenir familière ? »], Th. COLLETTE, *Qui freus-je si mi homme moréve*, 2<sup>e</sup> éd., 1882, p. 12. — A classer avec w. nam. *amichtauve* « aimable » *FEW*, 24, p. 443, v<sup>o</sup> \**amicitas* ?

gaum. **amougneure**, f. « figure » (terme bas) *FEW*, 21, p. 298a. — Gaum. *amougneûre* figure, à sa place, *FEW*, 6/I, p. 170b, v<sup>o</sup> *mandūcare*.

w. verv. **s'amôyeler** « s'épanouir » BSW, 43, 268, dans *FEW*, 21, p. 49b. — Figure, à sa place, dans *FEW*, 6/II, p. 54a, v<sup>o</sup> *mēta*.

(14<sup>e</sup> s.) « **anduvineiz** : hirtages qui en rins ne li astoient ~, --- se li dis hirtages nient anduvineiz astoient » *Formul. nam.*, p. 169. — La glose du *FEW*, 24, p. 628, v<sup>o</sup> *annuus* par \**annuiner* > *and(u)iner* est confirmée par L. REMACLE, *La différenciation des géminées mm, nn en mb, nd*, 1984, p. 53.

(1388) « **awilhes** : à faire et drechier les ~ do fondement dele dite tour » [= pilotis], J. BORGNET, *Promenades dans Namur*, p. 223. — A ajouter *FEW*, 24, p. 118-119, v<sup>o</sup> *acūcūla*, aux divers sens d'aiguille.

(1659) « **ayreuse** : chambre... fort ~ » [= bien aérée], R. VAN DER MADE, *Le Grand Hôpital de Huy*, p. 122. — A ajouter *FEW*, 24, p. 222, v<sup>o</sup> *aer.*

(1704, Pesche) « **hannonier** : Le bois des Parsonniers est un fief qui se relève à la cour féodale de Son Altesse à Liège. Le dit bois est partagé entre quatre Parsonniers, scavoir le Seigneur de Pesches... Le Sgr. de Pesches est ~ desdits Parsonniers », *Au Pays des Rièzes et des Sarts*, n° 14, printemps 1963, p. 299. — Notre mention confirme le hapax (environ de même date et de même lieu) du *FEW*, 24, p. 610b, v<sup>o</sup> *annōna* : wall. *hannonier*, m. « bénéficiaire d'une redevance en grain (?) (droit féodal) », Philipp[eville], 1635 (R 33, 363); à la note 7 : « Sens douteux; c'est G. Paris qui a proposé de rapprocher *hannonier* de *anone*, *anonee*, *ibid.*, n. 1 »; notre texte ne permet malheureusement pas de préciser le sens, mais : « Les Parsonniers ont toujours été des bois », *ibid.*

(15<sup>e</sup> s.) « **provedalles** : 5 verges qui muvent des ~ de sains Paul que ons dist les chanonnes de St-Poul Wotrenge » ARCH. ÉTAT LIÈGE, *S<sup>t</sup>-Christophe*, reg. 2, fol. 257 v<sup>o</sup>; (1504) « le provendale de Saint Poul » ARCH. ÉTAT LIÈGE, *Pauvres-en-Île*, reg. 20, 70 v<sup>o</sup>; cf. notre *Topon. d'Otrange*, dans BTD, 57, 1983, p. 43. — Dimin. en lat. *-ella* de *praebenda*. Le *FEW*, 9, p. 278a, ne cite que : mfr. *prebendelle* f. « petite prébende » Molin.

Jules HERBILLON

## Une pasquèye visétoise de 1780

La *pasquèye* dont nous proposons l'édition est conservée aujourd'hui à la bibliothèque communale de Spa, à laquelle elle fut léguée par Albin Body. Un feuillet manuscrit (185 × 320 mm) nous transmet cette pièce de circonstance de treize strophes (huit au recto et cinq au verso) de neuf octosyllabes, dont les rimes répondent à la structure *ababcdcd*. Elle fut repérée par Maurice PIRON, qui la signala en 1962 dans son *Inventaire* sous le numéro 154<sup>(1)</sup>. L'amabilité de Monsieur J. Toussaint, bibliothécaire en chef, qui retrouva le document parmi le précieux fonds non encore inventorié, nous permet de la mettre au jour<sup>(2)</sup>.

Sur un ton plaisant, l'auteur, qui conserve l'anonymat, prend la parole au nom du peuple de Visé pour acclamer le doyen nouvellement élu à la tête du chapitre collégial de Saint-Hadelin<sup>(3)</sup>, faire son éloge et lui souhaiter une longue vie.

Les archives de Saint-Hadelin nous permettent de dater le

<sup>(1)</sup> M. PIRON, *Inventaire de la Littérature wallonne des origines (vers 1600) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Annuaire d'Histoire Liégeoise, t. VI, n° 4 (1961), p. 1130.

<sup>(2)</sup> Elle constitue le n° 197 d'un dossier du *Fonds Body* intitulé *Chansons de terroir. Chansons politiques*.

<sup>(3)</sup> Sur l'histoire du chapitre de Saint-Hadelin, transféré de Celles-lez-Dinant à Visé en 1338, et comptant depuis cette date vingt canoniciats, on se reportera à J. CEYSENS, « Paroisse de Visé », *Bulletin de la Soc. d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. VI, 1890.

texte avec assez de précision<sup>(4)</sup>. Nommé vice-doyen à la mort du doyen Jean-Jacques Schuermans (5 septembre 1780), Henri-Eustache de Ryckel fut choisi par ses pairs le 16 septembre. La publication officielle de la décision capitulaire *ad valvas collegiatae*, à l'intention du peuple et en langue vulgaire, avait lieu le jour-même du décret. Cependant, l'élu n'entrant réellement en fonction qu'après réception des lettres de confirmation de l'abbé séculier de Visé, à ce moment Maximilien-Henri-Joseph, baron de Geyr de Schweppenbourg. Cette *possessio* eut lieu le 21 octobre. C'est sans doute vers cette date, peut-être le jour-même, que fut composée la pièce, dont le titre fait allusion à l'élection et à la confirmation du prélat<sup>(5)</sup>. Henri-Eustache de Ryckel assuma sa charge jusqu'à sa mort; le 30 mars 1784, le chapitre députa le chanoine Delamotte pour effectuer les offices décanaux.

La pièce est dès lors quelque trente-trois ans plus jeune que ne l'avait établi M. Piron, qui avançait la date de 1747, et devrait figurer entre les numéros 182 et 185 de son classement chronologique<sup>(6)</sup>.

(4) Nous avons consulté : *Collégiale Saint-Hadelin. № 13, Résolutions capitulaires (1734-1760); nº 14, Résolutions capitulaires (1769-1776); nº 15, Résolutions capitulaires (1770-1784).*

(5) Nous n'avons pas conservé, pour cette période, le *Registre aux réceptions* auquel le *Registre nº 15* renvoie pour le détail de l'élection. Cependant, la procédure nous est connue pour le prédécesseur d'Henri-Eustache, J.-J. Schuermans, élu en 1773 (*Registre nº 14*, f° 20-25), et correspond à la manière en usage dans le diocèse de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle, cf. R. FORGEUR, *Les statuts et l'organisation des collégiales du diocèse de Liège*, Liège, 1952 (mém. de lic. inédit), pp. 153 ssv. et M.-G. DE LOUVREX, *Dissertationes canonicae de origine, electione, officio et juribus praepositorum et decanorum ecclesiarum cathedralium et collegiatarum...*, Liège, G. Barnabé, 1729, pp. 91-133.

(6) Sans doute s'appuyait-il sur les *Tableaux Ecclésiastiques* annuels, qui parurent à l'époque, et qui mentionnent à côté du nom du pré-

On connaît bien la généalogie de la famille de Ryckel de Breust, originaire de Rijckholt dans le Limbourg et dont une branche s'était installée à Visé au début du siècle<sup>(7)</sup>. En outre, deux oncles de Henri-Eustache, Balthazar et celui que les archives dénomment Henri-Eustache *senior*, avaient joui, avant leur neveu, d'une prébende à Saint-Hadelin<sup>(8)</sup>.

L'auteur de la *paskèye* est sans nul doute un civil, qui participe à la liesse de la bonne ville (strophes I, III, IV), mais il se montre fort averti des affaires intérieures du chapitre, qu'il feint d'apprendre de la rumeur publique (vers 7-11). Il sait, en effet, que cinq chanoines ont mené une cabale contre le candidat (II), dirigés par l'un d'eux, l'*ordinère broulion*, qui semble avoir eu par le passé des démêlés avec le pouvoir civil.

Il connaît aussi la famille de Ryckel (vers 57-58) et présente habilement cette promotion comme revenant de droit à Henri-Eustache par héritage familial (XII).

bendier intéressé l'année de sa *réception*. Nous connaissons, par les archives, le *curriculum vitae* du chanoine visétois :

le 11 janvier 1747, Henri-Eustache remplace le chanoine J.-B. de Weede († 31 décembre 1746);

le 18 mars 1747, il se présente à la première résidence;

à la Saint-Jean-Baptiste 1749, il se présente à la seconde résidence.

(7) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, par le baron Isidore DE STEIN D'ALENSTEIN, Bruxelles, 1859, pp. 252-253; *La Noblesse belge. Annuaire de 1890*, Bruxelles, 1890, pp. 172-179.

La famille de Ryckel de Breust (Rijckholt et Breust étaient sièges de seigneuries au nord du Limbourg belge actuel) portait d'or à trois lions de sable, armés et lampassés de gueule. Jean-Didier de Ryckel, père de Henri-Eustache, vint habiter Visé à la suite de son mariage avec Catherine Lambertin, fille de Godefroid et de Jeanne-Catherine Fowarge. Il fut échevin de la cour de Visé et bourgmestre en 1718 et 1724.

(8) Cf. note des v. 102-105.

Il profite enfin de l'éloge de celui-ci pour lancer quelques piques à l'adresse d'autres membres du chapitre. Si leur tournure allusive nous permet mal d'en évaluer la portée, nous percevons qu'il vise certains mauvais caractères, dont le visage trahit les pensées (V), qu'il attaque vraisemblablement l'écolâtre (IV) et dénonce les complots des chanoines les plus âgés (VIII), comme les fausses prophéties de certains autres (IX).

Il félicite habilement ceux qui ont fait le bon choix (X) et y oppose le dépit des « perdants » (XI). La joie des premiers et la confusion des seconds sont assez éloquentes : les discours n'y pourraient rien ajouter (XII).

L'auteur clôt la pièce en souhaitant au nouvel élu une longue carrière, au terme de laquelle le jubilaire pourra jouir d'un repos bien mérité (XIII).

Le texte est écrit dans un liégeois émaillé de gallicismes. Outre le lexique, plusieurs tours sont calqués sur le français; parmi eux : dans le titre, *à sudjèt di*; 4 *qui vive*; 10 *d' quelé façon*; 19 *qui f'impôrte*; 47 *rèspond d[i]*; 61 *fêt vosse pârtède*; 78 *dont*; 104 *is-ont...*

On relève aussi quelques archaïsmes, ainsi : dans le titre, *Monseù* (*DL 413 mossieù*) et *doyèn'[rèye]* (*DL 236* (F.); *auj. dwè-*); 9 *cial graphié « cieal »* (*DL 144*; *auj. chal*); 18 *couci* (*DL 170* : conservé dans des expr.); 23 *Dièw* (*DL 235* : conservé dans *doûdièw* (F.)); 26 *rimplacer* (*DL 551* (F.)); 33 *nol-mint* (*DL 430* (F.); *auj. nûl-*); 67 *royâté graphié « royâ »* (*DL 569 royâl* et *572 seul dérivé rwèyâté* (D.)); 103 *mohon* (*DL 411*) qui rime avec 101 *sucèsion...* auxquels on ajoutera des termes d'ancien régime tels que 67 *mambors* (*DL 387*); 71 et 116 *prébindé(s)* (*DL 507*).

D'un point de vue phonétique, quelques graphies semblent recouvrir une prononciation dénasalisée ou imparfaitement nasalisée, ainsi :

1. pour ē : 16 *pinséve*, graphié « *peseve* » (à la protonique), qui s'oppose à 42 *pinsét*; 54 *bin mons*, graphié « *bee* » (forme atone), mais 6 *bin* (forme tonique); 103 *d[i]hindant* écrit « *-hai<sup>n</sup>dan* » avec un *n* suscrit qui paraît traduire une hésitation. La graphie « *ai* » note toujours ici un timbre ouvert : on la retrouve dans 12 *ōordinēre*; 24 *cèrvēs*; 44 *pôrtrêts*; 45 *fêts...*; « *ee* », par contre, transcrit le timbre fermé de 1 *quèle*; 52, 70 et 100 *sét*.

2. pour ã : 106 *mankéve*, noté « *mâkéve* ».

Nous avons préféré transcrire ces mots sous une forme nasalisée, dans l'ignorance du timbre exact de la voyelle. Ces attestations n'en constituent pas moins un critère pertinent pour la localisation du texte : ces dénasalisations, en effet, sont caractéristiques aujourd'hui du n.-e. de l'arr. de Liège et du n. de l'arr. de Verviers (cf. ALW, I, cartes 7 « *cendre* »; 9 « *chambre* » et 52 « *jambe* »).

D'autres traits semblent confirmer ce premier indice (cf. notes des v. 6, 22, 29 et 36, 92 et 110, 113).

Pour ce qui concerne la métrique, on notera la pauvreté des rimes, réduites à la simple assonnance aux v. 23-25, 73-76, 96-98 et 105-107. En outre, le versificateur maintient parfois artificiellement une voyelle d'appui pour préserver l'octosyllabe (cf. v. 4, 21, 47, 75, 77, 99 (?), 103). Nous avons entouré la voyelle de crochets lorsqu'elle n'était pas transcrise dans le manuscrit : 21 « *nenl-veie* »; 47 « *res-pon-d-vos-t* »; 75 « *nen-l-sotte* »; 99 « *don-m-cour* »; 103 « *on-d-hai<sup>n</sup>dan* ». Nous supprimons un *i* graphique aux v. 63 (« *dihin* ») et 72 (« *divri* »). Nous ajoutons *Stas* au v. 8. Enfin, nous avons préféré uniformiser le pluriel au v. 44 (« *sentimen* ») et le singulier au v. 60 (« *vos sciences* »).

Pasquèye

â sudjèt di l'élèction èt confirmacion  
d' Monseû Hinri-Stas' de Ryckel  
al doyèn'rèye dèl Coléjiyâle di Vizé

- I      1    *Ô qué tintamâre èt quéle djöye*  
*Êtin[d]-on di tos lès costés !*  
*On-ôt criyer avâ lès vóyes :*  
*« Qui vive li doyin di Vizé ! »*  
5      5    *I fât qui ç' seûye in-ome tot-oute,*  
*Pusqui tot l' monde è dit dè bin.*  
*Dji vin, dji va, dji d'mande, dji hoûte :*  
*C'est [Stas'] de Ryckel, qui dj'aprind,*  
*Qui rind cial tos lès coûrs contints.*
- II     10    *Dji m'a-t-infôrmé d' quéle facon*  
*S'estit compôrté lès-êsprits.*  
*On m'a dit qu' l'ordinere broulion*  
*S'aveût distingué come todî,*  
15     15    *Qu'estant al tièsse d'on p'tit p'loton*  
*Di cuate qui fôrmît tot s' pârti,*  
*I pinséve co fé carilion,*

6. La graphie « *beng* » invite à reconnaître la prononciation -η, caractéristique de l'extr. e. de l'arr. de Liège et d'une petite zone autour de Verviers.

12. *broulion* semble formé sur *brouiller* « brouiller » au fig.; cf. DL 119 *ine mâle linwe qui brouliêye tot l' monde*. FEW, I, 550 \**brod* mentionne un mfr. nfr. *brouillon* « celui qui brouille les choses » (attesté chez BOUCHET, *brouillon de vin* « weinpantscher »).

16. *fé carilion* : « faire du tapage »; cf. FEW, II, 2, 1439 *quaternio : carillioner, -nage, -neur*. L'auteur fait allusion à une conduite du même genre, dans une affaire particulière bien connue de son public (*co, mây, al vèye*).

*Qui māy ni lī a rèyūssi,  
Nin pus' al vèye qui d'vins çouci.*

- III      *Qui f'impôrte l'unanimité*  
20     *Di vosse chapite a l'élèction?*  
*N'aviz-v' nin l[i] vèye di Vizé*  
*Qui tote essonle signéve vosse nom?*  
*Li vwès dè peûpe èst l' cisse di Dièw!*  
*Si cinq' cèrvès s' sont distingués,*  
25     *È leù plèce n'aviz-v' nin dès mèyes*  
*Bin capâbes di lès rimplacer?*  
*Li vâ par là s'a ristopé.*
- IV      *Si dj'eûhe situ di vosse chapite,*  
*Vos-eûhîz èssu oyou m' vwè;*  
30     *Dji n'eûhe nin fêt come lès jèzwites,*  
*A quî l' politique sièv di lwè*  
*Sins réserve èt sins rëstricsons.*  
*Sins nol'mint blèssi m' cons[i]yince*

19-110. Pour la forme du pron. (auj. *v's* devant voyelle), cf. *Le Mayeur ruiné par sa charge ou Simon le Scrinî* (Verviers, 1760), Liège, Vaillant-Carmanne, 1934, où l'on trouve plusieurs cas semblables, notamment dans l'expr. *dju v'aid'reù*. Sans doute peut-on rapprocher ce cas de 62 *quéqu'onk* (pl., auj. plus souvent *quéqu's onk*, DL 346), cf. *ibid.*, v. 1146.

20. « *chapite* » peut noter une prononciation *tcha-* ou *cha-*; cf. DL 144.

22. *essonle*: les formes en *-l-* se situent auj. à l'est du domaine lg. (ailleurs *-on.ne...*); cf. ALW, I, c. 34.

29. *èssu* « aussi » (lg. *ossi*), à ajouter à FEW, XI, 576 *sic*, est encore connu dans l'arr. de My et à La Reid. Le n.-e. de Liège possède auj. une forme *ossu*; cf. Enq. Haust 2000.

29, 36. *oyou*, part. passé d'avoir, est encore la forme du n.-e. de Liège et du n. de Verviers; cf. ALW, II, carte 83 « *eu* ».

- Dji v' l'eûhe, sins scrupule di k'fession,  
35 Diné so m' fwè, par préférince :  
Â cir djeûhe oyou m' rècompinse.
- V      Vosse vizèdje anonce li bonté,  
Vosse caractére ènn'est l' garant.  
Li provèrbe n'est nin véríté  
40 Qui dit qu' là-d'ssus nos nos trompans :  
Dji k'noh dès figueûres di mouf'ti  
Qui pinsèt ossi mâ qu' sont lêds,  
Èt qu'à vèyi on pout djudj'i  
D' leû[z] sintimint[s] par leûs pôrtrêts  
45 Rèyâlizés par bin dès fêts.
- VI     Voste èsprit pacifique èt bon  
Rèspond d[i] voste ôtorité.  
Vos sâriz bin d'ner ine leçon  
Sins qu'on mësse di scole l'âye dicté,  
50 Mës si quéqu'onk dèl profession

41. S'il ne subsiste plus auj. en lg., *figueûre* semble avoir été connu autrefois en w., cf. É. LEGROS, DBR, XXI, 1964, p. 196. FEW, III, 512 *figura* signale, pour le w., un sens dérivé de « joue ».

*mouf'ti*, 'mufle, homme boudeur, maussade, taciturne, misanthrope' (DL 417) appartient à une famille lexicale particulièrement bien représentée à Liège et à Malmedy. Cf. FEW, XVI, 573 *muffel* : *mouf'ter*, -ti (My et L); *mouf'tale*, f. (My); *mouf'tâ*, -tèdjé (L). Le type liégeois est aussi intégré à la famille de FEW, XIX, 130a *mufti* (ar.).

43. La graphie « *veie* » semblerait, à première vue, le calque d'une prononciation monosyllabique (*vèy*); la correction de la métrique réclame cependant un dissyllabe (*vèyi*). Nous optons pour cette deuxième lecture.

49. Ce trait vise vraisemblablement l'écolâtre de Saint-Hadelin, alors L.-J.-N. Pesser, à moins qu'il ne cherche à atteindre le *ludi magister*, qui aidait l'écolâtre dans sa tâche pédagogique. Cf. J. CEYSENS, *op. cit.*, p. 80.

*S'avise d'ènn'esse fôrmâlizé,  
C'est qu'i sét par conjuguêson  
Qu'amari vât mî qu'amare  
Et fieri bin mons qu'esse.*

- VII    55    *Vos-avez stu di vosse djônèsse  
A l'univêrsité d' Lovin;  
Voste èducâcion, vosse sadjèsse  
Ont rapélè vos vis parints.  
Mês mâgré tos lès-avantèdjes  
60   Di vosse siyince èt d' voste ètat,  
L'umilité fêt vosse pârtèdje.  
Quéqu'onk divrit sûre vos pas :  
Ki sovint monte trop hôt d'hind bas.*
- VIII    *Mês on veût d' cès-omes d'impôrtance  
65   Qui n' fêt nin on pas sins tâzer.  
On lès prindreût èn-aparance  
Po dès mambors d'ine roydté;  
I vvèrit qui d' leû sintimint  
Tot-on chapite divahe dipinde.  
70   Zèle qu'on sét qui leû pô d' latin*

56. Cf. A. SCHILLINGS, *Matricules de l'université de Louvain*, t. VIII, p. 416, n° 202 : *Henricus Eustachius de Rickel Visetensis* figure parmi les *Minorennes* au 22 décembre 1738.

57. Graphie « *sagesse* »; empr. au fr., cf. *DL* 583 *sèdjèsse* (arch.).

58. Cf. introduction, n. 7. Le père de Henri-Eustache était mort en 1747; sa mère, en 1755. *La noblesse belge..., op. cit.*, p. 177.

59, 64. On préfère voir dans « *mai* » le reflet d'une prononciation dénasalisée, plutôt qu'une graphie analogique du français; cf. *DL* 408.

62. *Quéqu'onk* est un pl.; cf. n. des v. 19 et 110.

67. *mambor* est le seul mot du texte où une graphie « *en* » correspond à une prononciation ð.

*A pris dâte avou leû prébinde,  
D'vrît-i mây pârler sins contrinte?*

- IX      *I s' troûve co d'ine ôte quâlité  
Qui èst portant pus pardonâbe :*
- 75     *Èle n'a nin l[i] sote vanité  
Di fé ni l' profête ni l'ordâke.  
Ci sont di cès hurlu-môrblus  
Dont l'èsprit ravise lès cok'rês,  
Qui qwand l' baromète èst tote djus*
- 80     *Pinsèt l' tins tot-a-fêt à bê :  
Lansbèrg mây n'a stu si macré !*
- X      *Messieûs qu'estit dè bon pârti,  
Ni pinsez nin qui dji f' roûvèye !  
Ci sèreût roûvi l' Sint-Èsprit*
- 85     *Qui f'a tot soflé è l'orèye ;*

77. *hurlu-môrblu* est composé sur le modèle de *hurluberlu* (*DL* 338), où le second terme est remplacé par le juron atténué *môrblu* (*DL* 414).

78. *toûrner à tot vint come on cok'rê* et sa var. mieux attestée *come li cok'rê d' Mérmwète* se disent pour qualifier un homme « dont l'esprit est léger, inconstant » (J. DEJARDIN, *Dict. des Spots*, 2<sup>e</sup> éd., n° 3074). Cf. É. LEGROS, « Tourner comme le *cok'rê* (coq du clocher) de Millmort », *Bull. de la Soc. royale « Le Vieux Liège »*, t. VI, 1965, n° 149, pp. 476-478.

79. « *totte* » s'explique par le genre fém. que *baromète* connaît parfois en wallon; cf. *DL* 65.

81. Graphie « *Lansberck* ». Le *g* final a disparu dans la prononciation wallonne; cf. *DL* 36 et 361 *Lansbér*.

84. *Sint-Èsprit* fait vraisemblablement allusion à la célébration de la messe du Saint-Esprit qui précédait généralement la procédure d'élection. Il ne peut être question ici de l'une de ces procédures, la *via spiritus sancti* (la quasi-inspiration) qui requérait l'unanimité de tous les électeurs sur un seul candidat. Cf. R. NAZ, *Dictionnaire de droit canonique*, V, p. 242; M.-G. DE LOUVREX, *op. cit.*, p. 77, art. 11 « De Electione quae fit per inspirationem vel quasi. »

*I f'a tchâzi èsprèssémint  
Po fé à s' gré ciste élèction.  
Cisse préférince, vos l' sintez bin,  
Fêt voste éloge di tote façon :  
90 A vos mèrites vos d'vez sès dons !*

- XI      *Après ine parèye distincsion,  
Po v' lower qui d'meûre-t-i a dire?  
Dès mā-consis li confusioñ  
Fêt vosse triyonfe èt leû dèlire.  
95 Qui pout on simpe pârticulier,  
Qwand tot-on public è-st-èl djôye?  
I-gn-a nin là à s' distinguer.  
Qui vwèrèut l' fé pièdreùt sès pônes  
Èl mèlêye d'on « m[i] coûr pormône ».*

- XII    100 *Tot l' monde sét qui cisse dignité  
Vi f'néve par dreût di sucsession;*

---

92, 110. *lower* (lat. *laudare*), *djoui* (lat. *gaudere*) connaissent un traitement particulier de la diphtongue : une prononciation en *ø* se rencontre auj. au n. et à l'e. de l'arr. de Liège et dans l'arr. de Verviers; cf. Enq. Haust 1128.

*mā-consi* : littéralement « mal-conseillé »; cf. *DL* 160 *consti*.

98-99. Ces deux vers posent des problèmes d'interprétation que nous n'avons pas pu résoudre. *Mèlêye* désigne auj. le pommier (*DL* 400; FEW, VI, 1, 122b *malum*), mais semble faire référence ici au sens de « bouleversement, confusion » que recouvrirait le composé lg. *kimèlêye* (*DL* 353; FEW, VI 2, 158 *misculare*) au moyen du préf. intensif *ki-*. Le simple était-il connu dans ce sens, ou bien l'auteur tente-t-il un calembour *pomes* (*poma*) — *pon.nes* (*poena*) ?

Le plus difficile demeure le sens à attribuer au compl. L'expr. *mi coûr pormône*, litt. 'mon cœur se promène', d'où, peut-être, 'chavire, dérive' renverrait-elle à une autre composition bien connue du public ?

*Vos-ancêtes l'avît réservé  
Po on d[i]hindant dèl mohon.  
Is-ont pindant leù vicârèye*  
105 *Rimpli lès treûs-ôtes dè chapite;  
I n' mankéve pus qui l' doyèn'rèye  
Po accompli leù pronostic  
Et fé l' triyonfe dè vrêye mèrite.*

XIII      *Po grâce ûnique, dji d'mande à cir*  
110 *Qui f'ennè lësse djowi lontins,  
Qui d'vins cinquante ans dj'ëtinse dire :  
« C'est l' djubilé di nosse doyin. »  
Qui d' cisse fiësse-là seûyèsse èco  
Tos vos confrères cial assimblés*

104. Graphie « *is-on* »; cf. ALW, II, carte 30 « *il* et *ils* sujets conjoints » et L. REMACLE, *Syntaxe de La Gleize*, I, p. 195 : l'*s* de liaison est « sans doute d'origine française ».

102-105. Deux oncles d'Henri-Eustache furent chanoines de Saint-Hadelin. *Balthazar de Ryckel*, élu prévôt le 18 septembre 1747, assuma cette charge jusqu'à sa mort, le 17 décembre 1759 (Registre n° 13, f° 100 r°, 106-108, 143 r°). A cette dignité, l'*Annuaire de 1890*, p. 176 ajoute celle d'archidiaacre. Nous n'en avons pas trouvé de trace dans les archives; en outre, cette fonction était traditionnellement liée à celle de doyen. Cf. R. FORGEUR, *op. cit.*, p. 153. *Henri-Eustache de Ryckel senior*, né en 1686 et mort le 11 octobre 1761 est mentionné comme « chanoine » en 1759. Peut-être, au cours de sa carrière, obtint-il la chantrerie, que l'on peut considérer comme une autre charge importante. Les archives que nous avons consultées, toutefois, ne permettent pas de l'établir.

113. Les formes de subj. pr. 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> p. pl. en *sæy-* se concentrent aujourd'hui en quelques points du n.-e. de Liège [L 7, 29, 43] et à Verviers; cf. Enq. Haust 1963 *que nous soyons* et ALW, II, c. 121 « qu'il soit », p. 235.

115 *Et qu'à ç' tins-là vikant co tos  
Po vos prébindes, Monsieû l'abé  
Dèye : « Requiescant in pace. »*

Marie-Guy BOUTIER

---

116. A la charge de doyen était associé, au chapitre de Visé, un revenu double de celui d'un canonicat. C'est ce qui ressort de l'énumération des prébendes au chapitre général annuel qui commence en ces termes : *decanus duplex*.

L'abbé séculier, premier dignitaire non résident du chapitre, représentant de la Collégiale Saint-Hadelin auprès du chapitre de Saint-Lambert dont il était chanoine, était alors Maximilien-Henri-Joseph baron de Geyr de Schweppenbourg.

117. Les chanoines « jubilaires », c.-à-d. ceux qui avaient fréquenté le chœur pendant cinquante ans, étaient exempts de l'office quotidien : considérés comme présents, ils n'en percevaient pas moins leur prébende et les distributions quotidiennes. Cf. R. FORGEUR, *op. cit.*, p. 134 et M.-G. DE LOUVREX, *op. cit.*, p. 364, n° 45, qui discute la validité de cette coutume.

## Textes dialectaux de la région d'Ath

Dans la foulée de travaux visant le même but mais concernant d'autres régions, voici des textes dialectaux du domaine picard, plus précisément d'Ath [A 1] et d'un petit village de sa région : Isières [A 23]. Les documents qui vont suivre sont tirés d'enregistrements réalisés en 1985.

Mon premier témoin, Henri Deltenre, est né en 1925 et habite à Isières depuis sa naissance. Fermier et excellent patoisant, il parle le langage local avec finesse et volupté. Rôdé aux enquêtes, car je lui en fais subir depuis plusieurs années, il prend plaisir à raconter, tout en utilisant les mots précis et imagés qui font le délice des dialectologues ! Sa fine intelligence de mes recherches me permet de lui parler en français (langue qu'il préfère à mon patois prononcé trop « pointu ») et de le laisser s'exprimer en l'interrompant très peu.

Harponner mon second témoin, par contre, fut affaire plus délicate. Né à Ath en 1914 et y ayant toujours habité, il est un fin connaisseur de la nature et ne parle que le dialecte. Mais ses activités (anciennes, assure-t-il) de braconnier le rendent peu disert et assez hostile à toute publicité. Je n'ai pu l'interroger que grâce à la complicité de mon père qui possède toute sa confiance et qui, pour la circonstance, m'a servi d'enquêteur. Mais ma présence et celle de l'enregistreur l'incitent parfois à rester dans le vague : au beau milieu d'une narration, par exemple, il utilise après une hésitation le mot français « oiseau » pour éviter de parler explicitement des

animaux capturés par tenderie. Cet ancien fermier nous livre le témoignage d'un homme ayant vécu de la nature, mais, ne nous y trompons pas, extrêmement respectueux de son rythme et de ses lois, et n'allant jamais jusqu'à l'épuiser.

A ces deux témoins, j'ai demandé de me parler des animaux. Henri Deltenre a longuement évoqué ses souvenirs à propos des chevaux de la ferme et de leur sort pendant la guerre 40-45. Il s'est amusé aussi à me narrer une anecdote à propos d'une pêche peu banale. De l'enquête réalisée chez le second témoin, j'ai extrait des récits de tenderie, de chasse et de braconnage. Est-ce mauvais esprit s'ils m'ont semblé les plus croustillants ?

Les textes ont été transcrits en orthographe Feller et émaillés de signes tentant de rendre quelques mouvements de l'énoncé. Ces notations ont été expliquées par M.-Th. COUNET dans *Les Dialectes de Wallonie*, t. 10, 1982, pp. 64-65. Quelques précisions ont dû être apportées à l'orthographe Feller.

ó représente o fermé bref. Très perceptible en syllabe finale tonique, ce son s'entend rarement en syllabe atone où o se prononce plus ouvert.

ô symbolise o fermé long.

o note o ouvert bref.

ò sert à noter o ouvert long.

Le son eu fermé bref s'écrit eú.

eû représente eu fermé long.

eù note eu ouvert long.

Le e muet du français s'écrit eu.

Selon que é est long ou bref, il est noté é ou é.

Le souci de rendre le plus fidèlement possible la prononciation du locuteur amène à constater des variations. Celles-ci sont parfois uniquement phonétiques : ne... pas se dit nieú

ou *nié*, l'article défini se prononce *eul* ou *èl*, *cha* 'cela' est parfois concurrencé par *ça*, etc. D'autres variations témoignent d'une hésitation entre un mot dialectal et un mot français lui ressemblant, par exemple *adon* parfois remplacé par *alors*, ou *aveú* par *avec*. Bien souvent, enfin, la prononciation française semble exercer une certaine influence, comme dans le cas du numéral *trois* qui se prononce habituellement *trwôs* ou *trwós*, mais parfois aussi *trwas*.

Les traductions se veulent très proches du texte dialectal. Lorsqu'une traduction littérale est difficilement compréhensible, celle-ci est remplacée par une expression française, mais l'équivalent de la tournure dialectale est indiqué entre parenthèses. Lorsqu'une explication a semblé nécessaire, celle-ci figure entre parenthèses après la partie de phrase qu'elle concerne (\*).

## 1. Les chevaux de ferme durant la seconde guerre

*Lès g'vôs, on 'd-a vu dès bleûses aveú tout cha. (R) /// Ô début... eû... a l' guère donc', is-avin' tous dès g'vôs ongres, in. I sont pus fôrts. Pace queu papa avwôt o.u eune si.atique, ça fêt qu'i n'in.mwôt pus d' passéù lès nwit' pou lès jumants...*

---

(\*) Je remercie vivement Messieurs M. ANSELME et J.-M. PIERRET qui ont accepté de relire ces notes et m'ont prodigué de précieux conseils.

### 1. Les chevaux de ferme durant la seconde guerre

Les chevaux, on a eu bien des problèmes (litt. : on en a vu des bleues) avec tout cela. (R) /// Au début... euh... à la guerre donc, ils avaient uniquement des (litt. : tous des) chevaux hongres, hein. Ils sont plus forts. Parce que papa avait eu une sciatique, cela fait qu'il n'aimait plus de passer les nuits pour les juments... eh... qui

ê... qu'èles vièn' d'arwòr leù poulin. Ça fêt qu'on.n-arwót toudi dèz ongres dôchi, dè trwôs, quatre ans èt a chinq' ans, on lès vèdwót tant qu'i astin'teu co fôrts èt... pou lès vène bon pris donc', in. Èt adon... on.n-é racatwót dèz jon.nes. Il-arwót toudi in jon.ne a r'prène, in. //

Eù... a l' guère, on.n-astwót daleú a... ô Grós dou Marichô pou lès fèreú, pou évacueú, mès èl roan, on n'a nié so.u l' fèreú. RUEÚ ! Rueú ! Il astwót nerveûs aveú lès bombardemants, in. Rueú ! Ça fêt qu'eul Père dit : « Ba ! I dira piés nus, tant pire ». Ça fêt queu... bon... □ Mès EÛREÛZ MËT, i-d-a dèz jés dè..., dèz-évacueûs, qui sont chi arriveûs... □ dè CINÉ. Èt i nos-ont dit : « Sans ordre militaire, ne partez pas ».

Eùs', il astin't' évacueûs aveú quate cavayes èt tout l' bazâr, in, dèz cârs èt toutes sortes. Èt il a □ èt quand il ont steú □ Il-arwót eune frête a l' cesse, qu'i nos-ont raconteú. Èt eù... quand il ont u steú dessus l' kèmin, is-ont réfléchi qu'i n'avinteu nié laché lès pourchôs. Ça fêt qu' l'ome èrtoûre pou lacher lès

---

viennent d'avoir leur poulain. Cela fait qu'on avait toujours des hongres ici, de trois, quatre ans et à cinq ans on les vendait tant qu'ils étaient encore forts et... pour les vendre [à] bon prix done, hein. Et alors... on en rachetait des jeunes. Il y avait toujours un jeune à reprendre, hein. //

Euh... à la guerre, on était allé à... chez le Gros [le fils] du Maréchal pour les ferrer, pour évacuer, mais le rouan, on n'a pas su le ferrer. RUER ! Ruer ! Il était nerveux avec les bombardements, hein. Ruer ! Cela fait que le Père dit : « Bah ! Il ira pieds nus, tant pis ». Cela fait que... bon... □ Mais HEUREUSEMENT, il y a des gens de..., des évacués qui sont arrivés ici... □ de CINEY. Et ils nous ont dit : « Sans ordre militaire, ne partez pas ».

Eux, ils étaient évacués avec quatre juments et tout le barda, hein, des chars et toutes sortes [de véhicules]. Et il a □ èt quand ils ont été □ Il y avait une « drève » à la ferme, qu'ils nous ont raconté. Et euh... quand ils ont été sur le chemin, ils ont réfléchi qu'ils n'avaient pas lâché les porcs. Cela fait que l'homme retourne pour lâcher les

*pourchôs. Mès il avin't' o.u l'orde militêre, in ! L'ome èrtoûtre... èt lès bombes kèyin'teu su s' cèsse ! A win ! C'astwót grand tans qu'i partîch't', in? Ça fêt qu' la-d'sus, nos n'avons nié parti.*

*Mès l' diméche, lès-Al'mands sont ariveús dôchi, PA VO MÈSON ! I v'nin'teu deu... par la. C'astwót tous-ÂYES, dôchi, in, èt dès-ARBES èt toutes sortes deuvés tous lès pastûres. Ça fêt qu'i coûpin't' a travêrs dôla pou eûs s' mète pa d'zous lès-âyes pou eûs' eus' camoufleú, in. Èt... én-istant camoufleús éssi, i n' sav[in'teu] □ l'artil'[rie] □ l'infant'rie a passéu su l' pont Atôt. Il astwót sôteú. Il avin'teu pris lès portes dè granje dou Crolu èt i lès-avin'teu mis a l' plache dou pont. L'infant'rie a passéu. Mès l'artil'rie, TROP LOÛRD, in ! I n'ârin' nié so.u passéu. Ça fêt qu' tout l'artil'rie astwót chi qu'èle atèdwót... èt camouflée PLIN l' pastûre. TOUT PLIN, tout plin, tout plin, tout plin.*

*Èt... eû... èl diméche ô din.neú, èj' sôr pou daleú j'squ'a*

---

porcs. Mais ils avaient eu l'ordre militaire, hein ! L'homme retourne... et les bombes tombaient sur sa ferme ! Ah oui ! C'était grand temps qu'ils partent, hein ? Cela fait que, voyant cela (litt. : là-dessus), nous ne sommes pas partis.

Mais le dimanche, les Allemands sont arrivés ici, PAR VOTRE MAISON (le témoin indique la direction de la maison de l'enquêteur). Ils venaient de... par là. Il n'y avait que des HAIES, ici, hein, et des ARBRES et toutes sortes (d'arbustes) dans toutes les prairies. Cela fait qu'ils coupaient à travers par là pour se mettre au couvert des (litt. : sous les) haies, pour se camoufler, hein. Et... en étant camouflés ainsi, ils ne sav[aient] □ l'artil[lerie] □ l'infanterie a passé sur le pont Athot (pont sur la Dendre). Il était sauté. Ils avaient pris les portes de la grange du Crolu (sobriquet) et ils les avaient mises à la place du pont. L'infanterie a passé. Mais l'artillerie ! TROP LOURD, hein ! Ils n'auraient pas su passer. Cela fait que toute l'artillerie était ici à attendre (litt. : qu'elle attendait) ... et camouflée PLEIN la prairie. TOUT PLEIN, tout plein, tout plein, tout plein.

Et... euh... le dimanche au dîner, je sors pour aller jusqu'aux toi-

*l' coûr, èt j' di : « Nom dè Djou, Pa, v'nêz in cóp vir : lès g'vôs sont at'leús lôvô a in kèsson. IL AVIN'T' AT'LEU LÈS G'VÔS A IN KÈSSON ! I lès-avin'teu pris ô stôle, IL AVIN'TEU FÈREU L' ROAN, in. I l'avin'teu fèreu ! (...)*

*Êt adon... il-avwót □ Dôla a l' plache deu l'angâr, ç'astwót dèz vieûs RANS èt toutes sortes, in. In VIEÛS □ dèz vieûs pouyers. Êt il-avwót in d'bout d' rây dôla su in bloc' dè bôs. Ç'astwót cha l'églême. Êt il astin'teu dôla d'lé.*

*I-d-a un, ôssi fôrt qu'in tôr, il eût daleû pou l'veû l' pate pa dière. J' lès-é raviseû. J'astwó su l' porte. Mi j' d-avwó co peû pace queu j'avwó dis-sét' ans, in ! Ça fêt quê... j' lès-é raviseû dè d'sus l' porte. I-d-a un come in tôr qui eût daleû pou prène èl pié. I VOS L' A SPÉDIÉ ô mitan dè l' coûr ! (R)*

*MÈS ÇA N' FÉT RIÉ : il eût parti d'ves s' kèsson, in. Êt il a pris 'ne clachwôre. Jè pésse què ç'astwót in fil dè fêr ô*

---

lettes, et je dis : « Nom de Djou, papa, venez un peu voir : les chevaux sont attelés là-bas à un caisson (= chariot de l'armée). ILS AVAIENT ATTTELÉ LES CHEVAUX À UN CAISSON ! Ils les avaient pris à l'étable, ILS AVAIENT FERRÉ LE ROUAN, hein. Ils l'avaient ferré ! (...)

Et alors... il y avait □ Là à la place du hangar, c'était des vieilles REMISES et toutes sortes [de choses], hein. Un vieux □ des vieux poulaillers. Et il y avait un bout de rail là sur un bloc de bois. C'était cela l'enclume. Et ils étaient là à côté.

Il y en a un, aussi fort qu'un taureau, il est allé pour lever la patte par derrière. Je les ai regardés. J'étais sur le seuil de la porte. Moi, j'en avais encore peur parce que j'avais dix-sept ans, hein ! Cela fait que... je les ai regardés depuis le seuil de la porte (litt. : de dessus la porte). Il y en a un [fort] comme un taureau qui est allé [pour] prendre le pied. IL (= le cheval) VOUS L'A EXPÉDIÉ AU MILIEU DE LA COUR ! (R)

MAIS CELA NE FAIT RIEN : il est parti dans le caisson, hein. Et il a pris un fouet. Je pense que c'était un fil de fer au bout. Vous savez ce que c'est une « clachoire » ? Je pense que c'était un fil de fer

*d'bout. Saveúz chô ç' queu c'eút 'ne clachwôre, in? Jè pésse queu ç'astwót in fil dè fér pace queu... quand i f'zwót cha, cha CHUFlwót, in ! I l'a pris pa l' bride, èt il a c'mécheú a randouyeú d'ves sès pates dè d'vant. I kèywót a g'nous. Tous lès còps, i kèywót a g'nous tèl'mant qu' cha li f'zwót mò.*

*Mon.n-ome eút r'venu, in. Il eút daleú. Il a r'pris s' pate, in, èt i lès-ont □ i l'ont FÈreú. Is-ont FÈreú èt adon i l'ont mis ô kèsson mès SANS-euyères, sans rié du tout. Èt c'è-st-a GUÏDES eûs', in? Nous, ç' t-a l'afleút. È sortant dou grand porte, i ont manqueú d' fonceú d'ves... d'ves l' méson dou... dou Zèf, dôlat', in. Q'astwót co Tavie Père adon. I ont manqueú d' fonceú d'ves, in ! I n' savin'teu nié... lès guïdes, in !*

*Nom di Djou ! On 'd-a vu dès bleûses aveú cha !*

*Èt pou l' fini, i 'd-avin'teu lèyé un prêt' a kèrveú a sès quate pates bandées, sès bouleûts bandeûts. A ! I sont fèreûs n'importe kêmét. Ça fêt qu'i tap'teu Jan conte Jène, in. Èt i s' blêss't',*

---

parce que... quand il faisait cela (geste de donner un coup de fouet), ça SIFflait, hein ! Il l'a pris par la bride, et il a commencé à donner une raclée dans ses pattes de devant. Il (= le cheval) tombait à genoux. Toutes les fois, il tombait à genoux tellement cela lui faisait mal.

Mon homme est revenu, hein. Il est allé (près du cheval). Il a repris sa patte, hein, et ils les ont □ ils l'ont FERré. Ils ont FERré et alors ils l'ont attelé (litt. : mis) au caisson mais SANS œillères, sans rien du tout. Et ils conduisent avec des GUIDES, eux, hein ? Nous, c'est au filet. En sortant de la grande porte, ils ont failli foncer dans... dans la maison de... de [Jo]seph, là, hein. C'était encore [Oc]tavie Père alors [qui habitait là]. Ils ont failli foncer dedans, hein ! Ils ne savaient pas... les guides, hein ! (= les chevaux ne connaissaient pas les signes donnés par les guides.)

Nom de Djou ! On a eu bien des problèmes avec tout cela !

Et pour la finir (l'histoire), ils en avaient laissé un prêt à crever, aux quatre pattes bandées, ses boulets bandés. Ah ! Ils sont ferrés n'importe comment. Cela fait qu'ils se heurtent les boulets (litt. : ils

*in ! Èt chi-lâle n' savwót pus swîve. I l'ont chi lèyé su l' pastûre.  
Il a minjé chinquante kilós d' chuke. On n'onzwót nié... □  
rié prène, in. Il avin'teu lèyé chinquante kilós d' chuke chi ô  
pié d'in.n-arbe, lès-Al'mands, quand i sont partis. Èt... on  
l'apèlwót Jèf, eul kèvô. Nos l'apèlis Jèf. Èt Jèf a tout minjé  
lès chinquante kilós d' chuke. Tous l's-anvés, i v'nwót, i minjwót  
dou chuke. On.n-oûrvwót l' sac' tout doûch'mêt, in. On n'  
savwót nié chô ç' qu'il-avwót la d'ves, in ! On savwót bié qu'  
ç' astwót dou chuke mès... on n' povwót mô d' l'asprouveù,  
in ! //*

*Fok adon qu' j'é vu no puch sec'. //*

*Il-avwót dès sôdârs qui pompin'teu dëspwîs dô[la]... □ dè  
l' pompe dôchi, in... jusqu'a l' □ qu'ô k'min, qui atèdin'teu  
leû toûr... pou lès g'vôs... èt lès jés. Povin'teu mô d' prène  
in... sayô a l' Sèye, in ! A non ! Z-avin'teu bié trop peû dê...  
dè l' Sèye épwoosounêe, in ! Èt dôchi, ô puch, c'est yô pou nous,*

---

tapent Jean contre Jeanne), hein. Et ils se blessent, hein. Et celui-là ne savait plus suivre. Ils l'ont laissé ici sur la prairie. Il a mangé cinquante kilos de sucre. On n'osait pas... □ rien prendre, hein. Ils avaient laissé cinquante kilos de sucre ici au pied d'un arbre, les Allemands, quand ils sont partis. Et... on l'appelait Jef, le cheval. Nous l'appelions Jef. Et Jef a mangé tous les cinquante kilos de sucre. A tous moments, il venait, il mangeait du sucre. On ouvrait le sac tout doucement, hein. On ne savait pas ce qu'il y avait là-dedans, hein ! On savait bien que c'était du sucre, mais... on ne se risquait pas à (litt. : on ne pouvait mal de) l'essayer, hein ! //

Ce n'est qu'alors que j'ai vu notre puits sec. //

Il y avait des soldats qui pompaient depuis là-bas)... □ de la pompe ici, hein... jusqu'à la... □ jusqu'au chemin, qui attendaient leur tour... pour les chevaux... et les gens. Ils ne se risquaient pas à prendre un... seau à la Sille (rivière, affluent de la Dendre), hein ! Ah non ! Ils avaient bien trop peur de... de la Sille empoisonnée, hein ! Et ici, au puits, c'est l'eau pour nous, hein. Cela fait que...

in. Ça fêt què... c'est cha qu'i atèdin'teu pou lès g'vôs èt pou eûs', in.

(...)

Et apreüs... apreüs l' passâje dès troupes come cha..., on.n-a steû □ i ont... démobilisé tous cès g'vôs-la, si j' peû dire. Ils ont passé d'vês tous lès pastures ô long dè l' Seye □ dè... dè la Dendre, in. I lès-ont RASINEÚ j'squ'a chi. DES MILE ÈT DES MILE ÈT DES MILE kèvôs, min.me chi pa dière ! DES MILE kèvôs !

Et il-avwót min.me in sôdâr al'mand... eû □ I dormin'teu chi donc', a vint', in... dèvês. Et il-avwót in sôdâr al'mand. In buveû ! In buveû ! Il astwót toudi ô cu dou Père pou li... daleû ratapeû deûs bonès jumants, lôvô, d'vês l' pastûre tènant ô canal. ÈT I LÈS RAMIN.NE PAR NWÎT'. L' Père dit : « I n' peût nié fê cha, in ! Èj' va ète... j' va ète VU, in ! On va vir eû... queu c'eût pus lès deûs min.mes kèvôs. J' VA ÈTE VU ». Ça fêt qu'i n'a jamâs volu. Sans cha, il-avwót la dès bonès cavayes tout plin, in. //

---

c'est (pour) cela qu'ils attendaient pour les chevaux et pour eux, hein.  
(...)

Et après... après le passage des troupes comme cela..., on a été □ ils ont... démobilisé tous ces chevaux-là, si je puis dire. Ils ont passé dans toutes les prairies au long de la Sille □ de... de la Dendre, hein. Ils les ont RASÉES complètement jusqu'ici. DES MILLIERS ET DES MILLIERS ET DES MILLIERS de chevaux, même ici par derrière. DES MILLIERS de chevaux !

Et il y avait même un soldat allemand... euh □ Ils dormaient ici donc, à vingt, hein... dedans. Et il y avait un soldat allemand. Un buveur ! Un buveur ! Il était toujours derrière le Père pour qu'il... aille (litt. : pour lui aller) s'emparer de deux bonnes juments, là-bas, dans la prairie tenant au canal. ET IL LES RAMÈNE PENDANT LA NUIT. Le Père dit : « Il ne peut pas faire cela, hein ! Je vais être..., je vais être VU, hein ! On va voir euh... que ce ne sont plus les deux mêmes chevaux. JE VAIS ÈTRE VU ». Cela fait qu'il n'a jamais voulu. Sans cela, il y avait là de bonnes juments en quantité, hein. //

*Et pou ē fini, adon, lès... lès prisoniers lès-ont émin.neú... eû... C' queu j' sè, mi ! J' n' sé nié û c' queu cès g'vôs-la sont r'tourneús. I lès-ôront r'vedu, apreús. Z-étin'teu skinteús, in. / I-d-avwót deûs a... chaque kèsson èt... deûs a chaque canon. //*

Enq. : *Et les vôtres, vous ne les avez jamais retrouvés ?*

H.D. : *NON, non... NON, non ! Èt l'uniteú nos-a fêt in bon d' rèquisicion, 'nno. Èt... □ l'uniteú d' passâje dôchi. Èt apreús l' guère, on.n-a pèyé lès... lès drwats dè... damâjes dè guère, in. Donc' on.n-eût daleú aveú l' bon pou toucher lès deûs g'vôs. N's-avons r'çu trêze mile francs pou lès deûs g'vôs. //*

*WÈ mès... l'uniteú avwót douneú l' bon contrére. A l' plache dè douneú l' bon A par ègzampe, il ont douneú l' bon B. On.n-a r'cacheú apreús l'uniteú èt l'uniteú. WA mès l'uniteú, èle astwót rascourchée, in ! Dès troupes dè choc' come cha, i 'nd-avwót pus, in. Èle astwót disparsée. Ça fêt què... tout l' min.me, a la longue, on.n-a touché : trêze mile francs pou lès deûs. Èt i-d-avwót un qui ē volwót trêze certèn'mét. I violin'teu vint'-sis'*

---

Et pour en finir, alors, les... les prisonniers les ont emmenés... euh... Est-ce que je sais, moi ! Je ne sais pas où ces chevaux-là sont retournés. Ils les auront revendus, après. Ils étaient épuisés, hein. /

Il y en avait deux à... chaque caisson et... deux à chaque canon. //

Enq. : *Et les vôtres, vous ne les avez jamais retrouvés ?*

H.D. : *NON, non... NON, non. Et l'unité nous a fait un bon de réquisition, n'est-ce pas. Et... □ l'unité de passage, ici. Et après la guerre, on a payé les... les droits de... de dommages de guerre, hein. Donc on est allé avec le bon pour toucher (le prix pour) les deux chevaux. Nous avons reçu treize mille francs pour les deux chevaux. //*

OUI mais... l'unité avait donné le bon qui ne convenait pas. Au lieu de donner le bon *A* par exemple, ils ont donné le bon *B*. On a recherché après l'unité et l'unité. OUI mais l'unité, elle était raccourcie (= elle avait perdu des effectifs), hein ! Des troupes de choc comme cela... il n'y en avait plus, hein. Elle était dispersée. Cela fait que... malgré tout, à la longue, on a touché : treize mille francs pour les deux. Et il y en avait un qui en valait treize certainement. Ils

*pou eûs' deûs. Quô volêz?*

(...)

*Adon on.n-a oyu eune cavaye a Pârin Jules a Mafe. Ène garce ! (R) Quand on.n-eût daleú l' kéké, i dit : « Si vos douneúz d' l'avin.ne, vos n' l'ateul'reuz pus ». Èt in biô jou, èle astwót □ èle dalwót bon trin, in. D'ayeûs in michant g'vô eût toudi fôrt, in ? Ène jé ètou, par ègzampe ! (R) (...) In biô jou, l' Père dit : « N[om] dè Djou, èle a chi dou mò come tout', in ». Èle neu savwót pus sans-avin.ne. In g'vô sans-avin.ne ! Ça fêt queu... i dit : « Nom di Djou, j' va li douneú 'ne catwôre d'avin.ne ». Èt l' léd'min, il eût daleú aveú l' goriô. ÈLE A RUEÚ APREÚS !*

*« Way ! Nom dè Djeu, qu'i dit, c'eût cha ! Vos 'nd-dreúz pus adon ». Ça fêt qu'i n'a pus douneú d'avin.ne èt èle travaywót SANS-avin.ne.*

(...)

*D' ayeûs, euç' biète cavaye-la, in, Pârin Jules a steú pusieùrs còps aveú s' révolvêr pou l' tueú par nwit'. Folwót l' mète toute*

---

(en) valaient vingt-six à eux deux. Que voulez-vous ?

(...)

Alors on a eu une jument à Parrain Jules à Maffle. Une garce ! (R) Quand on est allé la chercher, il dit : « Si vous donnez de l'avoine, vous ne l'attellerez plus ». Et un beau jour, elle était □ elle allait d'un bon train, hein. D'ailleurs un méchant cheval est toujours fort, hein ? Une personne aussi, par exemple ! (R) (...) Un beau jour, le Père dit : « N(om) de Djou, elle a ici du mal comme tout, hein ». Elle n'en pouvait plus sans avoine. Un cheval sans avoine ! Cela fait que... il dit : « Nom de Dieu, je vais lui donner une corbeille d'avoine ». Et le lendemain, il est allé avec le collier. ELLE A RUÉ APRÈS (lui) !

« Oui ! Nom de Dieu, qu'il dit, c'est cela ! Vous n'en aurez plus alors ». Cela fait qu'il n'a plus donné d'avoine et elle travaillait SANS avoine.

(...)

D'ailleurs, cette bête jument-là, hein, Parrain Jules est allé plusieurs fois avec son revolver pour la tuer pendant la nuit. Il fallait la mettre

*seue deuvés in stôle. Èle àrwót tueú eul ceú d'a costeú d' li, in ! Tèlmant qu'èle ruwót ! Il a in cóp mis in sac' plin dè strin kèyant a s' cu, pèdant, in, pou l' sac' toudi daleú pa sès fesses. Èle a rueú jusqu'ô tans qu'i n'a pus oyu dou sac'. Èle a démolí tout l' sac'. A rueú. Tout l' tans rueú. Eune vrée rosse, in !*

(...)

## 2. Une pêche peu banale

*Il a in cóp ariveú, in, què... euj' dalwó min.neú lès vakes a pastûre. Èt d'ves l' fosseú qui dèskét dôchi a l' pastûre, il-arwót in brocheút dè chinqante çantimèttes. Èt i r'montwót pou l' foursin, donc' in. I r'montwót d'ves l' fosseú pou cacher pou l' foursin. Èt j' di : « Nom dè Djou, c'mét ç' queu j' va prène cha ? » Èj' sù sôteú d'ves l' fosseú èt j' li é fêt TAK ! aveú mès deûs botines, in, pou li nié raleú a l' rivière.*

*Q' cóp-la, j' fé pou l' ramasseú, FLIP ! Impossible dè l' ramasseú. I gliche, in ! Cha gliche. Ça fêt què j'è fok o.u eune*

---

toute seule dans une écurie. Elle aurait tué celui d'à côté d'elle, hein ! Tellement elle ruait ! Il a un jour mis un sac plein de paille tombant sur sa croupe, un sac qui pendait, hein, pour que le sac aille toujours sur ses fesses. Elle a rué jusqu'au moment où il n'est rien resté du sac. Elle a démolî tout le sac. A ruer. Tout le temps ruer. Une vraie rosse, hein !

(...)

## 2. Une pêche peu banale

Il est un jour arrivé, hein, que... j'allais mener les vaches en prairie. Et dans le fossé qui descend ici à la prairie, il y avait un brochet de cinquante centimètres. Et il remontait pour le frai, donc hein. Il remontait dans le fossé pour chercher à frayer (litt. : pour chercher pour le frai). Et je dis : « Nom de Djou, comment est-ce que je vais prendre cela ? » J'ai sauté dans le fossé, et je lui ai fait TAK ! avec mes deux bottines, hein, pour qu'il ne retourne pas à la rivière.

Ce coup-là, je me prépare à le ramasser (litt. : je fais pour le ramasser), FLIP ! Impossible de le ramasser. Il glisse, hein ! Cela glisse.

*sorte a fē, in : j'ē pris m' jupon èt j' l'ē tireū, èt j' l'ē ramasseū aveū m' jupon. (R) Èt j' sū r'venu. Aveū 'ne loke, cha tiét, in. Ça fēt què jè l'ē t'nu aveū m' jupon jusqu'a chi. Èt l' Père dit : « Quô avêz la? » Èt j' di : « C' t-in pichon ! » (R) ÈT NOS L'AVONS MINJEŪ ! (R)*

### **3. Belettes, hermines et furets, ennemis ou complices**

*Enq. : Pou atrapeū lès beulêtes, c'mét q' queu vos f'ziz? (...)*

*Tém. : I vos fôt avwòr in pirót, eune biète, alèz, èt l' mète pèdant conte in piqueut. Èt mète in piéje pa d'zous come ça, vèyēz? Donc' éssi. Èt toudi du frèch, JAMĒS □ Èle dwot ète FRÈCHE, min.me có, sèz beú, aveú du sang. Ène biète qu'èle eût tuée d'in jou ou deùs, èle neu l' pèrdra jamés, in ! Toudi du frèch ! Èt alors, quand vos d-aveúz eune, s'i-d-a dis', vos-aleúz avwòr lès dis' ! Vos pèrdeúz l' preumière èt vos l' pèdeúz, èt l'ôte va ariveú èt va l' prène.*

---

Cela fait que je n'ai eu qu'une chose à faire, hein : j'ai pris ma veste et je l'ai enlevée et je l' (= le brochet) ai ramassé avec ma veste. (R) Et je suis revenu. Avec un tissu, cela tient (= on peut le tenir fermement), hein ? Cela fait que je l'ai tenu avec ma veste jusqu'ici. Et le Père dit : « Qu'avez-vous là ? » Et je dis : « C'est un poisson ! » (R) ET NOUS L'AVONS MANGÉ ! (R)

### **3. Belettes, hermines et furets, ennemis ou complices**

*Enq. : Pour attraper les belettes, comment est-ce que vous faites ? (...)*

*Tém. : Il vous faut avoir un moineau, une bête, allez, et la mettre pendre contre un piquet. Et mettre un piège par-dessous comme cela, [vous] voyez ? Donc ainsi. Et toujours du frais, jamais □ Elle doit être FRAÎCHE, même encore, [vous] savez bien, avec du sang. Une bête qui est tuée d'un jour ou deux, elle ne la prendra jamais, hein ! Toujours du frais ! Et alors, quand vous en avez une, s'il y en a dix, vous allez avoir les dix ! Vous prenez la première et vous la pendez, et l'autre va arriver et va la prendre.*

Enq. : *C'eút lès beulètes, ça, ou c'eút lès-èrmines?*

Tém. : *Lès beulètes... èt lès-èrmines. C'eút l' min.me. Bon, ça fét... □ Q'tèle-chile va disparète. Q'tèle-chile qu'èle eút prise, i n' sét'teu nieú l' prène.*

Enq. : *A win !*

Tém. : *Q'tèle-chile... s'i-d-a trwas, eul truasième va vni l' kē, in. Èle va parti. Eul léd'min, vos mèteuz q'tèle-chile dôla. S'i-d-a dis'... □ Èt quand q'tèle-chile va rêteu pèdant, c'eút qu'i-nd-a pus. Èt vos n' vêreúz jamés in cadâve, in ! Saveúz ça ?*

Enq. : *C'eút vré. Ça, j' sù d'accord aveú vous.*

Tém. : *Vos n' vêreúz jamés in cadâve. Toute beulète morte, in.n-ôte qui l'êtêre.*

(...)

Enq. : *Èt pouquoq' c' queu vos pérdeúz lès beulètes?*

Tém. : *ÇA maleûreûs ! S'i rétre eune dés vo pouyer, i n' rësse pus in pouleût, in. I n' vos rësse pus 'ne pouye, in. Èle*

---

Enq. : *C'est les belettes, ça, ou c'est les hermines ?*

Tém. : *Les belettes... et les hermines. C'est la même chose. Bon, cela fait... □ Celle-ci va disparaître (montre celle qui est attachée au piquet). Celle-ci qui est prise [au piège], ils ne savent pas la prendre.*

Enq. : *Ah oui.*

Tém. : *Celle-ci (montre celle qui pend au piquet)... s'il y en a trois, la troisième va venir la chercher, hein. Elle va partir. Le lendemain, vous mettez celle-ci (celle prise au piège) là-bas (accrochée au piquet). S'il y en a dix... □ Et quand celle-ci va rester pendue (litt. : pendant), c'est qu'il n'y en a plus. Et vous ne verrez jamais un cadavre, hein ! [Vous] savez cela ?*

Enq. : *C'est vrai. Cela, je suis d'accord avec vous.*

Tém. : *Vous ne verrez jamais un cadavre. Toute belette morte, un autre (sic) qui l'enterre. (...)*

Enq. : *Et pourquoi est-ce que vous prenez les belettes ?*

Tém. : *ÇA malheureux ! S'il [en] rentre une dans votre poulailler, il ne reste plus un poulet, hein. Il ne vous reste plus une poule, hein.*

*suce eul sang, c'eút tout'. EUL PLÉSI D' TUEÚ, in ! PACE QUEU in fuchô va tueú in lapin, i va fok tueú l' lapin. Meús eune beulète, s'i-d-a dis', èle va passeú tous lès dis', in. Eul plési d' tueú, in.*

Enq. : *Èt ène èrmine, c'eút l' min.me?*

Tém. : *A wi, ça ! A win ! Èt vos daleúz 'd-avwòr eune deuvés in coulébier, n'âreúz pus in coulon. Rapéllez nié in cóp d' mès gayoles ?*

Enq. : *Â si !*

Tém. : *Èle avwót tout tueú, in ! Tout' in ! Il-avwót dis, douze... eù... z-o i s e a u x. Tout astwót parti.*

Enq. : *D-aviz in cóp pris eune, il-a in.n-an ou deûs.*

Tém. : *WÈ tous lès-ans j' d-é pré. J' d-é có pris cinq', sis' l'hiver passéú. Â ! mi, j' té, in. Il-a toudi in cèp' mis ô long d' mès... bazârs, in. (...)*

*Èt in fureút, i va kë lès rates.*

Enq. : *Lès rates étou ?*

---

Elle suce le sang, c'est tout. LE PLAISIR DE TUER, hein ! PARCE QUE un putois va tuer un lapin, il va seulement tuer le lapin. Mais une belette, s'il y en a dix, elle va [les] liquider (litt. : passer) tous les dix, hein. Le plaisir de tuer, hein.

Enq. : Et une hermine, c'est la même chose ?

Tém. : Ah oui, ça ! Ah oui ! Et vous allez en avoir une dans un pigeonnier, vous n'aurez plus un pigeon. [Vous] ne [vous] rappelez pas une fois dans mes cages ?

Enq. : Ah si !

Tém. : Elle avait tout tué, hein ! Tout, hein ! Il y avait dix, douze... euh... oiseaux. Tout était parti.

Enq. : [Vous] en aviez un jour pris une, il y a un an ou deux.

Tém. : OUI tous les ans j'en prends. J'en ai encore pris cinq, six l'hiver passé. Ah ! moi, je tends, hein. Il y a toujours un cep mis au long de mes... bazars, hein. (...)

Et un fureut, il va chercher les rats.

Enq. : Les rats aussi ?

Tém. : *J'ē quèqu'fwós vu m' Jules* □ *L'aveúz coundu m' Jules?*

Enq. : *Non. Mès j'ē étèdu parleú d' li. J' sū ariveú juste apreús.*

Tém. : *Â ! Ça, c'astwót in fureút ! (R) J' l'ē t'nu neuf ans. Èt biète queu j' sū, jeu l' doune a prêteú. I m'a dit qu'i l'avwót pièrdú. Mès i n' l'avwót nié pièrdú, sèz. (...) Â ! C'astwót in biô ! I pourmèn'wót, in !*

Enq. : *Vos n' l'èrtiriz jamés d'in trô ?*

Tém. : *Quô ?*

Enq. : *Vos n' l'èrtiriz jamés ? Quand-i n' rétrwót nieú, c'eût qu'i n'avwót nieú d' lapin.*

Tém. : *Èt quand i rêt[rwót] □, quand... i d-avwót un, i r'ven'wót avèc'. Ou beú, i s'èrlèkwót, i r'ven'wót. I dit : « J'ē rèsteú lon.mêt asseúz ».*

Enq. : *I l' sortait ?*

Tém. : *J'ai quelquefois vu mon Jules* □ *[Vous] l'avez connu mon Jules (nom de son furet) ?*

Enq. : *Non. Mais j'ai entendu parler de lui. Je suis arrivé juste après.*

Tém. : *Ah ! Ça c'était un furet ! (R) Je l'ai tenu neuf ans. Et bête que je suis, je le donne à prêter. Il m'a dit qu'il l'avait perdu. Mais il ne l'avait pas perdu, [vous] savez. (...) AH ! C'était un beau ! Il promenait, hein !*

Enq. : *Vous ne le retiriez jamais d'un trou ?*

Tém. : *Quoi ?*

Enq. : *Vous ne le retiriez jamais ? Quand il ne rentrait pas, c'est qu'il n'y avait pas de lapin.*

Tém. : *Et quand il rentr[ait] □, quand... il y en avait un, il revenait avec. Ou bien, il se pourléchait, il revenait. Il dit : « Je suis resté assez longtemps ».*

Enq. : *Il sortait ?*

Tém. : *O u i, o u i... A win. I savwót qu'il avwót s' morciô, in. J'avwó toudi 'ne tiète deu coq' ou beú 'ne tiète deu pouye ou beú in pirót aveú mi, ou beú in mirlan, in. // Wê, win.* /

*N'ê jamê̄s steú pris avec'. Jamê̄s. Èt quand il-avwót in fuchô, i fezwót 'ne queuye come ça. I m' dit : « Rêtreúz vous-min.me. Mi, jeu n' rête nié ! » (R) (...)*

*Eum' Jules, eul preumiè̄re afêre, i s'ê dalwót a l' mêsion. Èt poupout', èt poupout', èt poupout' èt i s'ê ralwót. Èt il-avwót □ Eum' mère, èle leu pèrdwót, in ! Èt il-avwót deûs feumes. Èles buvin'teu du cafeû, 'stin't' a trwós. Tout d'in cóp, il arrive, èt passe deussus lès solés. OUP' ! MON DJEU ! Vos l'ârîz vu l' bond qu'èles ont fêt ! Èles ont montéú su l' tâbe. Èt m' mère l'a steú kë quand □ (R) Èle astwót d'ja vièle. Èle l'a steú prène èt èle l'a rapporté. (R) (...)*

*J' d'ê in cóp touéú un deussus l' tiète deu m' chabót. J' d-avwó acateú un. Eul preumieú cóp qu'euj' m'ê va aveú, i passe eum' dwót tout oute. Panf ! / (R)*

---

Tém. : Oui, oui... Ah oui. Il savait qu'il avait son morceau, hein. J'avais toujours une tête de coq ou bien une tête de poule ou bien un moineau avec moi, ou bien un merle, hein. // Oui, oui. /

[Je] n'ai jamais été pris avec [lui]. Jamais. Et quand il y avait un putois, il faisait une queue comme cela (montre avec ses mains que le furet gonflait les poils de sa queue). Il me dit : « Rentrez vous-même. Moi, je ne rentre pas ! » (R) (...)

Mon Jules, la première affaire [qu'il faisait], il s'en allait à la maison. Et poupout, et poupout, et poupout et il s'en rentrait. Et il y avait □ Ma mère, elle le prenait, hein ! Et il y avait deux femmes. Elles buvaient du café. [Elles] étaient à trois. Tout à coup, il arrive, et passe sur les souliers. OUP ! MON DIEU ! Vous l'auriez vu, le bond qu'elles ont fait ! Elles sont montées sur la table. Et ma mère a été le (= le furet) chercher quand □ (R) Elle était déjà vieille. Elle a été le prendre et elle l'a rapporté. (R) (...)

J'en ai un jour tué un (un furet) sur la tête de mon sabot. J'en avais acheté un. La première fois que je m'en vais avec [lui], il passe au travers de (= il perce complètement) mon doigt. Panf ! / (R)

È ! ÇA PIGNE, sêz ! Èt surtout quand i fêt frwôd. ÇA SANGNE LON.MËT, sêz !

#### 4. Pêche à l'anguille et au brochet ou Comment devenir braconnier

Tém. : Pou prène lès-anguîyes, in, du tans deu... d'eum' papa, euj' va parleù éssi, deu m' père, alèz, nos... □ ôs nasses... □ Nos s'é dalin' fé ène digue... ène digue... èt quand yô stwôt écoureûse... su chinquante mètres, a vint'-ching', trante mètres du canal, deuvés in fosseù qui r'montwót, eul fosseù du canal...

Enq. : Donc' in contreufosseù ?

Tém. : Contreufosseù, eul fosseù du canal, èno, qui r'montwót pô... □ èt on fèzwót 'ne digue, come j' vos l'avwó dit, èt quand yô montwót □ mès la ça dèkèdwót. Èt j'... □ Èt mi j' passwó avec' in sayô deu... deu côch. Avec' in morciô d' côch come ça, in.

---

EH ! CELA PINCE, [vous] savez ! Et surtout quand il fait froid. CELA SAIGNE LONGTEMPS, [vous] savez !

#### 4. Pêche à l'anguille et au brochet ou Comment devenir braconnier

Tém. : Pour prendre les anguilles, hein, du temps de... de mon papa, je vais parler ainsi, de mon père, allez, nous... □ aux nasses... □ Nous nous en allions faire une digue... une digue... et quand l'eau s'était encourue (= écoulée)... sur cinquante mètres, à vingt-cinq, trente mètres du canal, dans un fossé qui remontait, le fossé du canal...

Enq. : Donc un « contrefossé » ? (= fossé donnant sur le canal)

Tém. : Contrefossé, le fossé du canal, n'est-ce pas, qui remontait par... □ et on faisait une digue, comme je vous l'avais dit, et quand l'eau montait □ mais là ça descendait. Et j' ... □ et moi je passais avec un seau de... de chaux. Avec un morceau de chaux comme cela, hein (grosseur d'un pouce).

Enq. : *Deu l' côch... VIFE?*

Tém. : *VIFE. Èt jè j'twó tous... tous lès quinze, vint cantimètes. Èt quand j'astwó é ôt, nos r'passin' aveú 'ne fourchète. Lès-anguïyes... □ Eul... eul côch dèskét dèvés...*

Enq. : *Eul vâse.*

Tém. : *Eul vâse. Lès-anguïyes r'mont'. Èt mi j' tèn'wó l' sac' èt m' père lès prèn'wót aveú 'ne cwiyère □ aveú 'ne fourchète èt lès mètwót d'ves l' sac'. Su chinqante mètes, d-avin' vint', vint'-ching'. (R)*

Enq. : *Donc' tous lès-anguïyes du... du canal r'montin't' ô contrefosseú?*

Tém. : *A win. Ô fours[in] □ Quand i fêt bon, sêz beú, ô foursin, alèz, èles rèmont'. L'anguïye r'monte du canal.*

Enq. : *Wè, lès-anguïyes r'mont'eu du canal... pou daleú fourseú a...*

Tém. : *Dés lès, deudés lès, deuvés lès choses, deuvés lès... deuvés lès... lès p'tits fosseús.*

Enq. : *De la chaux... VIVE?*

Tém. : *VIVE. Et je jetais tous... tous les quinze, vingt centimètres. Et quand j'étais en haut, nous repassions avec une fourchette. Les anguilles... □ La... la chaux descend dans...*

Enq. : *La vase.*

Tém. : *La vase. Les anguilles remontent. Et moi je tenais le sac et mon père les prenait avec une cuiller □ avec une fourchette et les mettait dans le sac. Sur cinquante mètres, [nous] en avions vingt, vingt-cinq. (R)*

Enq. : *Donc toutes les anguilles du... du canal remontaient au contrefosse?*

Tém. : *Ah oui. Au fr[ai] □ Quand il fait bon, [vous] savez bien, au frai, allez, elles remontent. L'anguille remonte du canal.*

Enq. : *Oui, les anguilles remontent du canal... pour aller frayer à...*

Tém. : *dans les, dans les, dans les choses, dans les... dans les... les petits fossés.*

Enq. : *Â?*

Tém. : *A ! Quô ç' qu'il-arwót tant dè, dè, dè, dè, ... d'anguîyes dans lès fosseús?*

Enq. : *C'est pace qu'èles seu plésin'teu la ou pace qu'èles trouvin'teu deu l' nourritûre.*

Tém. : *A ! C'eût dèz fosseús aveú ça d' vase deuvés. Nos j'tin' deu... deu l' côch deuvés, in, èt alors, eul côch, ça travâye, in. Ça brûle èt ça r'm[onte] □ lès-anguîyes □ Nom dè Djou ! I-d-a dèz ceûs' qu'èles r'montin'teu come ça, in !*

Enq. : *Et... Èles passin'teu leû tiète deu.òrs ou bieû toutes ...*

Tém. : *Bo ! Èles fèsin'teu ça. Èles èstin'teu pa d'zeûr, in. Èles èrvènin'teu èt m' père... □ on... on mètwót eune fourchète a l' meule, in. On mètwót 'ne fourchète a l' meule èt m' père pikuwót. Mi j'oûvrwó l' sac' èt i lès mètwót d'ves. Quand n' d-avin' asseúz, nos r'venin'. Adon on défèzwót... on défèzwót l' digue, in. Èt tout l' côch ètwót partie. // A win !*

*Et lès brocheûts, su l'eûre du din.neú, ô foursin !*

---

Enq. : Ah ?

Tém. : *A ! [Pour]quoi est-ce qu'il y avait tant de, de, de, de... d'anguilles dans les fossés ?*

Enq. : *C'est parce qu'elles se plaisaient là ou parce qu'elles trouvaient de la nourriture.*

Tém. : *A ! C'est des fossés avec ça (montre ± 60 cm) de vase dedans. Nous jetions de... de la chaux dedans, hein, et alors, la chaux, ça travaille, hein. Ça brûle et ça rem[onte] □ les anguilles □ Nom de Djou ! Il y en a certaines qui remontaient comme cela, hein !*

Enq. : *Et... elles passaient leur tête dehors ou bien toutes...*

Tém. : *Boh ! Elles faisaient cela. Elles étaient au-dessus, hein. Elles revenaient et mon père... □ on... on mettait une fourchette à la meule, hein. On mettait une fourchette à la meule et mon père piquait. Moi, j'ouvrerais le sac et il les mettait dedans. Quand nous en avions assez, nous revenions. Alors on défaisait... on défaisait la digue, hein. Et toute la chaux était partie. // Ah oui !*

*Et les brochets, à l'heure du diner, au frai !*

Enq. : *À wè ça, ô foursin, ô mwas d' fèvrieú, march.*

Tém. : *Ô foursin. Euj' dalwó ô fosseú. Adon j'avwó trèze... □ douze, trèze ans, a pô preús, èt... □ Nieú tous lès jous, quand ç'astwót nieú l'école, èno? A... A Pâques donc', ç'astwót toudi ô foursin. A Pâques, c'eût toudi bieú adon. Èt... èt il-avwot l' contreuf[osseú] □ lès vanes du canal. Sêz bieú, l' contreufosseú, il-avwot dês vanes. N's-avons quèqu'fwós steú a deûs lôvô. ÈT LA, il-avwot in passâje... in passâje eû... é briques fêt pou passeú, sêz beú. Èt mi j' dalwó ô long. Quand j' veywó dês... dês brocheûts, in, euj' v'nwó l' dire a m' père tout d' swite. Èt m' père pèrdwót s' fourke èt i mètwót 'ne mante... □ eul cu d'eune mante deudê... eû...*

Enq. : *eul trô du pont.*

Tém. : *eul bûse. Èt alors nos fèsin'... □ Mès quand il arivin'teu pou rêtreú d'ves, BLOUK ! I tapin't' in cóp l' queuye é ôt. Èt (R)... Èt ç' jou-la, in sac'. Quèqu'fwós, j' n'è nieú soyu porteú l' sac'. (...)*

---

Enq. : Ah oui ça, au frai, au mois de février, mars.

Tém. : Au frai. J'allais au fossé. J'avais alors treize... □ douze, treize ans, à peu près, et... □ Pas tous les jours, quand ce n'était pas l'école, n'est-ce pas ? A... A Pâques donc, c'était toujours au frai. A Pâques, c'est toujours bien alors. Et... et il y avait le contre-f[ossé] □ les vannes du canal. [Vous] savez bien, le contrefossé, il y avait des vannes. Nous avons quelquefois été à deux là-bas. ET LÀ, il y avait un passage... un passage euh... en briques fait pour passer, [vous] savez bien. Et moi j'allais le long [de l'eau]. Quand je voyais des... des brochets, hein, je venais le dire à mon père tout de suite. Et mon père prenait sa fourche et il mettait une manne... □ le cul d'une manne dans euh...

Enq. : *le trou du pont.*

Tém. : *la buse. Et alors nous faisions... □ Mais quand ils arrivaient pour rentrer dedans, BLOUK ! Ils tapaient une fois la queue en haut. Et (R)... Et ce jour-là, un sac. Quelquefois, je n'ai pas su porter le sac. (...)*

*Eûs' i r'montin't' eul contreufosseú, in. Il astwót co bieú sale, adon. Sêz beú, on.n-arfèzwót nieú lès contreufosseús come MEUNANT, in ! Sêz beú, il-avwót du... du creusson, MAL-EÛREÛS (R)... Daliz chinq' sis mètes, vos d'aviz eune manoke, in ! On l' pèrdwót avec' in ratió. Mès quand i pèk □ i pikin't' in cóp la d'dés, in, sêz beú, i péssin'teu qu'is-astin'teu muCHEÛS èt vos vèyeúz leù queuye passeú. Èt adon PCHIT', OP ! MI, j' d-é quèqu'fwós COMBEÛ manqueú ! Nom di Djeu, quand i sont la su l' patûre d' cinq', sis mètes, ça fét dès... dès bonds d' trwôs MÈTES, in fieú ! Èt RANF, i r'kèyin'teu d'ves, in. Eum' père a quèqu'fwós évouyeú deûs, trwôs cóps l' min.me. A win. Nom dè Djeu ! In cóp ONZE deussus l' min.me jou. Ça dâre wit', dîs jous, in?*

*Enq. : A win.*

*Tém. : Nieú d' pus', in. Mi, j' m'è rapèle come ayér. (...)*

*Enq. : Èt quand vos daliz come ça, ô foursin donc', quô g' queu vos pèrdiz? Dès grós ou dès p'tits?*

---

Eux ils remontaient le contrefossé, hein. Il était encore bien sale, alors. [Vous] savez bien, on ne refaisait pas les contrefossés comme MAINTENANT, hein ! [Vous] savez bien, il y avait du... du cresson, MALHEUREUX (R)... [Vous] marchiez (litt. : alliez) cinq, six mètres, vous en aviez une poignée, hein ! On le prenait avec un râteau. Mais quand ils pèq □ ils piquaient une fois la tête là-dedans, hein, (vous) savez bien, ils pensaient qu'ils étaient caCHÉS et vous voyez leur queue passer. Et alors PCHIT, HOP ! Moi, j'en ai quelquefois manqué COMBIEN ! Nom de Dieu, quand ils sont sur la prairie de cinq, six mètres, cela fait des... des bonds de trois MÈTRES, hein garçon ! Et RANF, ils retombaient dedans, hein. Mon père a quelquefois envoyé deux, trois fois le même [dans la prairie]. Ah oui. Nom de Dieu ! Une fois ONZE sur le même jour. Cela dure huit, dix jours, hein ?

*Enq. : Ah oui.*

*Tém. : Pas [de] plus, hein. Moi, je m'en rappelle comme hier. (...)*

*Enq. : Et quand vous alliez comme cela, au frai donc, qu'est-ce que vous preniez ? Des gros ou des petits ?*

Tém. : *Â ! C' èt[wót] □ I-nd-avwót jamēs un d'in kiló, sêz.*  
*C'ètwót tous grós.*

Enq. : *Donc' c'ètwót tous dès fumèles.*

Tém. : *Tous grós. Nom di Djou ! Bah ! J' vos di : j' d-é in*  
*cóp vu un, i pèzwót ô mwins CHINQ' kilós èt d'mi.*

Enq. : *A win.*

Tém. : *Sêz beú, dè wit', neuf kilós, j' n'é jamēs vu, sêz.*

Tém. : *Sêz beú, dè wit', neuf kilós, j' n'é jamēs vu, sêz.*  
*Més deûs kilós èt d'mi, trwas kilós, trwas kilós èt d'mi. Ça*  
*c'ètwót □ Deûs kilós, ç'astwót l' mwayène.*

---

Tém. : Ah ! C'ét[ait] □ Il n'y en avait jamais un d'un kilo, [vous] savez. C'était tous [des] gros.

Enq. : Done c'était toutes des femelles.

Tém. : Tous (des) gros. Nom de Djou ! Bah ! Je vous dis : j'en ai une fois vu un, il pesait au moins CINQ kilos et demi.

Enq. : Ah oui.

Tém. : [Vous] savez bien, de huit, neuf kilos, je n'ai jamais vu, [vous] savez. Mais deux kilos et demi, trois kilos, trois kilos et demi. Cela c'était □ Deux kilos, c'était la moyenne.

# Que signifie le surnom du dragon de Mons?

*Note philologique sur le Doudou*

M<sup>me</sup> Rose Thisse-Derouette, dans son *Étude sur la chanson montoise El' Doudou*, parue dans les « Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut », LXXIX, 1965, p. 456, pense à juste titre que les couplets anciens de la chanson « n'énumèrent que des personnages primitifs de la procession : le dragon (*doudou*), la Vierge (*mama*) et la poupée (*statuette, bannière ou pucelette ?*) ».

En note 4, elle reproduit l'avis de Henri Hennebert en 1948, pour qui le *doudou* est le dragon, la *mama* la statue de la Vierge et la *poupée* saint Georges la statue de ce saint.

Je ne m'attarderai pas sur ces attributions. Je ne retiendrai qu'une ou plutôt trois explications de Paul Heupgen touchant le *doudou* : il y a vu d'abord une 'grosse bête', comme tout le monde à Mons; ce que confirme un des surnoms locaux du dragon : *el grosse biète*. En 1930 et en 1936, dans ses *Vièseries*, il faisait un rapprochement avec le rouchi *doudou* au sens d' 'être vivant gros et difforme', signification qu'il a trouvée dans le *Dictionnaire rouchi-français ...* de Gabriel Hécart, 1834<sup>2</sup>, p. 161, lequel note que c'est une « épithète dérisoire qu'on donne à un vieillard gros et court, d'une grosseur disproportionnée à sa hauteur ».

Il est possible que le mot ait été connu en Champagne avec un sens analogue : je lis dans les *Contes de Champagne de bouche à oreille* de Charles Thibault, 1960, pp. 181-183, qu'un

personnage un peu niais de « La soupe d'agasse », noté à Boult-sur-Suippe, est appelé *Doudou*; dans un conte qui montre un savetier plus fin que le diable, — une version du thème AT 330 — noté en Argonne, pp. 201-207, ce personnage, assez lourd pour refuser le paradis, est appelé *Doudou-Gentil*. Je remarque en passant qu'un patronyme *Doudou* est attesté à Seraing et à Tilleur. En Lorraine, Jean Lanher, dans *Les Contes de Frainbois*, 1978<sup>2</sup>, n° 36, glose un terme dialectal *Doudou* par « prénom qui est un terme calin ». L'abbé Varlet, en 1896, note dans son *Dictionnaire du patois meusien* que *doudou* est un « terme de tendresse à l'égard des enfants »; dans la Marne et à Brillon (Meuse), c'est aussi une manière de désigner le quatrième fils d'une famille; par contre, dans l'Aube, pour *Façons de parler en Champagne*, 1979, il est le premier garçon de la famille.

Jean Dauby, dans *Le livre du « rouchi » parler picard de Valenciennes*, 1979, p. 121b, fait de *doudou* un adjectif enfantin au sens de 'vilain'. A Cambrai, Charles Lamy, *Passe-temps kimberlot*, V, 1900, p. 170, l'employait comme épithète d'un malin, qu'il présentait comme *ch'l afreûs doudou*, ou d'un enfant dégourdi (voir p. 161). Le sens paraît être plutôt dépréciatif. E. Cochet dans *Le patois de Gondecourt (Nord)* ..., 1933, p. 142b, note l'exclamation *doudou !* pour exprimer que c'est 'méchant' ou 'mal'; en outre il mentionne un lieu-dit *ch' doudou*. Jules Watteeuw, dans ses *Chansons, Fables et Pasquilles Tourquennoises*, III, 1897, p. 150, traite de *vi doudou* un de ses personnages; dans son *Théâtre*, 1926, p. 155, parlant d'un vieux nigaud, il le fustige de *vieus doudou*. A Vraignes, dans le Vermandois, Hector Crinon, *Satires picardes*, 1863, p. 219, a un tout autre mot *doudou*, 'casaquin à longues basques'. Ce sens s'apparente à ceux que note Walther von Wartburg dans le *Französisches etymologisches Wörterbuch* (= FEW), III, p. 113, qui énumère : en Wallonie, *doudou* 'jaquette' (terme enfantin); en flandrien *dodo*

'vêtement de nuit pour les enfants et les femmes', en Picardie 'casaquin de femme plissé à la ceinture'; à Saint-Pol-sur-Ternoise *dodô* et en Artois *dodo* signifient 'camisole de nuit'; à Bray, c'est une 'espèce de camisole'; dans la Moselle, le *dôdô* est un 'ancien corsage de femme, non ajusté'. Il s'agit toujours d'un vêtement qui amplifie la forme du corps. D'où en montois un verbe *doder* 'attifer ridiculement' et le substantif *dodage* 'accoutrement ridicule', selon l'*Essai d'un glossaire wallon* ... de Philibert Delmotte composé en 1812; à Saint-Lo, *endodiner* a le sens d' 'affubler'.

On peut se demander s'il existe une relation entre toutes ces significations du mot. On perçoit assez aisément que *doudou* aux sens de 'gros, courtaud', voire 'vilain', devienne une moquerie, une injure, puis un sobriquet, plus tard peut-être un nom de famille (encore que l'on puisse objecter ici la valeur caressante du mot dans la Marne et dans l'Aube); mais le lien avec le vêtement? Von Wartburg le voit cependant : sous le radical *dod-*, dont il ne dit pas à quelle langue il appartient, on trouve des mots (auxquels j'ajoute des notations de la Société de Littérature Wallonne) — comme *dode* 'femme un peu folle' au pays de Mée; *dodin* 'trompeur', en vieux français, 'freluquet, fat' en poitevin, 'nonchalant, flaneur' à Reims, 'enfant caressant et mignard' à Troyes, 'sot' dans le Bas-Maine; *dodaud* 'idiot' au pays de Mée; *dodâ* 'grand niais', 'enfant chéri', 'homme douillet' en liégeois; *dodo* 'lambin, paresseux' en normand (d'où peut-être le titre d'un roman d'Alexandre Bonnal en 1913 : *Dodo, le vagabond d'amour*, Paris, Daragon); *dôdô* 'polisson, gamin' en verduno-chalonnais, 'simple d'esprit, crédule, imbécile' en liégeois; *dodon* 'femme dodue' en verviétois; *dodu* en français; *daudé* 'niais' en namurois; *dodinet* 'benêt' en poitevin; *dodoche* 'bête' à Mâcon; *dôdéye* 'sotte, fille gâtée, femme fadasse' à Fosses-la-Ville, 'femme simple d'esprit' à Dinant; *doudène* 'sotte, niaise' en liégeois; *dôdin.ne*, -*êne*, 'fille niaise, jouvencelle pré-

tentieuse' à Trembleur; *dodore* 'femme sans énergie' en boulonnais (qu'il me paraît difficile d'isoler de *doudouye* 'grosse nonchalante', incarnée en *Mariye-Doudouye*, personnage d'une chanson dansée en Wallonie). Le genevois *bidodi* 'homme d'un esprit faible et borné' fait de même penser à un personnage carnavalesque, le *Bidôdus* de Cour-sur-Heure, le *Jean Bedaudus* de Biesme dans la province de Namur. Mais ce rapprochement est une autre histoire ...

Comme l'est aussi, pour von Wartburg, le *doudou* liégeois, terme de tendresse à l'égard d'un enfant, d'un bien-aimé. Cette fois, dit-il, il s'agit d'une réduplication de 'doux', latin *dulcis*, qui a donné lieu en normand à *doudoux* 'bonbon', en guernesais 'confiture', à Saint-Malo 'gâteau'; en havrais, *doudou* désigne une 'fille nonchalante et niaise', en mouzonnais, c'est une appellation caline donnée à un petit garçon. On se demande pourquoi ce dernier *doudou* ne pourrait être rattaché à la famille précédente. Pour des raisons de phonétique ?

Mais d'abord nuançons le sens du *doudou* liégeois : car le terme, bien que masculin, sert aussi à désigner la bien-aimée : voir Jean Bury, *Les deux Joseph*, 1887, p. 9 : *Bondjoû, m'* *doudou*, adressé à une femme; Jean Bury *et alii*, *Lès rèspleûs dè l' coulaie*, s.d., p. 10 : *Djans, mi p'tit doudou*, et p. 32, *mi p'tit doudou*, toujours à une femme; Dieudonné Salme, *Pichette*, 1890, idem; Gustave Thiriart, *On bai disdu*, 1892, p. 33, ironise sur ce *doudou* : *Doudou ! ha ! ha ! ha ! ... Sûr-mint qu'i deût loumer l'aute rond souke !* 'Doudou ! ... Bien sûr qu'il doit appeler l'autre dragée !' Charles Bartholomez, *Li plaisir d'à Jacob*, 1899, p. 70, reste dans les sentiers battus : *et vos avou, èdon, m'* *doudou*, 'et vous aussi, n'est-ce pas, ma bien-aimée'. Lucien Crahay, de Hony (Esneux) nota, pour la Société de Littérature Wallonne, *mi p'tit doudou* au sens de 'ma petite bien-aimée'. Henri Forir, dans son *Dictionnaire liégeois-français*, I, 1866, p. 289a, note donc correctement

*doudou* au sens d'« expression affectueuse du mari à l'égard de sa femme » et inversément. Et Albin Body, dans son *Vocabulaire des Poissardes du pays wallon* : Liège, Verviers, Spa, Malmedy, dans le « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », XI, 1868, p. 24 du t.à.p., a repéré une ancienne notation dans *Lès-ipocondes*, 1758, acte II, scène 4 : *m' chér doudou* dit un mari parlant de sa femme. En outre, selon Charles Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique de la Langue Wallonne*, II/2, 1880, p. 522, le liégeois *doudou* signifie 'mignot, mignon'. Plus intéressante est la notation *doudou* 'hochequeue gris', le *Motacilla cinerea*, Briss. (*alba*, Lin.), dont la description qu'en fait Joseph Defrecheux, *Vocabulaire de noms wallons d'animaux...*, 3<sup>e</sup> édition consultée, s.d., pp. 73-74, ne permet pas d'entrevoir pourquoi la dénomination wallonne (une parmi d'autres comme 'hochequeue', *tchirou*, *tchirawe*...) : « Le hochequeue gris a le front, les joues, les côtés du cou et l'abdomen d'un blanc pur; la gorge et la poitrine sont d'un noir profond, le dos et les flancs d'un cendré bleuâtre ». Le bec est grêle et droit, les ailes sont allongées, ainsi que leur queue. Peut-être n'a-t-on vu en lui que l'animal gracieux, et faut-il donc rattacher *doudou* 'hochequeue' à *doudou* 'mignon'.

La même chose ne peut se dire du *doudou* montois, dont je note que le mot désigne aussi : 1. la chanson de ce titre (voir Charles Letellier dans l'« Armonaque dè Mons », 1868, p. 78); 2. un enfant, dont c'est le surnom dans un récit du « Ropieur » (n° du 14 juin 1908, p. 32b) pour insister sur son origine montoise; 3. un jeu d'enfant imitant plus ou moins le combat du lumeçon. Ces significations dérivent du nom donné au dragon.

On a pensé voir dans le *doudou* montois un emploi du rédu-plicatif de 'doux', d'allure enfantine et l'antiphrase du terrible animal : celui-ci serait surnommé 'le doux' parce qu'il est captif et traîné par les rues de la ville.

Mais Heupgen a eu une troisième « intuition ». La prononciation *doudou*, dit-il, se retrouve dans l'anglais *dodo*, « terme par lequel on désigne le dronte » ou *Didus ineptus*, aujourd'hui disparu, oiseau lourd et stupide, « mi-oie, mi-autruche, trouvé en 1598 dans l'Ile Maurice, mais déjà antérieurement connu des Hollandais, puis des Portugais, qui leur avaient conquis l'ile, et qui nommaient cet animal *doedoe*. Or... les Anglais rattachent directement leur *dodo* au portugais *doudo*, lequel désigne un être gigantesque et grotesque... *Doudou, doedoe, dodo, doudo*, toujours la même prononciation et le même sens : la 'grosse bête'..., comme on qualifie le dragon du lumeçon. Pour moi, il n'y a aucun doute, c'est le dragon, c'est le personnage principal du lumeçon... Il devait nécessairement figurer dans la chanson et lui a servi de titre ».

Heupgen a trouvé son information sur le *dodo* anglais dans l'*Oxford English Dictionary*, dont l'édition abrégée précise qu'il est un colombidé aux petites ailes ne lui permettant pas de voler. L'étymologie par le portugais y est bien proposée. Et elle est ancienne d'ailleurs, puisque H. E. Strickland, dans les « Notes and Queries », I, 1850, pp. 400b-401, assure que le nom de *dodo* fut appliqué à l'oiseau, semble-t-il, d'abord par Sir Thomas Herbert en 1634; ce dernier, en 1638, ajoutait que 'c'est un nom portugais qui fait référence à sa simplicité'. Ce qui explique que l'*Oxford English Dictionary* fasse venir *dodo* non du *doudo* désignant l'oiseau, mais au sens de 'fou' comme nom et de 'nigaud' comme adjectif qu'a aussi ce mot.

Tout le monde ne paraît pas être d'accord avec cette vision de l'origine du *dodo* anglais. Si l'on se reporte à un dictionnaire traductif, comme le *Harrap's Standard French and English Dictionary*, II, 1953, p. 340a, on apprend que le terme ne signifie que 'dodo, dronte', et que familièrement on dit *as old as the dodo* 'vieux comme Hérode'; comparaison qui s'applique à une personne vieux jeu et que l'on peut

rendre par 'vieux fossile'. Ce sens figuré est bien connu aux États-Unis : le *Webster's New World Dictionary of the American Language*, dans sa « college edition », 1978, p. 414b, le confirme. En outre, ce dictionnaire fournit une description et une image du *dodo*, qu'il dénomme en latin le *Raphus cucullatus* : il avait un bec recourbé, un petit cou, de petites pattes, des ailes rudimentaires inaptes au vol. Métaphoriquement, le *dodo* est 'une vieille baderne', 'une vieille barbe ou perruque', une 'antiquaille'. Il n'y a donc référence qu'à l'oiseau et pas spécialement à la niaiserie ou à la folie.

Mais le *dodo* est-il nécessairement un seul et même oiseau pour tous ? On peut en douter. Le *Woordenboek der Nederlandsche Taal*, III, 1916, col. 2683, dit que c'est 'le nom de quelques variétés d'oiseaux aujourd'hui éteintes qui forment ensemble le genre *Didus*, aussi appelés *dronte*, *dodaars* et *walgrogl*'. Un exemple de 1854 mentionne l'existence de cinq sortes de *dodos* 'qui différaient très fort entre elles'. Le *Dicionário da lingua portuguesa* de Cândido de Figueiredo, I, p. 917, fait du *dodó* une 'sorte de cygne qui se rencontrait dans le voisinage de Madagascar, et dont la race paraît éteinte'. Pour António de Moraes Silva, *Grande Dicionário da Língua Portuguesa*, IV, 1952, p. 138b, il est une espèce de colombe ou de cygne, qui s'éteignit au XVI<sup>e</sup> siècle. Pour le *Grande Dizionario della lingua italiana* de Salvatore Battaglia, IV, 1966, p. 897c, le *dòdo* italien désigne un oiseau de l'ordre des colombidés qui avait la taille d'un dindon, un grand bec crochu, de très petites ailes, des pattes robustes et une queue munie de plumes hérissées ; il était incapable de voler et sa race s'éteignit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il aurait été complètement exterminé dans l'Île Maurice en 1690. Pour le *Vocabolario illustrato della lingua italiana* de Giacomo Devoto et Gian Carlo Oli, 1967, p. 833b, *dòdo* est le nom vulgaire de trois sortes d'oiseaux des îles Mascareignes du genre *Raphus* et « *Pezofabo* » (= ?), en particulier du *Raphus*

*cucullatus*. Carlo Battisti et Giovanni Alessio, *Dizionario etimologico italiano*, II, 1951, p. 1371b, apportent le détail que le *Didus ineptus* fut découvert en 1507.

Voilà donc un terme qui s'applique à deux, trois ou cinq variétés d'oiseaux découverts en 1507 ou 1598, du moins au XVI<sup>e</sup> siècle, par les Hollandais d'abord, selon le *Woordenboek...*, par les Portugais selon Strickland — lequel assure qu'un *dodo* vivant fut exhibé à Londres en 1638, voir « Notes and Queries », I, 1850, pp. 261b-262, — et qui disparut au XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle selon certains lexicographes. Le *Larousse universel* en deux volumes, 1922, I, p. 687a, définit le *dronte*, terme pour lequel il fournit en synonyme le mot *dodo*, dont je ne trouve pas trace à sa place dans l'ordre alphabétique mais dont l'existence en français est attestée par le *Französisches-Deutsches Enzyklopädisches Wörterbuch* de Sachs-Villatte, 1917<sup>4</sup>, p. 310b, et par Joan Corominas et José A. Pascual, *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, V, 1983, p. 690a : c'est un 'genre d'oiseaux coureurs qui vivaient encore aux Mascareignes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle'. Bref, le *dodo* est un oiseau, quel qu'en soit le nombre de variétés, dont l'espèce est disparue apparemment parce que mal armée pour survivre.

Si la vérité biologique est difficile à saisir, la vérité étymologique ne l'est pas moins. Vu que la primauté de la découverte des îles Mascareignes, et partant du genre *Didus ineptus* ou *Raphus cucullatus* revient aux Hollandais, certains étymologistes ont estimé que le terme portugais *doudo* ou *dido* venait de la langue néerlandaise. Strickland pense que la première dénomination donnée à ces oiseaux fut *doda(e)rs* ou *toters*, et S. W. Singer, dans « Notes and Queries », I, 1850, pp. 353b-354, avance que ce fut par allusion à un type de 'marin hollandais balourd', traité de *dodaers* à l'époque. Mais ce n'est pas l'avis du *Woordenboek...*, qui voit dans ce mot, comme les autres étymologistes néerlandais d'ailleurs, un

composé de *dod* + *aars*, c'est-à-dire de 'touffe' + 'cul', parce que l'oiseau a une touffe de plumes au croupion. Cependant ce n'est pas ce que l'on avait d'abord perçu de la bête, vu que le premier nom qu'elle reçut fut celui de *walgvogel*, 'oiseau dégoûtant', on ne dit pas pourquoi.

Bien évidemment il est difficile de tirer *doudo* ou *dido*, voire *dodo*, de *dodaars*. En appelant l'oiseau de ce nom, les Portugais ont certainement perçu autre chose que son odeur ou son croupion comique. Ils en ont probablement perçu l'aspect balourd, stupide, fou. Selon Novo Michaelis, *Dicionário Ilustrado Portugués-Inglés*, 1976<sup>18</sup>, p. 452b, *doudo*, *dido* signifie comme nom 'insensé, fou, brouillon' et comme adjectif 'fou, aliéné, sot, étourdi, enthousiaste, gai, passionné'. Jean Ronsé et Ersilio Cardoso, *Dicionários Bertrand, Português-Francês*, s.d., p. 309, traduit *doudo* et *dido* par 'fou, aliéné, folâtre, très gai, badin'. Le problème étymologique est que José Pedro Machado, *Dicionário etimológico da língua portuguesa*, 1977<sup>3</sup>, II, pp. 353b-354a, déclare le mot d'origine obscure; mais il en apporte une attestation du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas Hyde, dans son *Historia Religionis Veterum Persarum*, p. 312, que citent les « Notes and Queries », II, 1850, p. 221a, qui nous aide à voir plus clair, au contraire. La mère de Zoroastre, paraît-il, s'appelait *Dóghdu*; cet emblème de fécondité aurait donné son nom au *dodo*; le -gh-, selon lui et contre toute vraisemblance, se prononçait comme le -gh- de l'anglais *mighty*, *high*, etc., c'est-à-dire ne se prononçait pas. Donc *Dóghdu* se prononçait *dódu* et on en tira *dodo*, *doudo*, l'Île Maurice étant dans l'Océan Indien !

Battisti et Alessio font à juste titre venir l'italien *dòdo* du portugais *doudo*, je suppose via l'espagnol, qui lui aussi connaît le mot *dodó*, selon Edwin B. Williams, *Spanish and English Dictionary — Inglés y español*, 1955, II, p. 214b; Battaglia, lui aussi, tire l'italien du portugais, mais en spécifiant que l'original portugais signifie 'sot, bête'. On peut donc

postuler un cheminement sémantique du portugais *doudo*, *doido* aux sens de 'fou, sot, bête' appliqués à l'oiseau, suivi d'un emprunt du mot donné comme nom à celui-ci par l'espagnol, l'italien, le français et l'anglais, pas nécessairement d'ailleurs dans cet ordre, mais peut-être par irradiation du terme portugais. Aucun document ne semble établir, cependant, l'emprunt direct au portugais par le français et l'anglais, voire par le néerlandais, ni d'ailleurs l'emprunt indirect à ces langues. Au cas où il aurait eu lieu via le néerlandais, on serait ramené à l'hypothèse de Battisti et Alessio, qui demandent que l'on compare avec le néerlandais *dodaars*. Or l'étymologie de ce mot, que j'ai résumée plus haut, nous contraint à réexaminer l'étymon *dod-* de von Wartburg. Pour J. Vercoullie, *Beknopt Etymologisch Woordenboek der Nederlandse Taal*, 1925, p. 67b, le mot *dodo* est aussi néerlandais au sens de l'oiseau, et vient indubitablement du portugais *doudo*, dont l'origine est inconnue. Strickland, d'ailleurs, avait déjà noté en 1850 qu'un certain Augustin *Dodo*, imprimeur en Frise, était attesté en 1501. Ce qui vieillit le terme, s'il désigne bien ou l'oiseau ou tout autre concept couvert par le portugais *doudo*. Mais le mot ne peut-il avoir une dérivation purement néerlandaise ? Le *Woordenboek...* demande que l'on se reporte à la famille de *dodde*, *dot*, voire de *doede*. Mais la comparaison avec ces mots, leurs composés et leurs dérivés ne nous éclaire guère. A côté du *dod-* qui exprime une idée de grosseur, de balourdise, il en est un autre qui suggère le sommeil, la nonchalance; sans compter le *dod*, *dot*, au sens de 'touffe'.

Jan de Vries, dans son *Nederlands etymologisch Woordenboek*, 1971, pp. 121a et 130, voit en *dodde*, *dot* l'idée de touffe seulement, mais il apporte des significations dialectales intéressantes : à Anvers, celle de 'bouquet de fleurs', à Groningue, celle de 'grosse femme', en westphalien celles de 'enfant; gros intestin'. Il voit dans toutes ces significations un sens fon-

damental qui est celui de 'quelque chose qui est arrondi ou enroulé'. On ne peut que difficilement séparer *tod* de *dod* : ce mot signifie en anglais '28 livres de laine'; en frison oriental, 'une botte'.

Or on peut rapprocher ces significations de celles que classe le FEW sous l'étymon *dod-*, et que je rappelle à la fin de cet article. Comme dit de Vries, 'ce sont des mots d'un caractère affectif', que l'on peut reporter, selon Julius Pokorny, *Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch*, 1959, à une racine indo-européenne signifiant 'partager', mais dont le vocalisme reste inexpliqué.

Il n'en reste pas moins vrai que la filiation entre tous les membres de la famille est loin d'être claire. Et notamment celle que propose Heupgen entre le *Doudou* montois et le *dodo* mauricien. Car Heupgen commet une erreur de base, en confondant graphies et notations phonétiques. Il croit que le *doudou* montois, le *doedoe* néerlandais, le *dudo* portugais et le *dodo* anglais se prononcent d'une manière identique. C'est presque vrai pour le montois et le néerlandais (mais celui-ci ne figure que dans le *Groot Woordenboek der Nederlandse Taal* de Van Dale, I, 1970<sup>9</sup>, p. 442b; chez L.-L. De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*, 1892, p. 210b, le *doedoe* est un tambour en langue enfantine); mais c'est faux pour l'anglais, *dodo* se prononçant [do:ido]; le portugais dit [dodu], le français [dodo], le néerlandais [do:do].

En outre, il paraît peu raisonnable de supposer que *doudo* a pu être transmis à un dragon de ducace à des milliers de kilomètres, sans qu'un contact direct entre Mons et le Portugal à son sujet puisse être établi historiquement. Il faut donc en venir à une autre conception du sens premier de *doudou*. Que ce soit un être gros, lourd, voire bête, c'est ce qui me paraît évident. Que le vocalisme de ce mot ne soit pas nécessairement en contradiction avec ce que l'on peut attendre sur place si l'on compare avec *doder* et *dodage* est

prouvé par le wallon *doudou* au sens de 'jaquette' et par les formes lorraines, champenoises et picardes de *doudou* au sens dépréciatif. S'il faut cependant absolument expliquer le vocalisme -ou-, ne peut-on penser à une influence du *doudou* dérivé de 'doux', dont le vocalisme, lui aussi, peut donner lieu à une interrogation ? Ne doit-on pas, en effet, s'attendre à \**douidoù* plutôt qu'à *doudou*, si l'étymologie par *dulcis* est correcte ? D'autre part, que l'on note bien le genre masculin de *doudou*, même appliqué à une femme (voir le *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust, 1933, p. 236a). Je ne vois pas ce qui, sémantiquement, empêche de rattacher le *doudou* 'bien-aimé' au *dodin* 'caressant, mignard', voire au *dodd* 'enfant chéri, homme douillet', comme le fait Haust d'ailleurs. Ce qui permet d'éliminer une influence de 'doux' et de rattacher le *doudou* montois à l'aire liégeoise, formant donc, avec les formes picardes, champenoises et meusiennes, un ensemble que, à la suite de von Wartburg, on semble devoir rattacher à la famille de *dod-*.

Mais on peut objecter à cette conclusion provisoire que le radical de *doudou* est peut-être \**dud-* [dud], comme on peut penser pouvoir l'induire de l'anthroponyme wallon *Doudâr*, attesté sous la graphie *Dudart* en 1609, *Dudard* à Cerfontaine à l'époque actuelle. De \**dud-* viendraient aussi *Dudin*, dans le toponyme *Dudinsart* dans la paroisse de Braine; *Dudlet* au XVII<sup>e</sup> siècle à Petit-Rechain; *Doud(e)let* en liégeois. Jules Herbillon, dans le « Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège », V, 112-113, 1956, p. 48, à qui j'emprunte ces données, renvoie à Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, 1951, p. 204b, et comme ce dernier propose le nom de personne germanique *Dodo* en étymon. « Racine à sens obscur, sans doute à valeur expressive, qui a formé surtout des hypocoristiques » : *Dodet* (nom de famille connu en région hutoise aussi), *Dodeux*, *Dodin* (voir Braine), *Dodinet*, -*nat* (en région lyonnaise), *Dodart*,

Dodier. « Cette racine ayant exprimé de bonne heure le balancement, plusieurs de ces noms (par exemple *Dodelin*, *Dodinat*) peuvent être des formations expressives françaises ». C'est l'idée de base postulée par von Wartburg tant pour *dod-* que pour *dond-*, dont Ernst Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, 1969<sup>2</sup>, p. 326a, fait une variante de *dod-*.

Hans Bahlow, dans son *Deutsches Namenlexikon, Familien- und Vornamen nach Ursprung und Sinn erklärt*, 1980, p. 102a, explique le patronyme allemand *Dode(n)*, encore attesté en Frise, comme étant une ancienne formation lallique, de même que *Dude(n)*; en Westphalie, au IX<sup>e</sup> siècle, est attesté un comte *Dodica*; en 1012, dans l'archevêché de Magdebourg, on a noté un « Walterdus qui et *Dodico* vocabatur ». Cette formation « lallique », donc expressive, est, p. 109a, expliquée comme forme secondaire et hypocoristique de *Lude*, abrégée de *Ludolf*; les archives attestent en 951 et 957 que Otto I, empereur d'Allemagne, eut un fils appelé *L(i)udolf*, dont le nom fut abrégé en *Dudo*; sa sœur *Luitgardis* portait, elle, le nom abrégé de *Dudicha*, lequel fait penser au *dodoche* mâconnais. Or *Lude* a un sens : c'est une forme évoluée du germanique ancien *hlôd-* 'gloire'. J'observe cependant que *Dodico* désigne un personnage dont le nom est *Walterdus*; c'est donc un surnom, et ce dernier avait un sens qu'il ne faut pas nécessairement tiré de *Ludolf* au sens probable de 'Loup glorieux'. Ne convient-il pas, en outre, de tenir compte de l'observation de Dauzat, comme quoi le -d- intervocalique de *dodo(nem)* est tombé, très régulièrement, pour donner *Do(on)* par contraction on obtient *Don* dans des noms de lieux comme *Doncourt*, *Donville*, etc? Et de penser à un emprunt au germanique à deux époques différentes, sans les spécifier. Remarquons ici qu'un emprunt plus tardif postule un -ô long, comme dans le cas du liégeois *dôdô* — mais on dit aussi *dodô* et *dodon* à Verviers — 'celui qui a six doigts à la

main' et, au figuré, 'brigand, assassin'. « Suivant la tradition *Dodon*, l'assassin de saint Lambert (vers l'an 700), était sex-digitaire, et cette infirmité a passé à ses descendants » : ainsi s'exprime Haust, p. 233b, après Laurent Remacle, J.-M. Lobet, Joseph Hubert, Henri Forir, mal réfutés par Charles Grandgagnage. Est-ce une tradition vraiment populaire et peut-elle remonter au VIII<sup>e</sup> siècle? Questions auxquelles il est difficile de répondre... Pour ma part, je suis tenté de voir dans l'étymologie des anthroponymes par *Dodo(nem)* une illusion savante. Il est facile, en effet, — et en somme Dauzat s'engage dans cette voie — d'expliquer *Dodet*, *Dodin*, *Dodeux*, *Dodinet*, etc. par la racine *dod-*; comme on peut le faire pour l'allemand *Dodic(h)a*, *Dodico*. La valeur expressive de la racine a préservé la conservation du -d- intervocalique.

L'intérêt de cette vision des choses est que cette valeur expressive n'est pas impérativement liée à la persistance du -o- de la racine *dod-*; on a vu qu'une forme apophonique *dond-* est postulée pour une autre famille qui comprend *dondaine*, *dondon*, etc.; pourquoi ne pas postuler aussi un autre étymon apophonique, en -u-, donc *dud-*, pour les formes *doudou*? Bien entendu, la finale aussi demande explication : l'allure rédupelicative du mot initial n'a-t-elle pas entraîné, par jeu « lallique », la transformation d'un suffixe -ot en -ou? Le *doudou* serait de la sorte un \**doudot*, à savoir un *dodu* en somme, un 'être gros et niais', voire 'poupon et mignard', et aussi un 'vêtement qui gonfle son porteur', voire pas très joli; d'où l'emploi du terme comme surnom, appliqué notamment au dragon de Mons.

Néanmoins on ne peut manquer de noter que si l'idée de base est la même pour chacune des formes apophoniques, leur évolution séparée, non sans influences mutuelles, paraît originale. Selon von Wartburg, la succession sémantique serait, pour *dond-* : 1. l'idée de 'faire sauter'; 2. de 's'assoupir'; 3. de 'retentir'; 4. de 'gros'; 5. de 'tour malicieux'; — et pour

*dod-* : 1. l'idée de 'se balancer'; 2. de 'bercer'; 3. de 'dormir'; 4. de 'dorloter'; 5. de 'tromper'; 6. de 'bête'; 7. de 'gros'; 8. de 'vêtement féminin gonflant la porteuse'. L'étyomon *dud-* n'est pas postulé par von Wartburg : j'y vois aussi à la base 1. l'idée de 'balancer'; 2. de 'gros'; 3. de 'niais'. Mais il conviendrait d'y intercaler le 8 de *dod-* entre le 2 et le 3 de *dud-*. Les anthroponymes s'insèrent dans l'une et l'autre séries.

Il me reste à rappeler l'étymologie du portugais *doudo* proposée par Corominas et Pascual. Ce mot 'pourrait venir d'un supposé \**toldo*', représentant l'évolution portugaise de *tollitus* latin', participe passé de *tollere*, 'lever, tirer, ôter', par assimilation de sonorité, celle-ci aidée par l'influence de la racine expressive synonyme de *dundo* 'sot, niais'. Pour eux, *doudo* est la forme ancienne, *dido* la plus récente. Un rapport avec l'allemand *toll* (néerlandais *dol* 'enragé') n'est pas acceptable : mais qui l'a proposé ? Cette étymologie elle-même se heurte à deux difficultés : la première est qu'elle isole *doudo* de nombreux mots apparentés visiblement en français, voire en germanique; la seconde est qu'elle n'évite pas le rapprochement avec la série apophonique *dond-*, partant aussi *dod-* et *dud-*. Ce qui détruit la reconstruction \**toldo*. Néanmoins, l'expansion de *doudo* au sens particulier de 'dronte' est vraisemblable, vu le rôle probable des Portugais, sinon dans la découverte de cette variété d'oiseaux, du moins dans sa dénomination.

Roger PINON

#### NOTE COMPLÉMENTAIRE

Le hasard m'ayant été favorable, j'ai réuni quelques précisions sur le *dodo*.

Le terme est bien donné comme portugais, espagnol, italien et français par le *Dictionary of Natural History Terms with their Derivations, including the Various Orders, Genera and Species* de David

H. McNicoll, 1863, p. 130. Il est de plus irlandais selon Tomás de Bhaldrathé, *English-Irish Dictionary*, 1959, p. 198a, qui note *dódó*. Il ajoute que l'expression familière anglaise *as dead as the dodo* se dit en celtique d'Irlande *chonh marbh le scadán*, dans laquelle traduction ne figure visiblement pas le mot *dódó*.

L'oiseau fut découvert par les Portugais en 1499 explique David H. McNicoll; le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle* donne 1505 comme date de la découverte de l'île Maurice, et partant de l'oiseau. Mais peut-être les Portugais l'ont-ils rencontré ailleurs d'abord. Par contre Colin Clair, *Unnatural History, An Illustrated Bestiary*, 1968, p. 112, assure que l'amiral hollandais Jacob van Neck prit possession de l'île en septembre 1598 sur l'ordre du comte Maurice de Nassau, d'où le nom qu'il donna à cette terre. S'il ne découvrit pas le premier l'oiseau, du moins en donna-t-il la première description, que je résume : il est remarquable par sa taille, qui dépasse celle du cygne; il a une grosse tête à demi couverte de peau, comme si elle était habillée d'un capuchon. Il n'a pas d'ailes, mais trois ou quatre plumes noirâtres qui dépassent en font office; la queue consiste en quelques plumes douces incurvées de couleur cendrée, *a curly tuft*, 'une touffe bouclée', dit l'*Encyclopaedia Britannica*, 1965, VII, p. 494a. Les Hollandais, pour cette raison, l'appelèrent parfois *dod eersen* (notation de 1677 du *dodaars* du texte de l'article), — un sobriquet donc. Mais ils le désignèrent d'abord sous le nom de *walghvogel*, 'animal nauséabond', pour la raison que plus longtemps et plus souvent on le cuisait, moins doux et plus insipide à manger il devenait, à l'exception du ventre et de la poitrine. Sir Thomas Herbert, dans son livre *Some Yeares Travels into Africa and Asia the Great*, de 1665, dit de l'oiseau qu'il est gras, rond et lent, qu'il pèse plus de 50 livres, que sa viande est plus belle à l'œil que savoureuse au palais, qu'elle éccœure l'estomac et rend celui-ci nauséaux. Le corps est couvert non de plumes mais de duvet, ce qui explique qu'on ait considéré l'animal d'abord comme une variété d'autruche. On suivit longtemps le naturaliste Francis Willoughby dans cette estimation, n'ayant plus à observer que la quinzaine de dessins ou de peintures, notamment les huit œuvres de Roelandt Savery de Courtrai (un des disciples de Jan Brueghel), que l'on possède de l'animal au XVII<sup>e</sup> siècle, et obligé qu'il était de tenir compte de descriptions sans avoir de spécimens de l'oiseau à portée de main. Un dodo empaillé fut exhibé pendant un certain temps à South Lambeth par le naturaliste John Tradescant, et c'est ce spécimen qui est décrit dans le catalogue du *Museum Tradescantianum*.

de 1656 sous le nom de « *dodar from the Island of Mauritius* ». Cet oiseau alla finalement au musée de l'université d'Oxford, l'Ashmolean Museum, où, à la longue, on ne conserva que la tête et une patte. Selon Dorothea M. A. Bate, dans la *Chambers's Encyclopaedia*, 1950, p. 577a, une autre partie de l'oiseau est au British Museum de Londres. H. E. Strickland et A. G. Melville, en 1848, dressèrent une liste des attestations du dodo dans *The Dodo and Its Kindred*; elle fut mise à jour en 1868 par R. Frauenfeld, *Neu aufgefundene Abbildung der Dronte*. Des restes de l'animal furent découverts dans une mare boueuse de l'île Maurice en 1865, et de nouveau en 1889, par Th. Sauzier dans le même marécage. Des squelettes furent ainsi reconstitués pour les musées de l'île et d'Europe, à ce qu'explique l'*Encyclopaedia Britannica*, laquelle ajoute que 'le dodo habitait les forêts et pondait de gros œufs sur une masse herbeuse'. Les responsables de sa disparition sont les Européens, notamment les marins qui, par lui, variaient leur menu quotidien (Colin Clair, p. 124), les chiens, les porcs et les rats introduits par les conquérants, les animaux s'attaquant surtout aux œufs et aux poussins.

En fait il y avait trois représentants de l'espèce *Raphus*, le *Cucullatus* de l'île Maurice, le *Solitarius* de l'île de la Réunion, qui connut aussi le *Raphus Apterornis*. Leur est apparenté le *Moa* de la Nouvelle-Zélande, une espèce aussi disparue, et le pigeon denté de Samoa, dont quelques spécimens arrivèrent en Angleterre peu après le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. On put alors confirmer, contre John Ray, Linné et Nicholas Vigors, qui avaient suivi Willoughby, et contre le Français Durotay de Blainville, que le dodo appartenait à la famille des colombidés, que Hugh Strickland avait raison d'en faire un gros pigeon ayant perdu, comme le moa, l'usage de ses ailes.

Pour Dorothea M. A. Bate, on vit des dodos aux Indes entre 1608 et 1634; on en exhiba à Londres vers 1638, ce que raconte Sir Hamon L'Estrange. Le *Raphus apterornis* disparut à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que G. F. Ss. dans l'*Encyclopaedia Britannica*, assigne à la disparition du dodo l'année 1681.

Je n'ai pas d'autorité à invoquer pour confirmer l'affirmation du *Chambers's Etymological Dictionary*, 1885, p. 136a, comme quoi l'oiseau vécut aussi à Madagascar; affirmation que reprend *A Modern Dictionary of the English Language with Supplement and Appendix*, s.d., p. 114b.

Walter W. Skeat, dans son *Etymological Dictionary of the English Language*, 1888, p. 175b, allègue un parallèle à son étymologie de

*dodo* en anglais par l'emprunt au portugais, qui aurait ainsi dénommé le dronte à cause de sa stupidité : selon lui le *booby* ou 'fou' aurait aussi reçu son nom des Portugais. Cependant l'*Oxford English Dictionary* avance un emprunt à l'espagnol *bobo* 'fou' au sens normal d'« insensé », qui fut de plus appliqué à l'oiseau.

J'apprends de Jean-Marie D'Heur que la diphtongue -ou- du portugais provient soit d'un -o- fermé tonique (issu du latin classique -ō- ou -u-), des semi-voyelles -i- ou -u-, de la diphtongue -au-. On peut donc postuler un \*dōd-, \*daud- ou \*duud, comme étymon initial, le premier étant le plus vraisemblable. Elle écarte *ipso facto* la dérivation à partir du hollandais *dodaards*, à lire *dod + aars*, le -o- de *dod*- étant ouvert et bref. En outre on rencontre le -ō- dans une série de mots gallo-romans, comme le liégeois *dōdō* 'sexdigitaire', ou le *dodo* des berceuses. Quant à la forme *doudo*, elle est un développement normal de *doudo* et ne peut remonter au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle.

Je signale enfin une autre notation de *Doudou* comme sobriquet dans le roman de Jean Rogissart, de Joigny-sur-Meuse dans le département des Ardennes, intitulé *Les Mamert, Le fer et la forêt*, 1984, p. 34 : « Le Doudou, le diseur d'oremus, s'en charge [de marquer les chiens au fer rouge contre la rage] pour trente sous par tête, y compris les vingt et un jours de prières à saint Hubert qui assurent le remède ».

Roger P.

## Introspection d'un intellectuel patoisant \*

Je vous prie de me pardonner la nuance d'autosatisfaction que pourrait faire soupçonner le mot *intellectuel* qui figure dans le titre de cette communication, mais, après tout, l'opinion générale admet sans trop de peine qu'un professeur d'université, même s'il est à la retraite, est un intellectuel.

D'une manière moins contestable, je suis aussi un patoisant. Mes parents parlaient patois entre eux, parlaient patois à leurs enfants et ceux-ci aussi, entre eux, ne parlaient que patois. Aussi longtemps que mes parents, mes frères et ma sœur ont vécu, nous nous sommes toujours entretenus en patois. Il n'y avait là aucun parti pris. Nous n'avons jamais imaginé que les choses pouvaient se passer autrement. Il en avait toujours été ainsi à travers les générations dont je suis issu.

Même si l'on ne considère que les membres du groupe très particulier que nous constituons — un groupe de dialectologues « professionnels » — je ne crois pas que l'on puisse parler d'une situation courante, du moins en Wallonie, car, en pays flamand, les choses ont évolué plus lentement. C'est, de toute façon, en Wallonie, une situation dépassée pour tout le monde. Pour moi en particulier. Même en tenant compte des cousins et arrière-cousins, je suis le dernier de ma génération. Et aucun membre, que je connaisse, de la génération

(\*) Communication faite le 28 octobre 1985 en séance générale de la Commission royale de toponymie et de dialectologie.

suivante ou des générations suivantes n'est en mesure de soutenir une conversation en patois ni, du reste, n'en éprouve la moindre envie. D'une certaine manière, je suis le dernier maillon d'une longue chaîne linguistique.

La confrontation patois-langue de culture, en l'occurrence borain-français, n'a plus lieu qu'à l'intérieur de moi-même. Il ne s'agit plus d'un phénomène social mais d'un phénomène psychologique. Je voudrais évoquer devant vous quelques aspects de cette confrontation d'une espèce particulière.

Soit un couple constitué par un mot français et son équivalent dialectal aussi exact que possible.

Commençons par des noms d'animaux. À première vue, l'équivalence entre *un cheval* et *én kvau* est parfaite, absolue. C'est évidemment du même être qu'il s'agit. Mais les deux vocables n'évoquent pas en moi les mêmes images.

Le *cheval* est un solipète. C'est la plus noble conquête de l'homme. Il charge à Wagram et à Reichshoffen. Il piaffe, il est inodore et fréquente les champs de course où l'on parie. Le *kvau* est beaucoup plus gros, il transpire, exhale une odeur puissante, stationne avec patience, attelé à un haquet de brasseur, devant les cafés et trompe son ennui en cédant abondamment et sans vergogne à diverses nécessités naturelles.

Je n'ai jamais vu une *chèvre* que de loin et je sais que son lait sert à faire un fromage qui a un goût que je ne confonds avec aucun autre. C'est une silhouette. Mais la *gâte*, c'est autre chose. Elle a un œil que je pourrais presque peindre de mémoire et elle mâchonne, au bout d'une chaîne, en agitant sa barbe, au pied d'un terril.

Le *têtard* représente le stade intermédiaire entre l'œuf de grenouille et la grenouille. Il passe sa courte vie dans un bocal, dans un local scolaire, à se laisser pousser des pattes et à perdre sa queue. Mais la *macloite*, elle, vit ou plutôt

vivait, avant qu'il ne soit pollué, dans le ruisseau de Colfontaine, *el ri*, et je la sens, toute fraîche et un peu inquiétante, frétiller entre mes doigts.

Je pourrais continuer longtemps ces évocations, mais c'est assez pour constater que, si, de part et d'autre, le sens brut, purement rationnel, est identique, la valeur évocatrice, les images visuelles, tactiles, olfactives, en un mot sensorielles, et plus encore la valeur sentimentale sont différentes.

Il s'agit toujours d'êtres avec lesquels j'ai eu, en l'une ou l'autre occasion, des contacts directs. Si ce n'est pas le cas, le mot dialectal n'évoque rien de plus ni de moins que le mot français. Il en est ainsi pour *taupe* et *fwan*, *guêpe* et *wèche*, *éléphant* et *olifant*.

Si je considère maintenant des objets matériels, je fais des constatations analogues. *L'eau*, H<sub>2</sub>O, sort du robinet ou d'un récipient en plastique sur lequel on lit *Spa*, *Perrier* ou *Chaudfontaine*. Elle abonde dans les rivières et dans la mer. Mais *l'iau* vient, non sans difficulté, d'une pompe dans un seau. En principe, on ne la boit pas. On la jette sur le carrelage et le trottoir. Et c'est encore plus vrai pour *l'eue*. *On boit de l'eau dans un verre*. *On pompe de l'iau vins én sayau*. *On rue d'l'eue su l'aire de vœe*.

La *lune* brille dans le ciel, au soir et pendant la nuit. Elle n'a que cela en commun avec *el bèle*, car la deuxième est toujours ronde, ce qui n'est pas le cas de la première, elle est un peu effrayante alors que l'autre est « bête comme la lune ». Des hommes sont allés et d'autres iront encore sur *la lune*, mais *el bèle* n'a jamais porté qu'un seul homme, il y est encore, on peut le voir très souvent, il est immobile et porte un fagot.

Ici encore, je pourrais allonger une double liste et montrer que mes concepts ne se superposent pas.

■ Abordons maintenant un autre domaine. Je fais de mon mieux pour être un homme de bonne compagnie. D'autre

part, je n'aime pas la violence et je ne fais pas d'exception pour la violence verbale. Je ne jure jamais en français, même quand je suis seul. Hélas, je n'en dirai pas autant des jurons patois, lors de mes sautes d'humeur solitaires, lorsque ma tondeuse à gazon s'enraie ou que, après une demi-heure passée à essayer de rendre claire la syntaxe obscure d'un texte latin ou français du XIV<sup>e</sup> siècle, je me retrouve au même point. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce chapitre, renvoyant pour le surplus à ce que j'ai publié il y a quelques années sur les jurons borains et faisant observer que mon registre personnel est beaucoup moins étendu que celui que j'ai décrit.

Étant donné les dispositions d'esprit et de caractère affirmées il y a un instant, vous comprendrez que je fuis tout ce qui ressemble à une altercation. Cela n'empêche pas que, de loin en loin, je me trouve devant quelqu'un dont la mauvaise foi ou le mauvais caractère ou l'agressivité (c'est du moins ce que j'imagine) tendent à me faire sortir de mes gonds. Dans ces cas-là, en règle générale, je me contrôle fort bien. Mais je ne suis pas un saint et, si je ne dis rien, je n'en pense pas moins et, en pareille circonstance, je pense toujours en borain. Il me semble que l'introspection est une forme laïque de l'examen de conscience. Et, puisque celui-ci est ordinairement suivi de la confession, je vais confesser les horreurs boraines qui me viennent à l'esprit dans ces moments heureusement fort rares. C'est *Brin vins t'gueûle*, *Que l' Diâbe t'invisse* et *Va-t-in chet heûres au dzeûr dou Diâbe*. Ce n'est pas à la maison mais dans la rue et à l'école, il y a environ soixante-cinq ans, que j'ai récolté ces expressions choisies. Je ne les profère jamais de vive voix, mais, de toute façon, très peu de mes interlocuteurs seraient en mesure de les comprendre. Heureusement !

Il est couramment admis par les patoisants et même par les dialectologues que les mots expressifs dialectaux ont plus de vigueur, plus de force évocatrice que leurs correspondants

français. Voici quelques exemples borains : *spiter* « gicler, éclabousser », *spotché* « meurtrir profondément, écraser à demi », *sketer* « briser avec un bruit sec », *strikyé* « faire saillie, être hérissé ». Il est bien vrai que, pour moi aussi, ces mots borains sont plus évocateurs que leurs équivalents français. Je les « sens » plus intensément. À quoi cela tient-il ? On peut avancer deux sortes d'explications. La première est d'ordre phonétique : phonétique impressionnante dans les groupes consonantiques *sp-t*, *sp-tch*, *sk-t*; phonétique expressive dans le groupe *str-ky*. Une telle explication n'est pas négligeable, du moins pour la phonétique impressionnante. Mais on peut fournir une autre explication, d'ordre sémantique. Le français est une langue analytique, du moins le français moderne, car la situation est différente en ancien et en moyen français. Nos patois picards et wallons ont gardé une partie des fortes tendances synthétiques de l'ancien français. Si nous reprenons l'exemple de *spiter*, dont on admet qu'il provient du flamand dialectal *spitten* « jaillir », nous voyons qu'il signifie, en borain, « jaillir », « gicler », « éclabousser » et, accessoirement, « déguerpir ». C'est un ensemble de significations assez différentes, que le français, pour sa part, a préféré compartimenter en mettant sur chaque compartiment une étiquette différente. L'image est plus riche dans un cas, à charge pour l'auditeur de faire le choix réclamé par le contexte ou la situation. Elle est plus précise dans l'autre cas. Tendance au concret d'un côté, tendance à l'abstrait de l'autre ? Peut-être. Forme de pensée populaire d'un côté, forme d'appréhension intellectuelle de la réalité de l'autre ? Je crois que ce n'est pas douzeux. Il y a ici, en tout cas, une forme de bilinguisme qui ne se rencontre pas ou ne se rencontre que de manière atténuée lorsque sont en présence deux langues de culture et non une langue de culture et un patois.

Je reviens à mon introspection. J'ai le tutoiement difficile. Je veux dire par là que je ne suis jamais le premier à tutoyer.

Si quelqu'un de plus jeune que moi — pratiquement tout le monde, hélas, à l'heure actuelle — que je ne connais guère, se met à me tutoyer, j'en éprouve une sorte de gêne. Cela dure peu et je ne puis pas dire que je sois choqué. Je suis seulement surpris. C'est une manifestation du substrat dialectal. En borain, vers 1920, on se tutoyait entre frères et sœurs, entre camarades d'école, entre compagnons de travail et on s'appelait par son prénom. Mais on se disait *vous* entre époux, entre parents et enfants, entre voisins. Tutoyer ses parents eût été de la dernière insolence. Toutefois, dans les rares occasions où l'on s'adressait la parole en français, le tutoiement était normal entre parents et enfants. À l'heure actuelle, chez les derniers patoisants, le tutoiement est en voie de disparition. Ceci concerne le borain, car, dans d'autres parlars picards ou wallons, le tutoiement a déjà disparu. Un de mes frères, mon ainé de neuf ans, mort depuis quelques années, et qui, bien entendu, me tutoyait depuis toujours, en borain, s'était mis, à la fin de sa vie, à employer toutes sortes de circonlocutions pour ne pas me dire *ti*, alors qu'il continuait à dire, sans hésiter, *mi* et *li*. Le vénérable pronom personnel picard, représentant du latin *tibi*, lui était peu à peu apparu comme grossier et même un peu injurieux. À vrai dire, je ressentais les choses comme lui, quoique moins nettement. C'est que lui était resté au village, imprégné par l'usage quotidien du dialecte, et que, en cette matière, sa sensibilité linguistique, accordée à l'usage mouvant, avait évolué alors que la mienne ne réagissait qu'avec retard.

J'allais oublier un détail qui vous fera sans doute sourire mais qui montre à quel point, en cette matière, l'attitude mentale peut être commandée par l'idiome employé. J'entretiens avec mon chien des relations amicales dont le meilleur garant consiste, de son côté comme du mien, en une grande égalité d'humeur. Or, je me suis aperçu que je le tutoyais en français mais que, dans l'intimité, en borain, je lui disais

*vous. Viens, mon petit garçon. Am'nez (« Venez ») m' petite biroute.*

À peu près au moment de ma mise à la retraite, il y a quatre ans, j'ai bien dû constater qu'il ne restait, ni dans ma famille ni dans mes relations, aucun patoisant actif avec qui j'aurais pu m'entretenir. J'ai alors découvert qu'il existait, à deux pas de la maison paternelle, dans une école désaffectée que j'avais fréquentée il y a bien longtemps, un cercle populaire d'un genre particulier, un cercle de tir au pistolet. Va pour le tir au pistolet. J'ai demandé et obtenu mon inscription et je ne le regrette pas, car, si je ne suis pas devenu un tireur d'élite, j'ai fait, sur le tas, de bien curieuses observations de psychologie linguistique. Les membres, au nombre d'une quarantaine, sont tous des autochtones. Aucun ne peut être considéré comme un « bourgeois ». Ce sont des techniciens, de petits commerçants, des ouvriers qualifiés, des retraités. Tous connaissent le borain, mais ils ne le parlent pas constamment. Le dialecte et le français alternent dans leur conversation, sans qu'il soit toujours possible de discerner les causes du changement. Tous savent que je suis, comme on dit, un « enfant du pays » et connaissent ou ont connu des membres de ma famille. Ils savent que je connais bien le dialecte et la vérité m'oblige à dire que je le connais mieux que la plupart d'entre eux. Or, jamais, au grand jamais, aucun ne m'a adressé la parole en patois, malgré mes discrets encouragements. Une sorte de blocage, qui n'est peut-être qu'une forme de respect, les en empêche. Ce blocage agit aussi sur moi : impossible d'adresser la parole en borain à aucun d'entre eux. Si je le faisais, ils en seraient humiliés.

C'est le Flamand Prudent Van Duyse qui disait *De taal is gansch het volk*. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on pouvait, en effet, considérer que « la langue est tout le peuple ». Mais ce n'est pas une vérité éternelle et absolue. Au XVI<sup>e</sup> siècle, en France, en Flandre, en Allemagne, catholiques et protestants parlent

la même langue et se haïssent. Il y a moins d'un demi-siècle, franquistes et anti-franquistes espagnols s'exterminent avec l'aide des Italiens et des Allemands d'un côté et des brigades internationales de l'autre. À l'heure actuelle, Maliens et Sénégalaïs de la troisième génération en France, qui ne parlent que le français, Pakistanais de la troisième génération en Angleterre, qui ne parlent que l'anglais, Indonésiens de la troisième ou de la quatrième génération en Hollande, qui ne parlent que le néerlandais, tous citoyens du pays où ils habitent, sont-ils pour autant des Français, des Anglais, des Hollandais ? On sait les problèmes qu'implique une telle question.

De tels problèmes ne se posent pas en ce qui concerne les dialectes romans de Belgique. Les petits-fils des immigrés italiens et polonais, blancs et catholiques — c'est important —, arrivés vers 1920 dans le Borinage, à Charleroi ou à Liège, font partie intégrante de la masse patoisante. Il en est de même, *a fortiori*, des descendants des immigrés flamands arrivés il y a cent ou cent cinquante ans. Pour tous la fusion est totale. Pour tous, on peut vraiment dire que *De taal is gansch het volk*.

Ces considérations sur l'affirmation de Prudent Van Duyse ne constituent peut-être qu'une digression. Je vois pourtant fort bien comment j'y ai été amené. Un parler quelconque, langue ou dialecte, peu importe, n'est pas seulement un instrument plus ou moins précis et complet pour exprimer une pensée préexistante, il ne conditionne pas seulement la forme de la pensée mais sa nature même, son essence. *Le cheval* n'est pas *el kevau*, tel homme proférera des grossièretés dans un parler et non dans un autre, l'extension de *spiter* n'est pas la même que celle de *gicler* et il m'est impossible de dire ni même de penser en borain :

Il est des parfums frais comme des chairs d'enfants,  
Doux comme les hautbois, verts comme les prairies

Et d'autres corrompus, riches et triomphants,  
Ayant l'expansion des choses infinies. (Baudelaire)

Ce divorce est peu apparent lorsque sont confrontées deux grandes langues de culture, du moins s'il s'agit de langues ayant des structures analogues. Il est patent lorsqu'il s'agit d'une langue et d'un dialecte. Il existe dans tous les cas. Ce qui s'affronte, au delà de deux idiomes, ce sont deux modes de vie et, au fond, deux conceptions du monde.

Le problème qui se pose est de savoir si un tel antagonisme, qui existe dans le monde entier, soit horizontalement (langues voisines), soit verticalement (langue et dialecte), est surtout une source de richesse intellectuelle ou surtout une occasion de douloureux conflits. On ne peut attendre de moi, ici et maintenant, que je réponde à une telle question.

Je vous avais annoncé les résultats de l'*Introspection d'un intellectuel patoisant*. Je m'aperçois qu'il s'agissait plutôt des *Rêveries d'un patoisant solitaire*. Sous un titre ou sous un autre, j'espère ne pas vous avoir déçus.

Pierre RUELLE

## 'couvercle, couvert, -e, couvertoir, couverture' dans la langue écrite à Liège aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

1. En liégeois actuel, la répartition des types signifiant 'couvercle' et 'couverture' est nette et simple, comme on peut s'en rendre compte par le DL et l'ALW 4 : 'couvercle' se traduit par son équivalent régulier *covièke* ou par un dérivé en *'-ail'* de 'couvrir', *covra*, rare à Liège même, mais habituel en ardennais; 'couverture' se dit *cofteuil*, litt<sup>t</sup> couvertoir (t. *auj.* proprement liégeois); 'couverture' existe sous une f. *coft'eure*, arch., au sens de 'couverture (de livre), mallette (d'écolier, de maréchal-ferrant, etc.)'<sup>(1)</sup>. A ces f. bien wallonnes il faut ajouter un emprunt du fr., *couverte*, f., qui s'est spécialisé dans le sens 'mallette d'écolier', et qui a donné naissance à un dérivé, *couverter* 'couvrir un livre' (DL 174).

Dans les autres patois de Wallonie, 'couverte', f., est très répandu au sens 'couverture (de lit)' (ALW 4, 191-193), un peu moins au sens 'couvercle' (ALW 4, 255)<sup>(2)</sup>.

1.1. La situation ancienne, si on en juge par les documents notariaux des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, était beaucoup plus com-

<sup>(1)</sup> V. aussi malm. (Villers) « *coftorre* couverture de livre, de charette ou autre chose ».

<sup>(2)</sup> Dans ce sens on a également, dans le s. de l'arrondissement de Thuin et le s.-o. de celui de Philippeville, des formes qui paraissent correspondre à 'couvert'<sup>1</sup> (bien que certaines soient fém.).

plexé, voire confuse, tant en ce qui concerne la forme des mots et leurs sens que leur utilisation.

Les nombreuses mentions que j'ai recueillies chez les notaires liégeois<sup>(3)</sup> révèlent ou confirment quelques traits originaux (genre de *couvercle*, sens particuliers de plusieurs types, datations tardives...). Elles visaient, au départ, à être une contribution à un objectif plus large, qui consisterait à retracer avec un tant soit peu d'exactitude la concurrence de quelques types lexicaux aujourd'hui nettement répartis dans les patois belgo-romans et à préciser les modalités et la date de la fixation des aires actuelles.

Il est possible qu'elles ne soient pas totalement inutiles pour ce projet, bien qu'elles m'apparaissent maintenant, au terme d'une première approche, beaucoup plus éclairantes pour l'histoire de la langue écrite à Liège que pour celle du dialecte proprement dit.

Au-delà des problèmes ponctuels qu'elle permet d'aborder, la documentation recueillie pose, en effet, le problème délicat de la synonymie, et celui du niveau et même de la nature de la langue utilisée : les types synonymes sont-ils dans un rapport chronologique ou linguistique, et de quelle sorte ?

Enfin, il est piquant de constater que l'élargissement du corpus, dont la nécessité est évidente, soulève parfois, dans un premier temps, plus de difficultés qu'il n'en résout (v. la détermination du sens exact de *couverte de lit*, par ex.; ou du genre de *couvert*, -erte...): après cent mentions on hésite, quand on aurait affirmé avec cinq.

**2. couvercle.** — La f. wall. diptonguée *covièke* est très rare :

(3) Les documents anciens sur lesquels se fonde cet article proviennent, sauf indication contraire, de protocoles de notaires de la ville de Liège (Archives de l'État, Dépôt de Liège).

12-12-1640 une mait [*mē maie, pétrin*] servant pour ung bollengier avec *covieck* (Louvrix 68); 4-7-1641 [dans une brasserie] un *covieck* de sappin servant à la chaudiere (Louvrix 104).

La f. fr. est relativement fréquente, moins cependant que *couvert(e)*; elle ne nous retiendra pas, sauf pour deux particularités, de genre (a) et de sens (b) :

a) fém. : 2-4-1711 une grande saliere d'argent avec une platte *couvercle* et des armes (Mouilhet); 8-7-1718 une pailette [*pélète* petite poêle] de cuivre à trois pieds avec sa *couvercle* (Caverenne); 5-9-1729 une marmite de fer avec sa *couvercle* (Id.); 20-3-1731 une marmite de cuivre avec sa *couvercle* (Id.); un peu plus loin : trois petites *couvertes* de pot; 4-4-1733 une escuelle avec sa *couvercle* (Id.); 12-4-1740 une couppe de cristal avec la *couvercle* (G. L. Leonis); 29-3-1758 un chaudron au jambons avec sa *couvercle* (G. F. Godin).

b) 'couverture de lit' : 25-1-1681 un vieux linceul, une vielle *couvercle* et quelques vieux linges (Gouverneur 7); 5-6-1685 un lict avec linceulx et *couvercques* (Id. 52).

Le FEW (2, 1139) ne signale comme fém. que afr. *covercle* (hapax du 13<sup>e</sup> s.) 'couverture'. L. Remacle, DRo 163, a relevé un exemple de chaque cas (en 1674). De telles formes, aberrantes tant par rapport au wall. qu'au fr., sont p.-ê. le résultat d'un croisement entre *couvercle* et *couverte*; elles peuvent aussi procéder de *couverte* par un procès purement phonétique (-t > -k).

**3. couvert et couverte, m.** — Les mêmes graphies notent aussi bien des masc. que des fém. (v. 4) :

4-9-1711 deux *couvertes* verdes, un bon et un mechant (N. A. Carlier); 18-11-1728 deux *couvert* de pots, une de cuivre et un de ferre (J. M. Dardespinne); 7-1-1730 un grand gobelet d'argent avec son *couverte* vermeil doré soutenue par trois bouilles semblables à celle de la *couverte* - - - une escoille d'argent avec son *couvert* (Firquet 270v<sup>o</sup>); 28-1-1741 cinque *couvertes* de laine tant verds que blanches (Schepers); 25-5-1762 quatre *couvertes* petits et grands de cuivre (J. F. Babou), etc.

On ne retient, ici comme sous 4, qu'un choix de mentions dont le genre paraît assuré plus ou moins par le déterminant; le signe ~ représente *couvert*.

Le FEW 2, 1144b signale *couvert*, m., en fr. mod. au sens 'housse' (1653; Bordeaux 1735 Hav), et, 1145b, dans divers dialectes (picard, lorrain, champenois...) au sens 'couvercle'. Le wallon liég. ignore le type, qui, sous sa forme française, est très fréquent dans la langue des notaires, avec des sens variés, généralement parallèles à ceux de *couverte*, f. (4), mais non toujours précisément identifiables.

**3.1.** 'couvercle (de pot, verre, boîte, coffre, lampe, etc.)'; 1627 ung goblet de pecket [*pèkèt* genévrier] avec son ~ (A. Etten 23); 1627 une estuve de stain pour estuver paste avec son ~ (Id. 24v<sup>o</sup>); 21-1-1651 une grand coup de cristal de roche sustenu par trois cheval d'argent doré avec son ~ d'argent doré (Oupie 30); 26-5-1651 une lasse [*lässse* boîte] avec ung ~e ridant [= glissant] (Dodeur 189); 1655 une tortierre avec son ~e (Delbrouck 115); 16-6-1670 un petit coffre avec le ~e (Thonart 114v<sup>o</sup>); 25-1-1686 un ~ de baril d'argent (Id. 14d); 14-6-1686 un ~ de plat de blecque [*blèk* fer blanc] (Dujardin 424); 17-1-1690 deux may avec le ~ de fer (Destordeur); 21-10-1695 une marmitte grande et son ~ (Caverenne); 31-10-1702 un chaudron d'arain avec son ~ - un petit mostardy de porcelaine avec son ~ d'argent (Bouxhée 64v<sup>o</sup>); 20-6-1704 un pot aux confitures avec son ~e (Firquet 224); 2-9-1718 une montre de cuivre avec son ~ de cuivre (Frérart 202); 23-10-1728 une petit chaudier de fer avec son ~ (J. Janson 121).

**3.1'.** 'bouchoir de four': 31-5-1682 un ~ de four (Bléret 31); 27-2-1690 une fourneure [*forneûre* pelle à enfourner] le pain et le ~ du four (H. Léonard); 15-10-1703 un ~ de four (M. Desaive); 26-4-1717 le ~e du four (Firquet 232). — Cf. FEW 2, 1145a Rethel *couvert à four*. En liég. actuel, *covièke*, *covra*, *stopa* (DFL 58).

**3.2.** 'couverture de lit' (ou 'couvre-lit' ou 'housse de matelas'): 1651 deux mauvais ~ de lict (Oupie 28); 1675 ung ~ de laisne (Dumollin); 26-2-1680 une forme de lict avec un lict, travers, deux oriliers, deux pailllys [*payi* paillasse] et deux verd ~ (Thonart 44); 1680 un lict, un traverse, trois osrillier et un ~e vert et un bleu et un paylly (M. Nicolai); 1690 un aultre lict, travers, deux cossins, deux

~s, une forme et cordinnes [*gordènes* rideaux], un sirez [*cir ciel*] (Thonart 91); 1691 un ~ d'enfant (Id. 315); 22-1-1697 un atour de lict de tapis couleur de noisette doublé d'armoisin bleu avec le *couver* et ciel de lict et les 4 pommes assorties en 8 pieces (Caverenne); 27-12-1700 un mattelat, trois pay, sept ~s de lict. Item onzes gordinnes de lict, grandes et petites et une couverte violette (Thonart 464); 20-5-1709 un matelat, un lict, deux ~, une travers et deux cossins et le tapis du lict (Frérart 106); 12-8-1716 une courpointe et un demy ~ de soye - - une vielle blanche couverte (Firquet); 10-2-1727 3 cossins, un nannon [petit coussin], un lict avec travers, un matelat, 2 *couvers* de laine et 2 de cotton (Frérart 5)...

Le sens 'couverture' n'est relativement assuré que dans les exemples un peu descriptifs (matière : laine, *citroû* lisière, drap...) ou dans ceux où le contexte oppose *couvert* à un mot qui paraît s'appliquer plus exactement au couvre-lit (p. ex. 1709 *tapis de lict*). Mais c'est le couvre-lit, peut-être, que désigne *couvert* dans les ex. suivants :

11-5-1685 une forme de lict avec un ~ de *Nostre Dame* (Gilman); 9-11-1699 un ~ de soye d'enfant (Thonart 462).

Très instructif pour mettre en évidence la difficulté de percevoir la réalité précise nommée par un même terme dans des contextes identiques est l'exemple suivant, dans lequel *couvert* est manifestement différent de « *cofteu* » couverture :

19-2-1651 ung lict simple sans ~ et sans cosin, sans cofteu, sans linsoul [*linçoû* drap de lit] et une forme de lict y ayant gordinne bleuf (Oupie 24v<sup>o</sup>).

Il est possible que le *couvert* soit le couvre-lit, mais il se pourrait aussi — *lit* désignant selon les contextes le lit tout entier ou son équipement, principalement la paillasse ou le matelas (<sup>4</sup>) —, que ce soit la housse du matelas (comp. 3.4.).

(<sup>4</sup>) V. p. ex. 8-11-1709 deux formes de camp avec leurs *licts* - - deux *licts* avec une forme de lict - - huictz couverts de licts (Bouxhée 167).

3.2'. 'couverture de cheval' : 7-8-1703 un ~e de cheval (J. P. Delize).

3.2". 'couverture de livre' : 10-2-1700 deux registres, l'un couvert de blan parchemin -- et l'autre d'un ~ rouge (Dalleur); 12-9-1719 une quuelle de quattro à cincque feuilles de papiers cousues ensemble avec un ~ de papier bleu (Caverenne) (\*).

3.3. 'tapis, drap (de table, d'armoire; de lit ? : v. 3.2)': 1651 deux mauvais ~ de lict, ung mauvais ~ de table (Oupie 28); 1680 une brayre [brdyire volant] de cheminée bleue, un blan ~ d'armair ---- deux draps de dresse (Wasseige 156v<sup>o</sup>).

3.4. 'housse (d'oreiller; de chaise; comp. 3.2 de matelas?)'; 1663 5 tieques [tikes taies] ou ~s d'oreiliuers (H. Etten 159b); 9-7-1699 [à St-Paul] trois chaises couvertes de velour rouge avec ~s blan damas et une crepinne or et soye servants aussy aux jours solennels (Wasseige 56); 11-11-1719 deux ~s d'oreillers (E. Beaufort 183). — Cf. DRo 160 : 1681 trois couvert d'oreillier.

3.5. rabat de casquette couvrant les oreilles (cp. DL *calote à r'clape*) : 1663 une calotte doublée rouge avec ~ d'oreilles (H. Etten 159b).

3.6. couverture de toit : 3-2-1705 entretenir -- laditte maison de ~ et placcage [torchis] (Mouilhet 122).

#### 4. couverte et couvert, f. Le signe ~ représente *couverte*.

Le FEW 2, 1145a relève 「couverte」 'couvercle' not<sup>t</sup> en pic., en lorr., en nam. (v. aussi ALW 4, c. 64, p. 256) et à Huy (d'après A. Xhignesse, BSW 44, 544 : f. sûre?); au sens 'couverture', le t. était usuel en fr. au 16<sup>e</sup> s., il sort de l'usage ordinaire au 17<sup>e</sup> s. (d'après Dubois-Lagane, *Dict. de la l. fr. classique*), mais il survit jusqu'au 20<sup>e</sup> s., not<sup>t</sup> dans la langue des casernes (v. Bauche, *L. pop.*, 184; *Dict. Acad.*, 1932) et comme terme régional (FEW, l.c.).

(\*) Mais dans l'exemple suivant : 5-12-1714 Item un autre registre in folio couvert de cuire jaune -- Item un autre registre sans couvert (Ch. Frérart 194), ce pourrait être, plutôt que le substantif, le participe passé (à valeur d'infinitif) dans une construction du type *dè boâtre sins saler* du beurre sans saler, non salé.

Le dialecte liég. ne connaît pas et ne paraît pas avoir connu les subst. *covièt*, m., ni *coviète*, f. : aucune des très nombreuses mentions recueillies (dont on ne donne ici qu'un petit échantillon) ne porte la marque de la diptongaison ou de la réduction du groupe conson. final. Mais la f. fr. est constante (c'est prob<sup>t</sup> le plus courant des t. examinés ici) dans la langue écrite à Liège jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, en tout cas. Il serait intéressant de jaloner par des dépouillements de textes plus récents les progrès de son éviction.

4.1. 'couvercle' : 1615 un scrin [coffre] sans ~ (Delbrouck 14v<sup>o</sup>) ; 1646 une grande pierre à la chaire et sa ~ (A. Etten 241v<sup>o</sup>) ; 3-4-1670 un may avec sa ~ (Derome 77v<sup>o</sup>) ; 25-10-1675 une ~ d'une boîte de bois (G. Hardy 77) ; 27-11-1700 une escuelle avec sa ~ (Caverenne) ; 8-10-1705 une petite marmite ovale de cuivre avec sa ~ de cuivre . . . deux *couverts* de toile de coton pour couvrir les plats, trois ~s de plats de fer blanc percées (P. F. Ogier) ; 6-1-1710 un couvercle de fer, deux ~ de fer blanc (H. Devillers) ; 9-7-1714 un grand barille de cuivre avec une posture sur la ~ (Caverenne) ; 1718 un entonnoir avec sa *couvert* (Firquet 243v<sup>o</sup>) ; 1719 l'inscription attachée sur la ~ de la boîte (Id. 176v<sup>o</sup>) ; 21-7-1728 un pot de fer avec une ~ en forme de ~ d'éteufle (M. Destroisfontaines) ; 14-3-1738 une ~ d'étain servant à une peinte (Schepers) ; 18-2-1783 un pot au lait porcelaine noir avec sa ~ (P. J. Rodberg) ; 26-10-1785 deux coupes dont une avec sa ~ (F. Th. Lixson).

4.1'. 'bouchoir de four' : 11-4-1698 la ~ de l'appaz du four (L. Ogier) ; 7-1-1733 une ~ de fer pour boucher le four (J. F. Babou).

4.2. 'couverture de lit...' (?) (cf. 3.2) : 1651 trois gordinnes de lict et la braye [volant] de herinsaye [s. de tissu, v. Rem. Not. 143] bleu

(<sup>6</sup>) Dans certains contextes, not<sup>t</sup> avec *table*, on hésite entre 'tapis' et 'feuillet, plateau' : p. ex. 20-2-1725 un couvert d'une petite table d'Hollande (N. Carlier). V. aussi 4.3 et 6.3.

(<sup>7</sup>) Ce peut être, selon les cas, une couverture ou une housse de matelas, de traversin... (synon. occasionnel, en ce sens : *garde*, que nos textes, cependant, distinguent parfois de *couverte* : v. 1698, 1712) ou encore un édredon : 22-6-1664 une dicbette [v. DL *dèg'bèt'*] ou couverte de lict (Pauwea 175), mais 8-4-1668 une couverte, une

et la *couver*t de lict de mesme estoffe (Lien); 1-3-1664 la forme avec le lict, les ~s et les cortines (Heugheurs); 3-4-1670 trois vielles ~s de lict, sçavoir une verte, une blanche et une comme tapis (Derome 77); 12-11-1677 une ~ d'enfant de saye de prince doublée de taffetas blanc, une ~ d'enfant de rolle rouge (Borsuto); 29-10-1689 une ~ watée de watte de soye couverte de toille indiene (Destordeur); 21-4-1696 trois ~s wathelées et une de peau de mouton doublée de violette (Ogier); 6-7-1698 un bon lict couverte d'une belle garde, deux ~s de lict, deux travers de lict (Destordeur); 10-2-1701 dans la forme de lict, un lit, le travaire, cossin et ~ verte -- un lict, travers et couverture (Ogier); 2-8-1712 une ~ de cotton pour garder les courtpointes, une vieille garde de toille (Caverenne); 5-6-1719 une courtepointe de cotton et une vieille ~s de lict (Nassette); 9-7-1723 une autre ~ de lisiere (Caverenne); 2-1-1730 une *couver*t de lit verd sur quel on repolit [repasse le linge] (Firquet 260); 22-3-1736 un bois de lict avec le lit deux ~s deux oreilliers et deux linceuls qui sont dans ledit lit (J. Baeer); 5-11-1745 une ~ de laine et une courtepointe de coton (J. F. Beaumont); 16-6-1757 deux ~s de laine verte (J. N. Moreau).

4.2'. 'couverture de cheval' : 6-11-1702 une ~ de cheval rouge (Caverenne); 6-3-1720 plusieurs ~s de chevaux de draps bleus (Fréart 56).

4.2''. 'couverture de livre' : 1657 un registre in 4° soubz une ~ de cuire rouge (Castro 631); 30-5-1702 un registre avec des ~s de cuire jaune (Wasseeige 83); 21-7-1718 un autre registray couvert de cuir brun et intitulé sur la ~ en dedans « conte de debourses faites » (J. H. Bidart); 22-3-1735 une ~ de parchemin où il y a quantité de payes des rentes sur papiers volans (M. Goffard); 4-3-1738 deux vielles almanaches de poches et trois ~s d'almanaeckes (Caverenne); 3-12-1740 un autre regitre in folio couvert aussy de parchemin ayant sur la ~ (M. Goffard).

Dans l'exemple de 1735, le terme paraît désigner ce qu'on appellerait aujourd'hui en Belgique une farde, c'est-à-dire une chemise pour classer des documents volants.

degbette (Pollain). Certains contextes, par les précisions qu'ils fournissent ou par les oppositions qu'ils établissent (v. not<sup>t</sup> 1670, 1689, 1701) montrent bien la complexité des valeurs.

4.3. 'tapis drap (d'armoire de table...)' : 1671 la ~ d'une petite table ronde avec son pied (H. Etten 36v<sup>o</sup>); 15-9-1688 un tapis ou ~ forez [masc. ? à ranger p.-é. sous 3.3] de toile (Ogier); 31-1-1711 une table - - couverte d'un tapis jaune et rouge et d'une ~ de cotton (Frérart 48); 1-4-1717 une ~ de table de laine (J. H. Bidart); 20-4-1717 une petite table avec sa ~ de toile cirée (Caverenne); 24-10-1742 une table de bois avec sa *couverte* de toile ou toilette (Firquet 111v<sup>o</sup>).

Comme la *couverte* peut être aussi la partie supérieure d'un meuble (4.5), un rabat ou couvercle de meuble (4.7), il semble que *couverte de table*, sans déterminant désignant de façon explicite un tapis, puisse dénommer le feuillet ou plateau de la table (v. note 6); dans plusieurs cas, il est impossible d'établir le sens précis du mot :

26-4-1725 un trictrac fait en forme de table avec sa ~ (Frérart 4); 1737 une *couverts* de table petite (Firquet 358v<sup>o</sup>); 6-3-1738 une ~ de table sur un petit armoire (Caverenne 4); 11-11-1719 deux couverts d'oreillers une petite vielle table avec la ~ d'une autre (E. Beaufort 183).

4.4. 'housse (d'oreiller)' : 2-3-1683 deux ~ d'orrillier (P. Moullan); 1737 quatre oreilliers avec leurs *couverts* bleuf et blanche (Firquet 358v<sup>o</sup>); 3-3-1751 une douzaine de ~s de coussains (J. Leduc); 7-12-1761 cinq ~s d'oreillers (J. Brandy).

4.4'. 'housse de siège' (?) ou 'étoffe couvrant le fond d'un siège' (?) : 5-2-1749 les 2 ~s de tabouret (J. F. Beaumont); 1-4-1767 six chaises bournées de panne verte avec leures ~s de coton (J. N. Moreau).

4.5. 'partie supérieure d'un meuble' : 3-5-1740 de construire laditte garde de robe de la hauteur de cinq pied et de deux pieds quatre pouces de largeur - - le devant, la ~ et les deux cotez deveront étre fabriquez de bois de chesne (M. Destroisfontaines).

Mais dans le même contexte, on peut avoir le sens 'tapis' (4.3) :

15-9-1739 une garde de robe basse avec quatre portes et 4 tiroirs avec sa ~ de cotton (J. F. Babou).

Sens exact indéterminable :

16-1-1743 sur la ~ de laditte garderobe, un boulle de verre, deux pot de pierres (T. Labeye 36).

4.6. 'partie supérieure de l'encadrement d'une fenêtre' : 24-4-1705 que les montants, seuils et ~s desdittes croisiers debveront estre de pieces de bois (Bouxhée 131v<sup>o</sup>).

4.7. 'rabat de meuble' (?) : 8-1-1737 un bureau à deux ~s retenus (Caverenne).

4.8. 'couverture de toit' : 17-1-1702 entretenir laditte cense de placcage [torchis], massonerie, cloux, pendements [pentures] et ~s (Mouilhet 3v<sup>o</sup>).

4.9. 'paupière' (comp. DL *covièke dès-oûy*) : 6-6-1701 qu'il n'y avoit aucune contusion sus la *couvert* ny mesme des membrane de l'oeille (H. Léonard).

5. **cof'teū, couvertoir, -oire, m.** — Le liég. *cof'teū*, litt<sup>t</sup> couvertoir, est auj. le terme normal pour 'couverture de lit' et est totalement inusité pour 'couvercle'. Spécialisations diverses du type 'couvertoir', en lorrain ('couverture de bébé'), en picard ('c. de parade', 'c. de cheval', etc.). En afr. et en mfr., *couvertoir* (et var.), m., est bien attesté pour 'couverture', rare pour 'couvercle'; une forme fém. (que nous n'avons pas notée à Liège où, quelles que soient les graphies, le mot est masc.) *couvertoire* 'couverture' est signalée chez Jean Lemaire et dans des dialectes poitevins, saintongeais (FEW 2, 1151a).

Chez les notaires liégeois, la forme wallonne (totalement ou partiellement) est rare, et, alors que L. Remacle, Not. 91, la relève à Verviers jusqu'en 1781, je ne l'ai pour l'instant rencontrée que jusqu'en 1694 :

1584 deux *covreteux*, l'unc de blan begad et l'autre pier et bleux (Lapide 110v<sup>o</sup>); 1597 ung lict et chiverchieff [*tchèf'si* traversin], ung *couverteur* (Fraiture 51v<sup>o</sup>); 17-8-1617 ung *couverteur* (Milemans); 1635 ung verd *couverteux* (Frérart 26); 1637 ung *cofteu* (Oupie 37v<sup>o</sup>);

1-4-1647 un petit *couverteur* (G. Dufresne); 23-9-1671 un cossin · deux *coftex* (Thonnart); 1-12-1672 un *couverteure* verd (G. Hardy); 30-9-1694 deux *cofteu* (H. Léonard).

Par contre, la f. fr. *couvertoir* (ou *-oire*, m., et qs autres var.) est plus courante, tout au long du 17<sup>e</sup> s., non seulement au sens actuel de *cofteu*, mais encore, de façon plus occasionnelle, aux sens 'tapis de table' et 'couvercle'. Il semble que ce terme fr., qui a survécu chez nous plus longtemps qu'ailleurs, disparaîsse de la langue écrite à Liège dans le premier quart du 18<sup>e</sup> s., évincé par d'autres termes français, *couvert* et *couverte*, qui n'ont, eux, pas d'équivalent dialectal. Sur ce point, c'est donc un effort de francisation plus marqué qu'on constate; le patois n'a pas, comme on aurait pu s'y attendre, contribué au maintien de *couvertoir*. Il est vrai que l'évolution phonétique avait rendu les deux formes si différentes que leur parenté ne devait plus être perceptible.

5.1. 'couverture de lit' (qs mentions choisies parmi des dizaines) : 1599 ung lict avec son chefrechief [*tchêf'si* traversin] et ung piere [pers, bleu violet] ~ (Veris 301); 1603 ung lict avec le cheffesiers et deux oreilliers et ung ~ (J. Walthery 72v<sup>o</sup>); 1624 ung *noppy* [*nop'i* matelas de nopes] une paire de linseul de layne, ung *couvertoix* (Oupie 110v<sup>o</sup>); 5-1-1637 deux ~oire, scâvoir un verd et un gaylé [bariolé] (Gangelt); 29-11-1648 ung lict avec ung blanche ~e (Prion 130); 20-8-1653 ung autre ~ fourré de pea d'oignea [*ognê* agneau] (Sauveur 185); 12-5-1694 un bedi [*†bèdi* couchette; paillasse], oreillier et vieu ~ (Cornélis); 1707 ung petit ~ verd (J. Léonard 213).

5.2. 'tapis de table' : 5-12-1654 un ~e de table verd (Delle Hes-sale); 23-6-1671 ung ~ ou tapis de table (G. F. Pauwea 87).

5.3. 'couvercle' : 1617 une mavaise houche [*houtche* huche, pétрин] sans ~ (Delbrouck 71); 1638 ung coffre sains *couvertoier* (Rolloux 476); 10-1-1640 ung ~ de calis [calice] (G. Dufresne); 23-2-1641 un tamyt avec ses ~s (Gangelt 71); 1644 ung ~e de fer de pot (M. Colbau 32); 22-12-1645 ung ~ d'un positive [instrument de musique] (Dodeur); 14-11-1675 une belle meau [*mê* maie] avec son ~e (Cornélis); 11-11-1679 une marmitte de cuivre avec son ~ (Id.).

**6. couverture.** — En liég., *cof'teûre* (*coveteûre*), arch., n'est signalé par DL (d'après Forir) que pour 'couverture (de livre), mallette (d'écolier, de maréchal-ferrant, etc.)'; v. aussi Haust, *Houil. cofteure* 'mallette de cuir du boutefeu; sac du maréchal-ferrant; couverture pour la boussole'.

Dans le vocab. des houilleurs, le t. a eu des sens plus techniques : v. St. Bormans, BSW 6, 174 *cofeteûre* ou *cove-teure* [sic] 'toit ou épaisseur de la roche qui sépare une veine d'une autre; pierres recouvrant les rigoles pratiquées dans les galeries pour conduire les eaux' (v. aussi BSW 9, 1867, p. 56 : texte de Magnée, str. V).

Ces formes wall. et ces sens ne sont pas repris par FEW, qui, après une définition très générale de fr. (dep. le 12<sup>e</sup> s.) *couverture*, 'ce qui couvre, spéct pièce d'étoffe dont on couvre un lit, un cheval, etc.', ne signale guère comme sens particulier que nfr. (dep. Furetière 1690) *id.* 'étoffe qui sert à tapisser les fauteuils et autres meubles'.

Je n'ai pas rencontré de formes wall. de ce type lexical chez les notaires liégeois, mais la forme fr., malgré l'existence des types polysémiques examinés plus haut, y apparaît fréquemment, avec des sens identiques aux précédents. Pour faciliter la comparaison, on donne quelques exemples des différents sens notés, originaux ou non, en suivant, autant que possible, l'ordre adopté pour *couverte* (3 et 4).

**6.1.** 'couvercle' (\*) : 1620 une petite cope [coupe] avec sa ~ d'argent (J. Walthéry 146); 1627 deux grandes cloches à brandevin avec leurs *couvertures* (Rolloux 653); 1663 une ~ de mea [*mē maie*] (Louvrrix 123); 17-2-1698 une meau avec la ~ (Moullan); 31-1-1711 un pot d'argent avec ~ pareille (Frérart 46; au f° 47 deux marmottes ovales avec *couvertes* de cuivre); 28-8-1716 une petite lasse [*lasse boîte*] de bois un peu longue sans ~ (S. F. Denoirivaux 523); 26-3-1722

(\*) Sens attesté en picard : « chaq' pot trouve s' *couverture* » (Desrousseaux, *Pasq. lilloises*, III, 216).

trois escoilles d'estein, deux ayant leurs ~s (N. A. Carlier); 10-7-1722 une marmite de cuivre avec la ~ (J. P. Pirotte); 11-12-1724 deux ~s de plat à trou . . . une ~ de tonneaux (J. N. Hubart); 19-11-1732 un pot d'etain sans ~ . . . un *couverc* de pot de cuivre (G. L. Leonis); 12-8-1733 une ~ de pot de cuivre [mais] une *couverte* de plat à troux de fer blan (N. Crahay 2v<sup>o</sup> et 6v<sup>o</sup>); 30-7-1736 une petite caisse sans *couverte* . . . une caisse sans ~ (J. G. Chefneux); 20-12-1742 un vieux coffre avec sa ~ . . . une coffre de sapin sans *couverte* . . . une estuve de fer sans *couverte* (N. A. Carlier); 17-12-1750 une boitte de cristalle à thé sans ~ . . . une boitte à thé avec sa soucoupe et *couverte* (J. N. Moreau); 25-5-1762 la ~ d'un pot à boire avec ses cercles d'argent . . . une *couverte* de pot d'argent (J. F. Babou); 16-9-1763 une theere avec un pot à lait de pierre blanche avec des chaines d'argent pour tenir les ~s (G. Faudeur).

6.2. 'couverture de lit' : noté de 1650 à 1775; dans ce sens (auquel j'ai été moins attentif pour ce type), *couverture* me paraît moins fréquent que *couverc* et *couverte*.

6.2'. 'couverture de cheval' : 12-6-1722 une ~ de cheval (J. F. Hairs).

6.2''. 'couverture de livre' : 1662 une ~ de papier (Castro 24v<sup>o</sup>); 28-5-1704 un registre in quarto à ~s de cuire baye (S. D. Taury); 5-7-1720 un regitre in quarto . . . marqué n. 1 sur la ~ (F. Fexha).

6.3. 'tapis de table' (ou feuillett?; cf. 4.3 et n. 6) : 5-11-1745 une autre table de bois sans ~ (J. F. Beaumont).

6.4. 'housse, taie (d'oreiller)' : 1-3-1719 une ~s ou ticque [*tike* taie] d'oreilliers (J. F. Beaumont); 14-5-1730 quatre ~s d'oreilliers (J. Brandy); 13-11-1736 traize pairs de ~s d'oreilliers de toile (N. J. Lambinon); 14-10-1746 une ~ d'orielé (N. Groberto).

6.4'. 'housse de chaise' ou étoffe couvrant le fond (?; cf. 4.4'); housse de divers objets : 17-2-1738 six chaises avec leurs ~s (J. F. Babou); 5-11-1745 deux ~s de tabouret (J. F. Beaumont), mais Id. 5-2-1749 les 2 *couvertes* de tabouret; — 1660 deux gardes ou ~s de cheminons [chenets] de toile blanche et bleuve (Castro 216); 26-6-1676 deux ~s de goray [*goré* collier de cheval] (H. Léonard 3); 10-12-1766 deux nappes de communion avec deux ~s bleues (J. F. Babou).

6.5. 'couverture de toit' : 1653 entretenir la maison, estableries, grainge et four de ~urre, huysseries, fenestres (A. Etten); 1663 ung

demy quartron de *waz* [*wād* botte de glui] pour servire de re~ à iceulx édifices (Pompony 82); 16-3-1710 [étable] l'ayant eu aussy laissé sept ou huit ans sans *couverte*, il s'est trouvé qu'après fort peu temps, par les pluyes, neiges et autres rigeur de la saison, et à cause qu'on ne s'en pouvoit servir faute de ~, il est devenu tout pourri et gastez (H. Devillers); 27-1-1712 entretenir ludit chapeau [*tchapād* gerbier] de ~, placcage, fenestrage, huisseries (Mouilhet 143); 10-7-1715 en cas lesdits édifices auroient -- besoin de ~ (F. Fexha).

**6.6.** 'mallette, sac' (sens connu en dial., cf. *supra*) : 1669 une~ de chartons à mettre rabats (Q. Gilart 92); 13-4-1689 une ~ d'estudiant (Sauveur 47v<sup>o</sup>).

**6.7.** 'couverture, recouvrement d'objets divers' : 8-3-1724 une brouche [brosse] avec une ~ d'argent (G. L. Leonis); 29-7-1741 une vergette [sorte de brosse] avec la ~ d'argent (Id.).

15-10-1716 la ~ de la callaise [calèche] (Firquet 252v<sup>o</sup>);

30-9-1733 une caleche avec la sellette et sa ~ de toile (Caverenne);

1654 laquelle il print au colles et par force luy deschirat la ~ de son sin (A. Etten 61); 5-6-1721 un corps de juppe dont la ~ se trouve deschirée (F. Fexha);

10-7-1682 dans la cuisine y fit deux petits chassys neuiffs avec leurs ~s qu'il appliequat sur la coliere (Sauveur 38); comp. 4.6;

2-1-1705 [travaux de menuiserie] faire une *couvertur* sur la forme de lict (J. Froidcourt); ciel de lit?; comp. 4.5.

Un dépouillement systématique et continu, sur une période assez longue, outre qu'il atteste des formes et des sens inédits ou rares, pose des jalons pour l'étude des rapports, notamment chronologiques, entre des termes synonymes. Avec plus ou moins de netteté selon les cas et selon l'importance de la documentation, se dessine, sous l'embrouillement des faits particuliers, la ligne d'une évolution, dont on perçoit approximativement les grands moments.

Pour les termes que nous avons examinés ci-dessus, leur polysémie et la synonymie totale ou partielle de la plupart d'entre eux donnent d'abord l'impression que la langue écrite

à Liège aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles était d'une liberté presque anarchique.

Mais on notera tout de suite que la concurrence de cinq types (*couvercle*, *couvert*, *couverte*, *couvertoir*, *couverture*) pour les sens les plus courants ('couvercle' et 'couverture de lit') est en partie artificielle et qu'elle n'existe pas probablement dans le chef de chaque notaire. L'usage individuel doit être plus simple que ne le donne à penser une présentation globale à partir de dizaines de témoins et échelonnée sur près de deux siècles. Il reste, de toutes façons, à comprendre les raisons de ces variantes individuelles, dont beaucoup sont contemporaines.

On pense tout naturellement que l'apport du dialecte a pu contribuer à la richesse ou, du moins, à la diversité lexicale que l'on a constatée. Cependant, à la réflexion, cela paraît peu probable. On ne peut manquer d'être étonné du très petit nombre de formes proprement dialectales : deux formes *covieck* (en 1640-1641, chez un seul notaire), moins de dix *cofteu* (de 1584 à 1694), dont plusieurs sont partiellement francisés. Même, *couvertoir*, on l'a vu (5), qui est le parallèle de lg. *cof'teū* (avec lequel sa parenté n'est probablement plus sentie) disparaît de la documentation en 1707. La volonté d'écrire en français est évidente, et, sur le point qui nous occupe, la langue se caractérise beaucoup moins par son caractère dialectal, pour ainsi dire inexistant, que par ses archaïsmes par rapport au fr. central.

Du point de vue chronologique, on constate que si *couvercle*, f., se maintient au sens 'couvercle' jusqu'en 1758 (et plus tard, puisque c'est le terme fr. actuel), la dernière mention notée au sens 'couverture' est de 1685; que *couvertoir* n'est plus attesté au sens 'tapis de table' dès 1671, de 'couvercle' dès 1679, et que dans le sens plus courant 'couverture' (qui est celui de lg. *cof'teū*), il disparaît aussi, un peu plus tard (1707). La relève est assurée par les synon. *couverte*, m.,

et *couverte*, f., attestés tous deux au sens 'couvercle' dès le début du 17<sup>e</sup> s. (1627 pour le premier; 1615 pour le second); ils conserveront ce sens dans le courant du 18<sup>e</sup> s. (noté jusqu'en 1728 pour le premier, jusqu'en 1785 pour le second), mais ils y ajouteront à partir du milieu du 17<sup>e</sup> s. (1651 pour les deux) le sens 'couverture' et des sens parallèles à celui-ci; à ce moment, ils apparaissent comme des concurrents à part entière de *couvertoir*, dont 'couverture' est le sens principal; peut-être simplement sont-ils en train de suppléer aux défaillances d'un terme qui se démode.

Des documents plus anciens permettraient probablement de reculer jusqu'au 16<sup>e</sup> s. l'apparition à Liège de *couverte*, f., et peut-être jusqu'au tout début du 17<sup>e</sup> s. celle de *couvert*, m. (1<sup>re</sup> mention du FEW : 1653; Not. liég. : 1627; mais 1612 à Tilff, d'après TAL 7, 3<sup>5</sup>); des documents plus récents éclaireraient sans doute le processus, qu'on ne perçoit pas encore d'après nos sources, du remplacement de *couvert* et *couverte*, dans tous leurs sens ou presque, par les termes, qui tendront à se spécialiser, *couvercle* et *couverture*; des documents de la même époque et de la même région que les nôtres confirmeraient ou infirmeraient, préciseraient, en tout cas, les mouvements dont on vient de dessiner l'esquisse. Enfin, des enquêtes analogues dans des régions wallonnes où la situation de bilinguisme est différente (le wall. y disant, p. ex., 'couverte' pour 'couverture' ou pour 'couvercle') fourniraient des éléments de comparaison utiles.

Jean LECHANTEUR

## MÉLANGES

### Notes critiques\*

27. *°gransore*. — D'après le FEW 11, 455a, v° *sénior*, l'expression *grand-sire* signifiait, en anc. et en moy. français, 'grand-père', et aussi, en moy. fr., 'beau-père' (1387). Elle est attestée dans les textes liégeois du 16<sup>e</sup> siècle avec le premier sens.

La forme proprement liégeoise apparaît au vers 163 du premier des *Dialogues de paysans* édités par J. HAUST (« Nos dialectes », n° 9, 1939, p. 30), dialogue daté de 1631 : -- *on grand brak'märt* -- *qui l' grand-seur dè tâye di m' pârin aveût avou è tèstamint dè tayon dè costé di s' pére* (ms. « granseur ») ' -- un grand braquemart [sorte d'épée] que le grand-père du bisaïeu de mon parrain avait eu dans le testament du bisaïeu [ou du trisaïeu : v. DL] du côté de son père'.

Commentaire de J. HAUST, ib., n. : « *granseur* (*granssire* en 1436 : BSW 6, II, 112), composé de *seûr* (*senior*) qu'on retrouve dans *Monseûr*, *Messeûrs* (Ode 42, 61) ». Il est douteux qu'on ait dans les deux cas le même *seûr* : le *mon* de *Monseûr* (au lieu du liég. *mi*) donne à penser que les deux derniers composés sont empruntés du français.

Mais, à côté de *granseur*, il a existé, au pays de Liège et dans la région de Verviers-Stavelot, des variantes en « -oir »,

(\*) Pour les premières séries, voir *Les dialectes de Wallonie*, tomes 6 (1978) et 8-11 (1980-1984).

« -or », « -our », « -ur », qui apparaissent à la fin du 14<sup>e</sup> siècle et au quinzième :

1393 un fyez -- qui li est esqueus de Jehan Leaulz-fis, son *granj* [= *grain*, *grand*] *soir*, assavoir terre -- (A.É.L., Stavelot, Principauté 56, 13v); ep. 1393 ensi que son *grain sire* les tenoit (ib., 15v) et 1394 que damoiselle Loir, sa *grain damme* [grand-mère], avoit -- quiteit et renonchiet (ib., 23).

1433 qui furent Colet de Pon jady [décédé], son *gransore* (A.É.L., Cour de just. Spa 1, 2).

1442-1447 Ensi morirent ches trois chevaliers sour les Liegois, li *gransour*, puis le peire et apres son fils (Jean de Stavelot, *Chronique*, 119; ex. donné par Godefroy, v° *gransour*); monsangneur Johans, duc de Borgongne et conte de Flandre, cuy *gransour* fut ly roy de Franche (Id., ib. 140).

1450 env. Est assavoir que li *gransour*, que on dist lu grains pere, ou ly grandamme [grand-mère] est plus promes [proche parent] à unne enffans de son filles ou fillez que soit le frere ou soure [sœur] a pere ou à la mere del enffans qui en sont oncle ou antens [tante] (Stav., Princip. 537, 37).

1471 les biens guy furent Servais *Gransor* [Cour de just. Verviers] 266, 92; 1474 Syvai [?] *Gransor* de Stembier 2, 39v (P. CORMEAU, *Anthroponymie de la région verv.*, mém. Univ. Liège, 1967, p. 201), avec l'explication « Prob<sup>t</sup> 'Grandsart', top. fréquent? » (v. 1664 ci-dessous).

1501 que son *granssoure* Collet -- acquis avoit (Stav., Princip. 61, acte 43).

1544 *Grandsor* (nom de personne de Hierlot; I. DELATTE, « Dénombrément des feux de la princip. de Stav. », *Folkl. Malmedy* 14, 1950, p. 48).

1560 Pirot le Purme, son *gransure* (A.É.L., Cour de just. Lierneux, 3, 165).

1572 le preit *Gransor* (Cour de just. Fosse 2, 34v); 1627 en prez *Gransor* (ib. 6, 121v); v. Ch. GASPAR, *Lieux-dits Fosse*, 1955, p. 140).

è *gransō*, 1578 « le cortil Grandsor » (J. LEJEUNE, *Top. de la comm. d'Ayeneux*, BSW 53, 1910, p. 362).

17<sup>e</sup> s. leur pere ou mere, *gransors* et *grandames* (*L'anc. coutume du duché de Limbourg*; éd. J. Thisquen et al., 1961, article 199; de même 211 et 218, mais 207bis et 214 var. *granseur*).

1649 Cortil *Granseur*, à Jupille; w. *corti Granseür* (J. LEJEUNE,

BSW 49, 276). On a aussi à Jupille 1539 waide *Grandsire*, w. *wéde Gransire* (Id., ib.).

« 1664, fo 205 v° : 1 piece d'héritage qu'ils appellent communement le *cortil grand sorre* ou *louyru* audit Surister. » dans J. FELLER, *Top. Jalhay*, p. 53; explication p. 53 : « *Cortil grand sorre*, 1664; à lire *grand sârt*. Il s'agit naturellement d'un nom de personne (surnom) déterminant *cortil*.

On a, en outre, une curieuse variante diphtonguée dans *sârt Granswé*, lieu-dit de Rotheux-Rimièvre [L 104] (commun. J. Herbillon).

Il a existé à Spa, au 16<sup>e</sup> siècle, un nom de famille composé du même terme et du possessif *\*me 'mon'* (v. DBR 17, 1960, p. 166) :

1575 Collin *me grandseure* (A.É.Lg., Ville de Spa, liasse 17, « vente d'aisances »); 21.2.1577 Johan *me grand seure* (Cour de justice Spa 41, Tailles); 1593 Gillet *me gransore* de Spa (Cour de just. Roanne 3, 121 v° et 123); 13.1.1594 Johan *me grand sour* (Cour de just. Spa, 1.c.); 12.10.1599 Collin *me grand sore* (ib.).

Au pays de Liège, le sens de *grand-sire*, *gransor* ... était assurément 'grand-père'. Dans son introduction au tome 3 des œuvres de Jacques de Hemricourt, p. CCLII, Ed. Poncelet signale qu'en Hainaut, « le mot *grand sire* signifiait normalement 'beau-père' », mais, au pays de Liège, 'grand-père' (sauf une fois, à sa connaissance, où il signifiait 'beau-père'). Et il ajoute : « *Gransour* [qui se trouve chez Jean de Stavelot : v. ci-dessus] est un terme collectif signifiant le degré grand-paternel ». Peut-être a-t-il été influencé par la finale *-our*, qui pouvait évoquer les génitifs en *-or* (comme *Francor*, *paenor*); mais comment douter que *gransour*, *grand-sore* ... soit une variante de *grand-sire* ?

Le sens 'grand-père' ne fait pas de doute : à preuve le texte de Jean de Stavelot et celui de 1450, où figure le correspondant *grand-dame* 'grand-mère'.

Au point de vue phonétique, la forme *grand-sire* s'explique comme le fr. *sire*, qui remonte à *sénior* (> \**séior* > \**sieir* >

*sire*). Mais les multiples formes relevées en sont-elles de simples variantes? Viennent-elles aussi de *sénior*?

Comment se prononçaient-elles?

La forme moderne *granseûr* de Jupille, si elle ne décalque pas simplement la graphie ancienne, atteste pour « -eur » une valeur *-eûr* [œ : r], qui pourrait avoir succédé à *-eur* [ɛr] (noter qu'on a aussi à Jupille *grand-sîre*). Dans les *Dialogues de paysans*, Haust a transcrit *grand-seur* [sɛr] le « granseur » du texte original, mais la finale de celui-ci pouvait assurément représenter *-eûr* [œ : r].

Le moderne *gransô* d'Ayeneux, qui a perdu son *-r* final, donne à penser que « -or(e) » équivalait peut-être à *-ôre*. Mais comment expliquer le *ô* [ó : ]? Le correspondant wallon normal de fr. *sire*, où *i* vient de *ē + y*, devrait être *\*sére* (comp. *lectu > lét*). Mais *applictum*, qui a abouti normalement à *aplé* 'débarcadère', a donné aussi *\*aploit* et *apleû* (DW 11, 1983, p. 65-73). La séquence *ē + y* a donné d'une part *\*ei* (d'où *é*) et d'autre part *\*oi* (d'où *\*wè* et *œ*). Il n'est peut-être pas impossible que la forme *\*sôre*, *\*sore* soit une variante de *seûre*.

Que dire des autres graphies? « -ure » pourrait représenter un w. *-ore*, *-ôre* (comp. fr. *brûlure*, w. *broulore*, *-ôre*); « -oire » et « -our » s'accorderaient bien avec un oral *-eûr* (comp. *\*nevoir*, graphie de *nèveû*, et *\*flour*, w. *fleûr*); mais un mot français comme *gloire* a eu comme correspondant wallon *glôre* (*Diè dè ~*, dans *Dial. de Paysans*) et on a fr. *ou* = w. *ô* pour *ô + l + consonne*: *collu > cô* 'cou', *solidu > sô* 'sou', etc. En fin de compte, il est difficile d'attribuer aux graphies une valeur précise. Et, quand on trouve au même endroit, à Spa, des graphies aussi diverses que « -eur », « -ore », « -our », on ne sait que penser: couvraient-elles une seule et même forme orale? et laquelle?

Comment expliquer, enfin, le *granswê* de Rotheux-Rimière? Cette forme diphtonguée, abrégée sans doute de *\*granswêr*,

peut venir de *-sôr* comme *tchantwère*, fém., 'chantoir, masc.,' vient de \**tchantôre* (v. 1260 °à *le chantore*, Fexhe-Slins L 25; 1447 °*chantoire*, Verviers Ve 1; 1538 °*chantour*, Andrimont Ve 13; ensuite, régulièrement °-oire : v. C. DEBOURG, *Dénomination des rivières souterraines dans les patois belgo-romans*, mém. univ. Gand, 1962, p. 23-25); comp. aussi lg. *spricatwère*, f., 'purgatoire', è *spricatôr*, Malmedy My 6 et Ferrières H 77 (*ib.*, p. 27).

Faudrait-il, en désespoir de cause, se tourner vers une autre direction ? On peut se demander si le mot n'a pas subi, dans son deuxième élément, la contamination d'un autre terme de parenté, le produit du lat. *sōcer* 'beau-frère'. De celui-ci, Godefroy, 5, 590b, v° *suire* 2 (forme normale) 'beau-père', donne de nombreuses variantes (*suere*, *sougre*, etc.; v. aussi *suire* 3 'belle-mère'), dont un *soir*, qui vient de la Chronique de Jean de Stavelot, p. 529 : « -- avecque le conte de Meurs, son *soir*, pere de sa femme ». Un autre exemple figure dans la même œuvre, p. 529 : « après le decesse de son *sore* »; Ad. Borgnet, l'éditeur, glose, *ib.*, note 4 : « Sans doute pour *soroche*, beau-frère »; mais, au glossaire, v° *soir*, il traduit cette forme « Beau-père ? » et il songe à interpréter de même le *sore* de la p. 440.

Voici quelques exemples du mot provenant de la région de Stavelot :

1443 entre Hurles, son *soore* d'une part et Houbier de Cortis d'autre part (A.É.L., Stavelot-Malmedy, Principauté, 59, 133v); 1444 Corbea d'Alleur, son *sore* (*ib.* 59, 149); 1444 par cause de remariage son *sore* Corbea (*ib.*); 1447 par cause de remariage de dis Lanbere, son *sore*, pere de sa mains plevie [de sa femme] (*ib.* 59, 189); 1495 à leurs pere et *sorre* Renar de Brialmont (*ib.* 59, 61v).

Selon toute vraisemblance, la graphie °*soore* de 1443 correspond à une forme orale \**sôre* avec ô long. On trouve aussi des formes en « ou ». Le sens 'beau-père' est confirmé par le

texte de 1447. Le mot *sōcru* présente, comme le fr. *suire*, et comme w. ard. *mère* < *macer* (FEW 6/1, 5a), la réduction du *c* posttonique à *y*; mais, contrairement à *suire*, où l'accent de la diphtongue a basculé comme dans *nōcte* > *nuit*, l'accent est resté sur *o*, et la combinaison de celui-ci avec le *y*, qui s'est amuï dans la suite, a abouti à \**ō*, °*o*, °*ou*.

Dans *Die romanischen Verwandtschaftsnamen* (dissertation Zürich; Strasbourg, 1895), E. TAPPOLET citait naturellement (p. 121) les descendants du lat. *socr-*, qui se rencontrent dans toutes les langues romanes, y compris le roumain (a. fr. *suere*,...). Il parlait aussi (p. 80) du type « possessif *mon + senior* ou *domina* », et il signalait (p. 81) l'a. fr. *grans sire* et même, d'après Godefroy, et sans commentaire, le *grand sour* de Jean de Stavelot.

Dans son article sur « L'élément wallon dans le vocabulaire de Jean de Stavelot » (BTD 18, 1944), R. Massart relève *gransour* 'grand-père' (p. 372-373) et en explique le deuxième élément par *socrus* 'beau-père' (\**soir* chez J. de Stav.). L'explication est acceptée par Él. Legros, BTD 19, 1945, p. 160 (compte-rendu de l'article de R. Massart), par Ch. Gaspar (*Lieux-dits de la commune de Fosse*, p. 140, et aussi par Wartburg, FEW 12, 514a (add.), qui renvoie au BTD 18, 378 (article de Massart). Noter que, dans FEW 11, 455a, Wartburg ne signalait pas, après *grand-sire* 'grand-père', les formes wallonnes *granseur*, *gransour* (comme on le remarque dans BTD 38, 266), alors qu'au tome 12, 15b, sous *sōcer*, il relevait la forme de J. de Stavelot \**soir* 'beau-père'.

Tel est l'état de la question. La contamination de *grand-sire* 'grand-père' par *sore*... 'beau-père', autre terme de parenté, serait sans doute assez naturelle; mais il ne me paraît pas vraiment impossible que *granseur*, *grand sore*, etc., soient des variantes purement phonétiques de *grand-sire*.

**28. hostelerie.** — Dans les « Textes d'archives liégeoises », 3<sup>e</sup> série (BTD 31, 149), on trouve, à cette entrée, ce seul exemple : 24.5.1588 « et autrefois avoit dit en compagnie d'autres gens, que de cent hostelerie une [guêpe] n'eschaperoit que la dame ou servante ne fuisse ribaulde » Filot, Cour de just. 40. « Sans doute *westrèye, guêpier* », écrit Renard, qui continue : « le sens paraît être : '... qu'il y avait mille raisons de croire au libertinage de la dame ou de la servante' ».

Le mot *westrèye* est attesté au sens de 'guêpier' à Tavier (DFL). Mais les guêpes n'ont rien à faire dans la phrase, et le mot « guêpe » ajouté entre crochets doit être supprimé. En fait, *hostelerie* est le mot français *hôtelerie*, dér. de 'hôtel'. L'individu visé avait simplement dit « que, sur cent hôtelleries, il n'y en avait pas une dont la patronne ou la servante ne fût ribaude »; cette interprétation revient d'ailleurs à celle que proposait Renard en se fondant sur le sens 'guêpier'.

**29. île, ihe.** — Dans *Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise* (1944), j'accordais une valeur particulière à la graphie *ihle* au paragraphe consacré à *s* d'appui suivi de *l*. On a *l* dans a. h. all. *wasal* 'pluie' > *waléye* 'averse' et a. h. all. *nestila* > a. fr. *nasle*, w. *nâle* (p. 88-90 et 205); mais lat. *insula* est représenté en toponymie par diverses formes, notamment par *île*, *iye*, *ihe*, *îtche*. La forme *ihle* est ancienne (elle se trouve déjà dans les Dialogues du Pape Grégoire : v. L. WIESE, *Die Sprache der Dialoge...*, 1900, p. 43) et elle me paraissait survivre dans la forme toponymique *ihe*. Je me demandais, au surplus, si le point de départ n'était pas une variante de *insula*, lat. vulg. *\*iscla* (p. 89, note 4). Meyer-Lübke (REW) et Gamillscheg (EWFS) mettent cette forme à l'origine du fr. *île*, mais le FEW s'en tient à *insula*.

La question que je me pose maintenant est celle-ci : *ihe* remonte-t-il vraiment à l'ancien *ihle*? Ma réponse ne saurait plus être nettement positive.

Dans le groupe parallèle *s + n*, le *s* a laissé des traces : *y* dans \**mansionile* > *mayni* (top.), mouillure du *n* dans *asinu* > lg. *âgne*. Sans doute *sn* est-il passé par des stades *hn*, puis *yn*. Dans *s + l*, *s* a dû aussi passer à *h*, avant d'évoluer en *y*; mais est-il possible que le stade *hl*, qui est le premier de l'évolution, se soit maintenu dans quelques toponymes de l'Ardenne liégeoise dans la forme *ihe*? Je ne le crois pas, pour plusieurs raisons.

Il me semble, d'abord, que l'évolution des formes *\*ihle* et *\*iyle* devait aboutir à *île* et à *îye*. Il faut dire, ensuite, que, si la forme *\*ihle* est ancienne (13<sup>e</sup> s.), elle est aussi très rare, et plus rare, vraisemblablement, que *\*ilhe*, qui représente *île* ou *îye*. Enfin, la forme toponymique moderne *ihe* semble bien venir régulièrement en fin de série dans la tradition graphique des représentants toponymiques de *insula*; ainsi pour à *l'ihe*, ld. de Bruyère-Waimes My 5 : 1609 « l'Isle des brebis », 1637 « desseur l'ylle », 1810 « a l'iche » (F. Toussaint, top. inédite). La graphie « sour Lihe » 1377 est une des plus anciennes pour *l'île dè molin* à Tilff L 100 (1371 « sous l'yle », 1385 « sour l'yle » : G. THIRIARD, *Tilff sur Ourthe*, 1976, p. 204); mais la forme est unique dans la tradition de *île* et, si elle a vraiment existé, elle n'a pas duré; au surplus, le cas est exceptionnel.

La graphie *\*ihle* ne doit être qu'une variante de *\*ilhe*, où « lh » représente soit simplement *l* comme dans le pronom personnel *\*ilh* (v. J. HAUST, *Médicinaire liégi.*, p. 48, n° 87, rem. 3 : *ilh*, forme employée couramment pour m. sg. *il* et plur. *ils*, et parfois pour f. sg. *ille*), soit *l* mouillé (v. A. GOOSSE, J. d'Outr., *Ly mireur des histors*, p. cxxxii, n° 78, c). Le digramme « lh » s'est probablement renversé comme l'a fait aussi « gn », et « hl » équivaut à « lh » comme « ng » à « gn » (VALKHOFF, *Vade-mecum* 35 et 36; HAUST, o.c., 24, n° 18; DUPIRE, *Mél. Haust* 127 sv.). Comp. 1610 « la douerce ilse » (pour « isle »), aujourd'hui *pré doûci*, à Thirimont-Waimes My 5 (top. inédite de F. Toussaint).

La forme première a probablement été *île*, avec le même traitement de *s* dans *insula* que dans *nestila* > *nâle* 'ruban'. Peut-être cet *s* d'appui est-il passé par un stade *h* avant de s'amuîr, mais, comme il ne reste aucune trace de *h* ni dans *waléye* ni dans *nâle*, on ne voit pas pourquoi il aurait subsisté dans *'île'*. La forme avec *-l-* est bien attestée en wallon depuis le moyen âge. On a *île* et son dérivé *âlé* *'il-eau'* dans les noms de rues de Liège *Pont-d'Ile* et *Lulay-des-Febvres* : 13<sup>e</sup> s. « maison ki siet sor le Pont d'Ilhe, al entreie de Lhul-heal a main diestre » (v. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 5, p. 56b, n. 2 et 3).

Une autre forme vénérable doit être *iye* : v. *âs-iyes* à Deulin-Fronville D 64 (Ph. GAVRAY-BATY, *Vocab. top. du ban de Fronville*, 1944, p. 24). Le *l* final a pu passer à *y* comme dans *vèye* <*villa*>.

La chute du *y* final a produit *i*, qu'on trouve à Ondenval-Waimes My 5 (enq. de Ch. Gaspar), et l'ouverture de *i* en *è* donne *èye* : *ol longue èye*, 1621 « à la longue isle », à Grand-Halleux (E. LEKEUX, *Top.*, mém. univ. Liège, 1949, n° 76).

C'est de la forme *iye* que procèdent aussi, sans aucun doute, les *ihe* de la toponymie : la série de formes du ld. de Bruyère-Waimes citée plus haut suffit à le prouver. Le passage de *-iy* à *-ih* en fin de mot est un phénomène assez fréquent, qui mériterait une étude spéciale. Comp. les variantes de *forire* L 1 'petit côté d'un champ', qui perd son *r* final au nord de Liège : *fori* Dalhem, *foriye* Bergilers, *fwèrihe* Bassenge (DFL 220 *forière*). Comp. aussi à Esneux L 106 *èl hâdihe*, 1624 « hadye », 1679 « hadée », 1698 « haydie » (E. Renard, BSW 61, 180).

Autre avatar curieux, la forme *îtche* : *so l's-îtches* « sur les îles », à Stavelot (1652 « sur les yges » : P. BONJEAN, mém. univ. Liège, 1935, p. 77); *lu poûhon do l's-îtches*, « le Pouhon des îles », à Malmedy; *pré à l'îtche* à Robertville My 3

(F. TOUSSAINT, top. inéd.). Comp. Jalhay, Faymonville *èvitche* 'envie, pellicule de l'ongle' de *èvîye* (DFL 185); *consitche* 'congère (de neige)', var. de *consîre*, à Villers-Ste-Gertrude Ma 12 (ALW 3, 173); *dès lidjes* 'de la levure d'alcool', var. de nam. *dès liyes* à Lives Na 79 ... (dossier Haust; classé par erreur dans FEW 5, 332a, sous gaul. *\*līgitia*, et à porter sous gaul. *\*līga*, ib. 314b); etc.

Concluons. La graphie ancienne *\*ihle* n'est probablement qu'une variante de *\*ilhe*, et ce n'est probablement pas son *h* qui se retrouve à la finale du moderne *ihé*. L'*h* de celui-ci doit représenter, comme le *tch* de *itche*, un stade plus ou moins récent de l'évolution. Il convient donc de modifier les passages des *Variations de l'h secondaire* que j'ai résumés en commençant.

**30. noyète.** — L'article 240 des TAL 3 (BTD 32, 164) a comme entrée *noyète* 'siège, attitude' et contient un seul exemple, dont voici l'essentiel : ± 1670 « Le dit Gisbrans pour allors se treuvant prin -- c'est [= s'est], changeant de *noette*, résould d'alléguer -- que l'on estoit en voie [lecture douteuse!] d'accord avec le dit mayeur -- » Embourg 40, s.d.

E. Renard se réfère pour *noyète* aux « Notes d'étym. wall. » de J. HAUST, BDW 13 (1924), p. 50-51 : dans l'expr. *si fé noyète* 'se donner une pointe de vin' (Grandg. I, 165), Haust voyait une féminisation de *\*si fé Noyé* (allusion à Noé pris de vin). Le rapport entre le moderne *noyète* et le *\*noette* du texte d'Embourg est plus que douteux. En fait, *\*noette* est une simple graphie de *note* (prononcé *nôte*?); comp. *\*quoette* pour *cote* 'quote-part', prononcé *côte* (TAL 3, 259, dans BTD 32, 166; DL *côte* 2 'cote [de la bourse]'). L'expr. *changer de note* 'changer de façon d'agir ou de parler' est bien connue : v. FEW 7, 196b (frm., depuis 1608 Régnier); GLLF, v° *chan-*ger (changer de ton, de note).

**31. \*frester, etc.** — J. Haust a consacré la douzième de ses *Gloses liégeoises*, Annuaire d'histoire liégeoise, 3 (1943), p. 69, au terme *\*frester*, dont il avait recueilli les trois exemples suivants :

1<sup>o</sup> 1403, Paix des XVI ou de Tongres (cité par Haust, glose 11, ib. 68; pour l'interprétation du texte, cf. ib.) :

... salveit biestes *frestantes*, les queilles doient est deminnez par trois jours continuels, et à quart jour forjugier et vendre par justice...

2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> 1606, Enquête à propos des usages des herdes dans les bois de Spa :

... a toujours esté avec la dite herde des villages de Tiege ou d'Arbespine pasturer, waydier et *frestrer* icelles herdes sur le waydaige et ban de Spa.

... a toujours vu agarder, waydier et paistre ou pasturer et *frestrer* les bestialles de ceulx de Niveseit.

Dans ces trois exemples, il s'agit bien, semble-t-il, « de bêtes qui broutent », qui mangent, qui se repaissent. Dès lors, l'explication donnée par Haust, ib., paraîtra sans doute évidente :

Le fréquentatif *frester* (pour *\*fresseter*) dérive de l'all. *fressen* (manger, dévorer, surtout en parlant d'herbivores qui mangent presque constamment). Dans le *frestrer* de 1606, la finale est renforcée comme dans le liégeois moderne *djistrer* gîter, *tchâstrer* chauler, *vistrer* visser. On ajoutera notre mot au FEW III, 777.

Ayant reçu, pourtant, à propos de sa glose 12 et particulièrement d'une note accompagnant celle-ci, une communication de J. Herbillon, Haust a été amené à écrire une autre glose, le n° 50 (Ann. hist. liég. 3, 1944, p. 347-348), que voici tout entière :

**50. fraitoier.** — Je renvoie à la glose 12 (*frester, -trer*) pour préciser la note, p. 69, où je disais sommairement : « Une variante *biestes fraitoiantes* ne mérite aucun crédit ». M. Jules Herbillon veut bien m'écrire à ce propos : « Je lis pourtant en 1556 : disant que le dite marchandise [il s'agit de porcs] estoient *bieste fraietant* (Cour de

Kemexhe, r. 3, f. 122 v<sup>o</sup>), et en 1596 : ordonné que chacun fermier tenant ferme [geôle, fourrière] auroit pour leurs drois de la ferme douze pattars braibant par jour pour les *bestes fraitoiantes* (*ibid.*, f. 5 v<sup>o</sup>). » — Le mot est donc bien attesté et je n'ai pas voulu en nier l'existence. On connaît suffisamment *fraquier* « dépenser; mettre (qn) en frais », et tel est aussi le sens des variantes *fraitoier*, *fraquier*. Les bêtes en fourrière doivent manger et occasionnent donc de la dépense. Ma note, trop laconique sans doute, voulait dire qu'étymologiquement on ne pouvait assimiler *fraquier* à *frest(r)er*. Il me reste à remercier M. Herbillon, infatigable fouilleur d'archives, qui complète si heureusement notre documentation.

L'explication de Haust a été entérinée par Wartburg. Au tome 15 du FEW, p. 171a, sous all. *fressen*, on trouve, en effet, anc. wall. '*fresten* 'brouter (en parlant des bêtes)' (1403), Spa *festrer* [lire *frestrer*] (1606). L'étymologie germanique, proposée par Haust et admise par Wartburg, me paraît cependant sujette à caution.

On peut alléguer en sa faveur le fait que l'all. *fressen* a été emprunté dans une autre région. Les deux formes wallonnes viennent, dans le FEW, après *frèsè* 'manger avidement' du patois de la Moselle, *frèsè* ou *frésio* de l'Ajoie et de Delémont, et plusieurs dérivés de l'Ajoie de formation romane. Mais ces termes se présentent dans de tout autres conditions que les nôtres : ils vivent dans le dialecte oral d'une région voisine du domaine alémanique; nos *fresten* et *festrer*, eux, appartiennent à la langue écrite des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> siècles, notamment à celle de nos greffes scabinaux, et nos patois vivants, sauf erreur, n'en conservent aucune trace. Haust les prenait pour des mots réellement wallons, puisqu'il voyait dans *festrer* la même finale « renforcée » que dans *djistrer*, etc.; mais le deuxième *r* de *festrer* doit résulter simplement d'une assimilation de la deuxième syllabe à la première.

Pour ce qui concerne la forme de 1403, la note de J. Herbillon apporte des éléments décisifs. Elle montre, en effet, que l'expression de 1403, *biestes frestantes*, est parallèle non

seulement à la variante *biestes fraitoiantes* (variante qui « ne mérite aucun crédit », selon la note de Haust à la glose 12), mais encore aux *bieste fraietant* et *bestes fraitoiantes* de Kémexhe (1556 et 1596). Ce sont là des expressions syntaxiquement parallèles et vraisemblablement synonymes. Il est difficile de penser que *frester* est un autre mot que *fraieter* et de ne pas « assimiler étymologiquement » *frester* — et aussi *frestre* — à *fraieter* — et aussi à *fraitoier*.

L'assimilation ne fait d'ailleurs pas difficulté. L'écart formel qui, à première vue, sépare *frester* de *fraieter* doit être purement graphique. Le groupe « es » n'est pas plus bizarre dans *frester* que dans ces mots de la famille de *frangère* : *freste* (= *fraite* 'ouverture' God. 4, 122), *frestiz* (= *fraitis* 'terre en friche' ib. 123); voy. encore *frastin* (= *fratin* 'bris, fracture' ib.). « es » vaut « ai »; entre le *frestant* de 1403 et le *fraietant* de 1556, il n'y a qu'une variation d'écriture; nous avons à faire à un verbe qui se prononçait [frè(:)té] et qui était une variante de *fraquier* (voy. glose 50), lequel se trouve dans Godefroy.

Nous pourrions nous en tenir là : les observations formulées jusqu'ici montrent déjà qu'il faut détacher de l'article *fressen* du FEW 15 les deux formes wallonnes signalées et expliquées par Haust. Il convient pourtant d'ajouter certaines remarques qui élargiront les perspectives et renforceront notre conclusion.

En fait, Haust ne disposait pas d'assez de données. Depuis les *Gloses*, la documentation s'est considérablement enrichie, et elle révèle que *frester* et ses variantes font partie d'un grand ensemble de termes formellement proches et très employés dans la langue des cours de justice du pays de Liège. J'ai relevé moi-même une série de formes dans les *Documents lexicaux extraits des archives scabinale de Roanne (La Gleize)*, p. 219-220, puis dans les *Documents - - de Stoumont - -*, p. 90. J. Lechanteur en a noté aussi dans les protocoles des notaires

liégeois du 17<sup>e</sup> siècle. Mais c'est surtout Edg. Renard qui en a recueilli dans ses *Textes d'archives liégeoises* (v. notamment index, BTD 42, 158b, *flestrier*, etc.). A côté de *frayer*, on a une étonnante série de mots : *fraiter* (-ier), *fraitoier*, *fraictuer*, *defraitoier*; — *frester*, -trer, *festrer*, -oyer; — *flestrer*, *flestir*, *flastrir*, *flestrier*, *festroyer*, *flestruer*, -truyer, *deflaistir*; — *frustrer*, *fruster*, -ier, *flustrer*, *floustrer*, *defruster*. Noter que Lamb. Remacle mentionne dans son dict. (1<sup>re</sup> éd.) un *fustrer* 'frustrer'.

Je ne puis entreprendre l'étude détaillée, phonétique et sémantique, que ces termes mériteraient. Quelques remarques seulement : ces verbes s'emploient seuls ou dans des couples ou séries de ce genre : "pasturer, waydier [paître] et *frester*, "manger et *estroyer*, "avoir mangé et foulé et *flestry* le bleid, "manger, piller, gaster et *frustrer* une bleid, etc.; ils s'appliquent généralement à des bêtes, et leur régime peut être *blé*, *regon* (seigle), *avoine*, *vesses*, *pailles* et *estrains* (pailles), *herbe*, *arbres*, etc.

Quand, à côté de *frest(er)er*, on découvre *flestrer*, *flestrier*, *frustrer*, *flustrer*, *fruster*, etc., on ne peut plus guère songer à l'all. *fressen*, et on se demande quel était le sens premier de tous ces mots.

Voici ce qu'Edg. Renard écrit en tête de l'article 251 de la 2<sup>e</sup> série de *Textes d'archives liégeoises*, BTD 29, 61 : « *flestr(i)er*, -oier, *flustrer*, *frest(r)er*, -oyer, *frustrer* sont confondus par les scribes. On cite dans l'ordre chronologique les textes renfermant l'un et l'autre de ces verbes de sens général : abîmer, gâter »; suivent une douzaine d'exemples provenant des greffes scabinaux d'Esneux et de Louveigné échelonnés de 1548 à 1683. Dans BTD 31, 138, Renard traduit *frai(c)tier* « détruire, gâter; litt. : briser ». De même, Godefroy 4, 143b, traduit le *frestant* de Jean de Stavelot « qui fait du dégât ». Les sens indiqués par Renard paraissent convenir à beaucoup d'exemples.

En écrivant « litt<sup>t</sup> : briser », Renard pense sans doute au latin *frangere* plutôt qu'au subst. « *frais* » (anc. fr. *frait*, qui procède de *fractum* : FEW 3, 755-756). Il est probable, cependant, que l'idée de « *frais* » se trouve originellement dans certains termes en *frait-* (*fraitier*, *fraitoier*, *fraieter* : v. Haust, *Gloses*, n° 50). Mais diverses formes appartiennent à d'autres familles : *flestrir*, *flastrir*, qui signifient notamment 'abattre (des bois)', se rattachent prob. à 'flétrir (d'une plante)' (v. Haust, AHL 3, 346-347; FEW 3, 589b); d'autres à *frustrari* 'voler' (fr. *frustrer*, FEW 3, 833); d'autres encore peut-être à *frustum* 'morceau, débris' (FEW, ibid.) ou à \**frustiare* (FEW 3, 831; *frustier*, Renard, AHL 5, 43). Mais, comme l'écrit Renard, BTD 29, 61, *flestrier*, *flustrer*, *frester*, *fruster*, etc., sont confondus par les scribes ». Il faut ajouter qu'il y a, entre les divers types de mots, des contaminations évidentes.

Si *frest(r)er* ne signifie pas réellement 'manger, dévorer', on ne saurait le rattacher à l'all. *fressen*, et il faut le supprimer dans l'article *fressen* du FEW 15.

**32. vicârèye, vikêriye.** — Alors que Haust, DL 692, identifiait le lg. *vicârèye* 'vie, existence, subsistance' avec l'anc. liég. et franç. *vicairie*, dér. de *vicaire* (lat. *vicarius*), en ajoutant « rapproché arbitrairement de *viker* (vivre) et ainsi devenu syn. de *vèye* (vie) », Wartburg classe le mot liég., ainsi que Awenne *vikêriye*, Niv. La Louv. Jamioulx *vikériye*, même sens, sous *vivère* (FEW 14, 580a), dans la section I 2, où l'on trouve m. fr. *vesquir*, w. *viker*, etc. Il revient ainsi à l'explication de Grandgagnage 2, 468, qui rattachait le lg. *vicârèye*, a. lg. *vicarie*, au vb. *viker*. Dans une note 14 (p. 581a), il justifie sa décision de cette manière : la section II de l'article *vicarius* distingue deux types de significations : 1. fr. *viqueire* 'gouverneur d'un pays', m. fr. *vicaire* 'remplaçant, suppléant', 'gouverneur d'un diocèse de l'empire'; 2. expr. *vicaire de Jésus-Christ*, a. fr. *vicaire* 'ecclésiastique qui remplace ou

assiste un évêque ou un curé dans ses fonctions'. L'a. lg. *vicarie* 'usufruit, subsistance' ne peut guère se rattacher à 1 « parce que celui-ci ne cadre pas géographiquement avec lui », ni à 2 « parce que le sens de a. lg. *vicarie* n'a rien d'ecclésias-tique. On peut tout au plus supposer que de celui-ci serait venue l'idée d'employer le suff. *-arie* ».

Cette supposition est en elle-même étonnante : comment se représenter qu'on a formé le w. *vicārēye*, *vikēriye* en pre-nant le suff. <sup>1</sup>[-a(i)rie] de *vica(i)rie* et en l'appliquant à *vik-*, radical de *viker*? Le mot a appartenu d'abord à la langue du droit, et il est tout naturel d'y voir, comme dans *vicaire*, un mot savant.

Le problème essentiel est probablement d'ordre séman-tique : il concerne le passage du sens 'usufruit' à celui de 'vie, existence'. Pour l'éclaircir, il suffit d'observer quelques exemples des emplois de *vica(i)rie* dans le langage juridique de nos régions.

Godefroy 8, 226a, cite sous *vicarie*, *viscarie*, s. f. 'usufruit', six exemples, qui sont tous liégeois et qui s'échelonnent du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. Mais le mot s'est employé jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle.

Le premier exemple de Godefroy illustre parfaitement le sens 'usufruit' :

Et fay exequiters [exécuteurs] de mon testament le roy Oury, ma damme et mes enfants, et reserve en mes dis biens le *vicarie* ma damme (J. d'Outr., *Myreur des Histors*, IV, 60).

Mais le sens 'usufruit' ne convient pas à tous les exemples de Godefroy, notamment au dernier :

1548 Une veuve pourra user d'iceluy mestier sa *vicarie* durante (Chartes et privil. des 32 métiers de - - Liège, 16, 54).

Ici, *vicarie* paraît signifier 'vie, existence'; mais il convient de préciser.

Avec le sens 'usufruit', *vicarie* s'emploie couramment dans des ensembles synonymiques de deux ou trois termes :

1525 apres ce que sa mere -- owist reporté ses houmirs et *vicarie* qu'il avoit en bans de Roinne (Cour de justice Roanne 1, 17; v. *Documents lexic. -- Roanne*).

26.11.1675 Jacques Bastin -- reporte -- en nom, faueur et proffit dudit Collas, son fil, -- les humiers et *viscaries* qu'il at et avoir pouvoit à tous biens -- luy devolus en humiers par la mort -- de feue Catharine Collinet, sa premier -- espeuze (notaire Defaz, Spa, 4).

1721 elle se mortifie et renonce à ses humiers, usufruits et *vicairies* qu'elle avoit et avoir pouvoit aux biens generallement meubles et immeubles luy provenants tant de son chef que de celui dudit feu Jean Pardique, son defunt marit (Cour de justice Francorchamps 4, 262).

Dans le vocabulaire de l'ancien droit liégeois, le terme *humiers*, w. *oumires*, signifie « usufruit auquel l'époux survivant a droit sur les biens du défunt qui sont dévolus aux enfants » (J. Haust, Glossaire des « Régestes de Liège », t. 1<sup>er</sup>, 1933, 565b, qui y voit un terme savant dérivé de *humus*; étymologie entérinée FEW 4, 514b). Tel est aussi le sens de *vicarie*. Quant à *usufruit*, il a un sens plus large : d'après le Larousse encyclopédique, c'est le « droit d'usage d'un bien appartenant à autrui, y compris le droit d'en percevoir les bénéfices ou intérêts ». Les termes *humiers* et *vicaries* désignent un « usufruit viager » : l'usufruitier jouit jusqu'à sa mort, donc pour un temps limité, d'un bien qui, en somme, ne lui appartient déjà plus. On comprend ainsi comment il est *vicaire*, c'est-à-dire 'représentant, remplaçant', et aussi que la notion de 'vie' est latente dans *vicarie*.

Ce mot figure souvent dans l'expression « sa vicarie durant(e) ». Dans ce cas, il signifie d'abord 'survie', c'est-à-dire 'durée de vie du conjoint survivant' :

1563 sadite espuse, sa *viscaré* durant, deberoiet avoir joissance del moiety de ladit rente (Cour de justice Lierneux 3, 198 v).

1605 s'ilz ne procreent enfans, icelle jouyrat dudit bien sa *vicarie* durante seulement que pour apres le deces d'icelle retourner à ses heritiers et representans (Cour de justice Roanne 1, 69; « Douaire et donation faict par J. R. del Freuville à Marie, son espeuze du second lict »).

1713 -- avec le petit jardin en derier sans rien exciper ny reserver sinon leures deux troisiemes parties des arbres y croissants, et desquelles leur ditte mere et belle-mere [qui est veuve] en jouirat et profitterat sa *vicarie* durante, et apres son trespas retourneront pour deux parties aux vendeurs (Cour de justice Francorchamps 4, 1 v°).

Dans les expressions où *vicarie* est suivi de *durant*, il risque de glisser du sens 'survie' au sens 'vie, existence'. On comprendrait aisément 'vie' dans les exemples précédents, notamment dans celui de 1605. Le sens 'vie', qui est aujourd'hui celui du w. *vicārēye*, *vikēriye*..., s'impose dans beaucoup de contextes, et cela très tôt :

1526 ladict femme at tenus -- sondict heritaige quit et pasible toute la *vicarie* de son baron [mari] (Cour de justice Roanne 1, 1 annexe).

1566 le *vicaré* de Mathy et de sa femme (ib. 26, 74; v. *Docum. lex.* -- Roanne).

On voit comment *vicarie*, partant du sens 'usufruit viager', qui se rattache à *vicaire* 'remplaçant, suppléant', est arrivé à signifier simplement 'vie, existence'. Qu'il ait subi l'influence du w. *viker* 'vivre', c'est tout naturel, puisque la notion de 'vie' comprise dans l'élément 'viager' était inhérente, dès le départ, à *vicarie*.

En réalité, le mot appartient à la famille de *vicarius* II 2 (remplaçant, suppléant), non à celle de *vivere*; c'est secondeirement qu'il subit l'attraction de celle-ci, et particulièrement celle du vb. w. *viker* (m. fr. *vesquir*); ainsi s'explique peut-être la présence d'un *s* dans le *viscarie* de 1675 et dans le *viscaré* de 1563.

La structure des termes wallons appelle quelques remarques. La forme *vicairie*, dont le *-ai-* subsiste dans le *vikériye* d'Awenne et le *vikériye* du Brabant et du Hainaut, est rare dans les documents liégeois; on y trouve surtout *vicarie* et variantes, avec un *-a-* qui rappelle celui du latin *vicarius* et qui subsiste dans le *ā* (ā) long du lg. *vicārēye* (*vicārēye*) et de l'ard. lg. *vicāré*. On trouve aussi un *ā* (ā) dans d'autres mots savants comme *doyāre* (top.), litt. 'douaire', lg. *apoticāre* 'apothicaire' (ard. lg. *apotikēre*), etc. Dans la variante *vicāré*, le produit de *-ia*, qui aurait dû être *-èye* ou *-ie*, a été remplacé par le produit de *-ata* (¹).

Louis REMACLE

(¹) Outre *vicairie*, on trouve dans les textes *vicairerie* 'église succursale...' (FEW 14, 408a) : 29.4.1624 (les chapelles de Francorchamps et de Rahier sont érigées en) *vicairries* (A.É.L., Stavelot, Abbaye 312, 81).

## **Le nom de famille *Vasamuliet* ou les avatars d'un nom de famille flamand en Wallonie**

Étudiant en philologie romane, j'avais comme camarade de cours une jeune fille dont le nom intriguait plusieurs de nos professeurs, intéressés par l'étude des noms de famille. Ce NF *Vasamuliet*, prononcé vazamulyè, avait de fait de quoi surprendre, ne répondant apparemment à aucune des catégories de NF généralement admises. Sans doute s'agissait-il d'un NF d'origine étrangère, pensait-on. Avec un peu de raison d'ailleurs...

C'est un peu le fait du hasard si j'ai trouvé récemment la solution de l'énigme. En consultant l'inventaire inédit des familles-souche de la province de Namur, dans la salle de lecture des Archives de l'État à Namur, mon attention a été attirée par un des noms de famille de la commune de Moustier-sur-Sambre, *Vansanvliet*. Me souvenant que ma camarade de cours était originaire de cette région, sinon de cette commune, j'ai tout de suite fait le rapprochement entre *Vansanvliet* et *Vasamuliet*; que le *v* et le *u* se confondent facilement au niveau de la graphie n'est bien sûr un secret pour personne.

Les registres paroissiaux de Moustier attestent effectivement le mariage d'un certain Henri-Joseph *Vansanvliet* avec Marie-Josèphe Thirifays le 27 novembre 1752, sans donner son lieu de naissance ou d'origine. De leurs dix enfants nés entre 1754 et 1773, plusieurs feront souche à Moustier même, dont un fils, Paul-Joseph *Vansanvliet* qui épouse Marie-Josèphe Chapu le 14 septembre 1781 et qui aura huit enfants

à son tour. D'autres s'installeront sans doute aussi dans la région de la Basse-Sambre ou de Charleroi; je n'ai pas cherché à suivre leur trace.

Une première chose à noter est l'hésitation dans les graphies du NF : au début, c'est-à-dire de 1752 à 1771, le curé de Moustier note le nom de famille sous les formes *Vansantfluten*, *Vansanfluten*, *Vasanflute*. S'agit-il d'un essai de transcription d'une prononciation dialectale flamande du nom de famille ou bien l'oreille du curé a-t-elle été abusée par un système phonologique différent, il est malaisé de le dire. De toute façon, à partir de 1773, il orthographie le NF plus correctement, soit *Vansanvliet* soit *Vasanvliet*. Pris de remords, il rature même toutes les notations antérieures à 1773 et les corrige en *Vasanvliet*.

C'est surtout à partir du régime français, sous la plume des officiers de l'état-civil, que le phénomène d'altération de ce nom de famille flamand va se mettre en branle et se précipiter. Si l'on se reporte au tableau, on peut constater les processus d'altération qui sont attestés par les tables pluriannuelles ou décennales des registres d'état civil, couvrant les années 1796-1880. Ces altérations affectent soit la particule *van*, où le *n* disparaît ou le *w* se substitue à *v*, soit le nom d'origine lui-même, où le *v* de *Sanvliet* est interprété comme un *u*, parfois un *i*, ou est assimilé dans les jambages du *n*, celui-ci devenant quelquefois un *m*. Certaines syllabes ou séquences graphiques peuvent tomber, altérant davantage le nom de famille; enfin, la prononciation du *-t* final de la syllabe flamande *-iet* est sans doute à l'origine des graphies en *-iette*, qui s'apparentent par la forme aux hypocoristiques masculins à suffixe féminin si fréquents en Wallonie<sup>(1)</sup>. Sans

<sup>(1)</sup> Cfr Jules HERBILLON, « Prénoms archaïques. XI. Dérivés en *-ette* », dans *Bull. de la Société royale Le Vieux Liège*, III, n° 87, mars-avril 1950, pp. 462-463.

doute est-il utile de préciser ici que le NF *Vansanvliet* représente déjà un état évolué du NF *Van Zandvliet*, encore attesté aujourd'hui, et que l'origine en est le nom de commune *Zandvliet*, signifiant littéralement « ruisseau de sable » (localité située au nord d'Anvers sur l'Escaut, à la frontière hollandaise, faisant partie aujourd'hui du grand Anvers).

Tout le monde sait que les graphies maladroites ou erronées des noms de famille étaient fréquentes autrefois, qu'elles le sont encore parfois de nos jours. On entend souvent dire d'ailleurs qu'il n'y a pas de fautes dans les noms propres. Dans son introduction au répertoire des noms de famille de l'arrondissement de Nivelles, Omer JODOGNE notait déjà : « Il est devenu évident qu'un même patronyme, dans une même commune, a pris au cours des temps des formes diverses, car les curés, puis les officiers d'état civil ont commis des fautes dans leur transcription. C'est ainsi que pour un même type largement représenté dans une même localité, il existe aujourd'hui des variantes graphiques nombreuses : certaines d'entre elles sont récentes et opposent des individus étroitement apparentés. Dans les études anthroponymiques, il faudra donc laisser quelque champ aux variantes et attacher une importance presque exclusive aux types phonétiquement établis ou dégagés »<sup>(2)</sup>. Cette dernière proposition est sans doute pleine de bon sens pour ce qui concerne l'étymologie ou l'origine du nom de famille. Dans la mesure où les variantes graphiques ont donné naissance à des noms de famille nettement différenciés, elle perd bien entendu de son poids. C'est évidemment vrai dans le cas qui nous occupe. Il convenait donc de vérifier si ces multiples altérations graphiques du NF *Vansanvliet* n'étaient que des accidents de parcours, sans lendemain, ou si au contraire elles avaient eu une pos-

(2) Omer JODOGNE, *Répertoire belge des noms de famille*. Tome I : *Arrondissement de Nivelles*, Louvain, 1956, p. ix.



	x	x x x		x	x	x
	x			x	x x x	
x		x	x			x
		x		x		
x x				x		
			x x			
			x			
				x		
					x	
						x
Vansamuliet						
Vansamuliette						
Vanzamuliet						
Vansamuliette						
Vansamilliette						
Vansilliet						
Vansilliette						
Vasamuliet						
Vasamuliette						
Vasamuliet						
Vasamiliat						
Vasamilliet						
Vassamuliette						

térité — patronymique dirons-nous — en dehors du NF *Vasamuliet* lui-même.

Le précieux double *Répertoire belge des noms de famille*, que nous devons à O. JODOGNE, signale uniquement un *Vasamuliet* à Liège et un *Vasamiliette* à Nivelles en 1947. Plus abondante est la récolte effectuée dans l'*Annuaire officiel des téléphones*, vol. 7, 1984-1985 : *Vasamuliet* (Moustier, Auvelais), *Vasamuliette* (Moustier), *Vasamillet* (Montigny-sur-S., Montignies-le-T.), *Vasamiliette* (Mont-sur-Marchienne, Villers-Poteries, Montignies-le-T.), *Vassamillet* (Marcinelle, Jamioulx, Thuillies), *Vashamillette* (Jumet), *Vansamilliette* (Jemeppe-sur-S., Ham-sur-S.), *Vansamillette* (Tilly), *Vansamitulle* (Châtelineau), *Vansilliette* (Jumet, Soye, Jemeppe-sur-S., Namur), *Vansillette* (Vitrival, Ligny). On aura constaté que la plupart de ces NF sont localisés précisément dans la Basse-Sambre et la région de Charleroi; aucun en tout cas au sud et à l'est de Namur. Le recours à la liste impressionnante de NF enregistrés par le Registre national (disponible sur microfiches) permet un relevé plus complet encore des NF dérivés par altération de *Vasanvliet*, attestés aujourd'hui encore en Belgique (sans localisation ni indice de fréquence malheureusement) :

- *Van Samuliet*, *Vansamuliet*; *Van Samiliette*, *Vansamiliette*, *Vansamillet*, *Vansamillette*, *Vansamilliette*, *Vansamiliette*.
- *Vasamuliet*, *Vasamuliette*; *Vasamilette*, *Vasamillet*, *Vasamiliette*, *Vasamillet*, *Vasamillette*.
- *Vassamilet*, *Vassamiliet*, *Vassamillet*, *Vassanillet*.
- *Vashamillette*.
- *Vansillette*, *Vansillette*, *Van Silliette*, *Vansilliette*; *Vansihette*.

— *Vansamitulle*, *Van Samitulle* (3).

— *Wasamutiat* (4).

Dans le Registre national, les formes flamandes « correctes » suivantes sont toujours attestées : *Van Santvliet*, *Vansantvliet*, *Van Zandvliet*, *Van Zantvliet* et *Van Zanduliet* (légèrement altérée).

Postérité étonnante donc, qui s'explique entre autres par le fait que le nom de famille de départ, *Vansanvliet*, appartenait à un système linguistique étranger et ne répondait guère aux systèmes graphique et phonétique des Wallons. D'autres NF flamands en « van » ont-ils connu une évolution similaire ? Il ne semble pas. Il y a bien dans l'arrondissement de Liège un *Vasimksen* et un *Vasantvoort*, avec perte du *n* de *van* (5), mais ces NF n'ont pas été francisés comme *Vasamuliet* et consorts. Le préfixe néerlandophone « van » reste donc bien indiqué pour approcher, par le biais des patronymes, le phénomène de l'immigration flamande en Wallonie, ainsi que l'ont tenté avec beaucoup de sagacité Michel POU-LAIN et Michel FOULON (6) ; il faudra simplement y ajouter les quelques *Vasamuliet* et autres NF apparentés.

(3) Le suffixe *-itulle*, qui pourrait paraître curieux, s'explique sans doute par le fait que les premières formes altérées en *-liet* peuvent être lues également *-tiel*, le *l* et le *t* étant fort semblables. Cette altération supplémentaire a pu se produire ailleurs qu'à Moustier, où elle n'est pas attestée avant 1880.

(4) Cette variante en *-iat*, de frappe très wallonne, doit être rattachée aussi à mon avis aux NF dérivés de *Vansanvliet*, bien que les jalons intermédiaires manquent; même remarque que pour *Van Samitulle*.

(5) O. JODOGNE, *Répertoire belge des noms de famille*. Tome II : *Arr. de Liège*, Bruxelles, 1964, p. 649.

(6) « L'immigration flamande en Wallonie : évaluation à l'aide d'un indicateur anthroponymique », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. XII, 1981, 1-2, pp. 205-244.

Que retenir comme enseignement de tout ceci ? Certainement que l'étude des patronymes doit être menée avec beaucoup de prudence. Il convient de l'aborder si possible par les deux bouts, c'est-à-dire aussi bien à partir des noms personnels ou surnoms attestés au moyen-âge et au 16<sup>e</sup> s., qu'à partir de leur aboutissement dans les registres paroissiaux et les registres d'état civil, où ils peuvent encore être soumis à de curieux incidents de parcours. Les recherches généalogiques sont certainement d'un précieux secours dans ces cas-là<sup>(7)</sup>; le Registre national également, grâce à l'accumulation souvent révélatrice de variantes graphiques convergentes.

Dans bien des cas, l'étude des noms de famille peut donc être assimilée à une science toponymique qui ne s'appuierait que sur les seules formes officielles du cadastre.

Ce petit article n'avait d'autre ambition que de fournir une explication à une famille de patronymes étranges et, partant, de nous rappeler à beaucoup de modestie dans l'approche des anthroponymes.

Jean GERMAIN

(7) Pour un cas analogue de NF flamand expliqué à tort comme un NF roman, cfr André GOOSSE, « Le nom de famille *Schayes* », dans *DW*, t. 6, 1978, pp. 138-142.

## Comptes rendus

Gabriel GUILLAUME et Jean-Paul CHAUVEAU (avec la collaboration de Renée LAGRANGE-BARRETEAU), *Atlas linguistique et ethnographique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine* (Atlas linguistique armoricain roman). Vol. II : *Flore\*\*. — Terre. Temps. — Maison\**, 1983, 10 pp. + cartes 281-592 + 8 pp. Éd. du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.

L'ALBRAM (alar) comportera quatre tomes. Huit ans après le premier (1975)<sup>(1)</sup> est sorti le 2<sup>e</sup> volume, un peu plus copieux (312 cartes contre 280) et plus varié par la matière traitée. Le vaste secteur de la *Flore*, auquel était déjà consacré tout entier le tome I<sup>er</sup>, fait encore l'objet de plus de 100 cartes (fruits et arbres fruitiers 281-338; bois, arbres et arbustes 339-398; plantes textiles 399-411); le secteur *Terre*, regroupant des notions assez diverses, relatives à l'hydrographie, au labour, à la fumure, est traité en une centaine de cartes (412-505 ainsi que 587, 590, 592); le secteur *Temps* (« météorologie; aspects de la chronologie »), en une soixantaine (506-570); enfin, une vingtaine de cartes (571-586, 588-589, 591) commencent le chapitre de la *Maison*, qui s'achèvera dans le t. III,

On remarquera que les intitulés, bien qu'ils soient parallèles à ceux de l'*ALW*, ne couvrent pas exactement les mêmes réalités : sous *Maison*, on trouve des termes relatifs à la ferme (étable, écurie, fenil...) que l'*ALW* (t. 9, à paraître) sépare de ceux qui se rapportent plus proprement à la maison et aux activités domestiques (tomes 4 et 5) et regroupe avec les activités agricoles (comme le labour, la fumure, ici rangés sous *Terre* avec l'hydrographie, qui sera traitée par l'*ALW* à un autre endroit, avec les arbustes...).

La distribution de la matière est affaire de convention, dans une large mesure. On doute qu'il y ait un classement parfait, ou conseillable en ce domaine. Moins gratuit qu'un classement alphabétique

(1) V. notre compte rendu, DW 5, 1977, 134-138.

un classement notionnel s'accommode sans problème de ces divergences. L'important est que des index facilitent au consultant les comparaisons qu'il souhaite effectuer. Le t. II de l'ALBRAM commence par une table des cartes et se termine par une table alphabétique des notions; un index des principaux types dialectaux qui est peut-être prévu dans le dernier volume rendrait les plus grands services.

En raison de la complexité et de la diversité des matériaux, un classement plus linguistique est impossible. Tout au plus pourrait-on, comme l'*ALW* l'a fait, de manière exceptionnelle et limitée, dans les tomes 1 et 2, présenter d'abord les cartes dont l'intérêt est purement phonétique (elles sont nombreuses dans le t. II de l'ALBRAM), puis celles d'intérêt morphologique ou syntaxique (conjugaisons; suffixes...); ensuite, celles qui mettent en évidence des différences lexicales simples et parlantes; enfin, les autres (très nombreuses), plus confuses et plus disparates. C'est là plutôt, on le comprend, un objectif auquel on pourrait tendre au terme du travail qu'un critère de classement opératif au départ. Au cours de la réalisation d'une œuvre aussi considérable qu'un atlas linguistique, on ne peut exiger davantage que des renvois d'une carte à d'autres, présentant des faits similaires, et que des rapprochements ponctuels. On saura gré aux auteurs de l'ALBRAM II d'avoir généralisé autant que possible la mise en parallèle de cartes dont la comparaison est utile : par exemple, entre un mot est un dérivé (286-287 cerise, cerisier; 290-291 noisettes, noisetier; 302-303 poires, poirier; 438-439 boueux, boue; 448-449 ça cahote, cahots; 460-461 labourer, laboureur; etc.); un subst. et un verbe (528-529 bruine, ça bruine...), des notions voisines (378 lien de fagot, 379 lien de gerbe; 556 vent du sud, 557 vent du nord...) (\*). Le procédé est aussi simple que commode; bien que fréquent, il n'est pas systématique, et, d'ailleurs, pas toujours possible (528 bruine, rapproché du verbe, ne peut l'être de 530 brouillard; 482 mare est séparé de 487 flaque, etc.).

(\*) Le rapprochement pour le même motif (types lexicaux identiques de part et d'autre) des c. 586 « entre le mur et le toit » et 587 « cavités sous la rive » oblige à détacher cette dernière de son chapitre naturel. Un renvoi aurait peut-être été préférable dans ce cas. La raison du déplacement en fin de volume des c. 590 et 592 n'apparaît pas clairement.

D'autres fois, les comparaisons sont proposées sur une carte unique polyvalente (les réponses étant clairement distinguées par un point-virgule, des parenthèses...) : par ex., 297 éboguer des châtaignes; écaler des noix; 336 marc de pommes, (marc de raisins); couche de marc; 340 chêne; frêne; 344 tilleul; peuplier; 451 carrière; carriers; 467 commencer le labour; le finir; 502 devant; derrière, etc. Le nombre de notions passées en revue dans ce tome II est sensiblement grossi grâce à ces cartes polyvalentes très nombreuses.

Toutes les questions, il est vrai, n'ont pas le même intérêt ni le même rendement (v. par ex. 440 enduire, 444 fonte; laiton; 449 cahots...) et, en ce cas, on ne sait pas toujours si les lacunes s'expliquent par l'absence des réalités ou de désignations autochtones ou par une faiblesse de l'enquête (v. not<sup>t</sup> 285 cenelles; 340 frêne; 344 peuplier...). Dans plusieurs cas, les réponses proviennent, semble-t-il, d'emplois spontanés et n'ont pas été systématiquement demandées. La richesse de l'*ALW* pour arc-en-ciel (*ALW* 3, not. 66) ou giboulées de mars (*Id.*, not. 95) n'a pas ici d'équivalent, peut-être parce qu'il est trop tard et que des termes traditionnels ont été supplantés par le français.

Le chapitre *Temps* (env. 60 cartes) est moins fourni que le t. 3 de l'*ALW* (auquel on aurait pu renvoyer comme on le fait aux autres atlas de France) : n'y figurent ni les noms des jours, des mois, des saisons, des grandes fêtes traditionnelles, ni grande ourse, par ex.; les adverbes et les conjonctions de temps sont moins nombreux. Mais il se peut que certaines de ces notions seront classées ailleurs.

Je n'insisterai pas sur les lacunes et sur les manques, qui sont inévitables; et il y aurait un paradoxe évident à le faire quand c'est plutôt la surabondance que d'aucuns reprocheraient à l'*ALBRAM*. De tous les nouveaux atlas linguistiques français, c'est vrai, l'*ALBRAM* est sans doute le plus foisonnant et le plus touffu. Que, dans une entreprise de l'ampleur des *Atlas linguistiques de la France par régions*, les approches soient différentes, c'est presque forcé, et c'est probablement utile, rappelant de manière très concrète aux lecteurs qu'une saine relativité doit préside à l'interprétation des documents : la clarté peut parfois résulter d'une simplification exagérée des faits, comme la confusion, d'un manque de recul insuffisant. Je me garderai, quant à moi, de faire grief aux auteurs de l'*ALBRAM* d'avoir pris l'option de ratisser plus serré que d'autres et dans un premier temps, d'accumuler plutôt que de décanter. Les copieux compléments et suppléments qui accompagnent chaque carte et qui traduisent une

quête presque passionnée du détail, enrichissent à coup sûr le volume, même s'ils l'alourdissent et le rendent moins facilement lisible.

Le seul reproche fondé que l'on pourrait faire ne concerne donc pas la matière elle-même, mais sa présentation. On notera d'ailleurs avec plaisir que le t. II manifeste un souci de simplification et de clarté, par rapport au t. Ier, dans lequel de longues annexes, occupant des colonnes entières, se poursuivent sur plusieurs pages, avec de curieux retours en arrière, déroutaient quelquefois. Le T. II, qui propose (comme les autres atlas de la série) une carte par page, est plus sobre et plus facile à consulter. Des données peu intéressantes (t. identiques aux t. fr.) sont souvent éliminées; la disposition face à face de notions comparables (v. *supra*), le recours à des signes conventionnels pour noter économiquement des différences de nature (adj.; adv.), de construction (emplois transitifs ou non, p. ex. 454, 456) ou toute autre particularité témoignent même d'ingéniosité dans la manière de concilier l'information et le coût. Les notices introductives des cartes, concises, fournissent un commentaire clair et précis des notions, mais non pas, même sous une forme sommaire, des faits linguistiques. Les suppléments sont, dans ce t. II, classés dans un ordre purement géographique, pour faciliter la recherche (ceci au prix de certaines redites).

Du fait de la polyvalence de plusieurs d'entre elles, les 312 cartes de l'ALBRAM II concernent, en réalité près de 400 notions, à partir d'un réseau de base de 126 points. Quelques-unes n'ont pas d'équivalent dans les autres atlas : not<sup>t</sup> plusieurs relatives aux pommes et au cidre (306 pommes à couteau, 316 se nouer [des p.], 327 le cidre pétille, 331 il a changé de goût) et quelques autres (411 égrener le chanvre ou le lin, 418 ensemble de champs ouverts, 444 fonte, laiton, 501 en sens inverse, 505 des étrangers...).

L'intérêt de plusieurs cartes est exclusivement ou principalement phonétique (v. par ex. 302 poires; 319 mûre; 339 bois [où des variantes indiquent une « mouvance de la prononciation entre français et patois bien localisé »]; 340 chêne; 399 toile; 416 pré; 417 prée; 477 ruisseau, -eaux; 499 loin; 520 pluie; 521 eau; 528 froid; etc.). Mais, en général, les aires qui se dessinent, avec plus ou moins de netteté, sont lexicales. Le rendement varie selon les cas, mais il est rare qu'on constate des lacunes importantes (not<sup>t</sup> 316 se nouer; 444 fonte, laiton; 491 barrer un ruisseau) ou des réponses banales (par ex. 328 goût d'éventé). La richesse lexicale et parémiologique d'un volume comme celui-ci est telle qu'elle donnera, pour quelques lustres encore, du travail aux chercheurs qui auront à interpréter et à classer les données. On ne

peut ici en donner qu'une faible idée, à l'aide de quelques exemples choisis parmi des centaines (not<sup>t</sup> par référence à des faits wallons).

La carte originale « étranger » (505) permet de dessiner une vaste aire « hors venu », bordée à l'ouest et au sud d'une frange « survenu »; une autre c. originale (306 pommes à couteau) révèle en des points où ils manquaient à la c. 308 (réserve de p. à couteau) des f. *mijó, ni-* ... comparables au pic. *migot, mu-* trésor caché, au nam. *nigo amas* caché de fruits, d'argent... (v. HAUST, *Étym.* 112). Relevons, parmi beaucoup d'autres types intéressants, « prime » et « heurible » pour 'précoce' (318), « fiens » et « fembroi » fumier (494), « guène, -ée » rosée (535; FEW 14, 111 gaul. *wadana*), *gro, afr. groe* glace (541; FEW 4, 258 *grava*), « endroit » ferme (574), etc. Par référence au wallon, on notera quelques survivances de « noix » pour 'noisette' (291), de « fou », souvent supplanté par son diminutif « fouteau », pour 'hêtre' (342), une aire importante « beloce » prunelle (284), les t. « anuit » aujourd'hui (565; cf. ALW 3, 245), « à q'te heure(-ci) » maintenant (570), « jouc » perchoir (581), « cenail » fenil (585)... De la c. tourbillon (553), retenons « ventueuse » et surtout « sorcière » (cp. ALW 3, 141a « vent de sorcière »), des compléments à la c. 506, *bourdinon* surnom du soleil (cp. ALW 3, 25b Bourguignon)...

Les dénominations imagées sont très nombreuses : « rose de chien, de loup, de diable, de tonnerre, etc. », « églantier » et parfois « églantine » (356); « bren de scie » sciure (393); « mouches blanches » flocons de neige (548); « yeux de bœuf, de bique, de bétier, de bouc, de grenouille... » bulles que fait la pluie (531); « grosse vache noire », « gros château », « macchabée » (FEW 6/1, 1b) gros nuage noir (415); « chemin de Galilée », « bergerie », « gabrielle » (réinterprétation d'un dérivé de *capra*?) etc. nuages moutonnés (516); en Haute Bretagne, on dit du cidre qui pétille qu' « il a des lentes dans le poil » (327); de longs bouts de branches laissés par un émondeur négligent s'appellent, entre autres, des « accroche andouilles » (383)...

Des comparaisons traditionnelles sont souvent signalées dans les annexes : « courbé comme une guêpe sur un tronçon » (301), « aigre comme chien (cheval) » (330), « trempé comme un *sâ* » c.-à-d. une pressée (337), « franc comme un églantier », par antiphrase (356), « tordu comme un *hart* » lien de fagot (378), etc.; de même que des expressions pittoresques, des proverbes et des dictons, et même quelques calembours et des devinettes : cf. 324, du cidre baptisé, « 14 à l'eau et 1 aux pommes »; 508 (rayons du soleil) « les cordes du soleil tirent », « le s. tire les cornes »; 283 « les mûres d'août valent des pruneaux, les

m. de septembre valent des araignées<sup>1</sup>; 298 « ne pas peler la châtaigne à qn<sup>1</sup>, ne pas prendre de formes pour lui dire ce qu'on pense; 367 « trouver des échaliens de bourdaine<sup>1</sup> s'attarder à parler avec qn; 396 « il y en a pour le chien du bûcheron<sup>1</sup> il y en a trop; 517 « ciel pommelé, femme fardée n'ont jamais longue durée<sup>1</sup>...»

L'ethnographie et le folklore sont également bien partagés. La moisson que peut faire un amateur patient est à la fois ample et variée : voyez, par ex., sur les travaux collectifs d'entraide, les c. relatives à l'émondage (388-390), au défrichage (415), à la sortie du fumier (496); sur la pratique ancienne de cueillir des feuilles pour nourrir les porcs lorsque les aliments verts venaient à manquer, la c. 375 (effeuiller à la main); sur les types de haies, la c. 352; sur l'opposition des champs ouverts et des champs fermés, la c. 418. En outre, notes diverses sur des remèdes (v. 292, 293, 340, 350, 355, 362...), des liqueurs (292, 296, 304, 357...), des jouets (346 cônes de sapin, 355 houx, 357 gratte-cul), des utilisations particulières, comme du troène pour faire les ruches (346), du sureau contre les taupes (351), du fragon, sorte de houx, pour confectionner des balais de pots (354), du laurier dans la lessive, pour donner une bonne odeur au linge... De telles informations, il aurait été dommage qu'elles se perdent. Il arrive que certaines expliquent les mots : le subst. « potier<sup>1</sup> bout de branche laissé par un mauvais émondeur vient de l'usage (connu aussi en Wallonie : v. DL 3 *dbe ds djusses* arbre aux cruches) d'accrocher pots et seaux à des branches pour les égoutter.

Souhaitons que les auteurs continuent dans les volumes suivants à se montrer aussi attentifs que dans celui-ci aux mots, aux choses, aux coutumes et qu'ils persévérent dans leur effort de simplifier sans sacrifier.

J. L.

HJORTH Arne, *La Partie cambrésienne du Polyptyque dit « Terrier l'Évêque » de Cambrai. Le manuscrit et la langue*, Acta Universitatis Gothoburgensis (Stockholm, 1971, Göteborgs Offsettryckerei AB), un vol. 16,5 × 22 cm. de 221 pp. + 1 feuille d'Errata, 1 photo h.t. (Romanica Gothsburgensia XII). Prix : 30 couronnes.

Cette thèse doctorale de Göteborg étudie (sans la publier) la partie cambrésienne du « Terrier l'Évêque » (Archives départementales du Nord, cote 3 G 1208), document datant de 1275-1276 (en fait de 1260-1276).

Élève du professeur S. Allén, dont la thèse de doctorat (Göteborg, 1965) est consacrée à l'analyse graphématische comme base de la datation des textes, l'A. aborde l'étude du Polyptyque avec la méthode minutieuse de son maître et aboutit à des résultats précis et souvent nouveaux sur l'interprétation de ce texte.

Le travail est divisé en trois chapitres :

I. *Graphonomie* (ou étude des graphes, c'est-à-dire des unités segmentaires), pp. 18-82; c'est la partie de base qui met les graphèmes en relation avec le système phonématische qu'ils reflètent grâce à des relevés détaillés et systématiques.

II. *Morphologie* (pp. 83-96) qui étudie : 1) l'article défini; 2) les substantifs et les cas (on notera la fidélité avec laquelle le texte observe la règle de la déclinaison à deux cas); 3) les adjectifs possessifs et pronoms; 4) un intéressant excursus (pp. 88-96) sur le suffixe féminin *-esse*, notamment les dérivés en *-eresse* et *-enesse*.

III. *Lexicologie* (pp. 97-162) dont la partie la plus attachante est le « Lexique raisonné » (pp. 97-160) qui réunit « tous les mots qui, à notre connaissance, n'ont pas été traités avant nous ou qui... présentent quelque chose de nouveau par comparaison avec les renseignements fournis par les dictionnaires ordinaires... et par les autres ouvrages consultés » (liste de ceux-ci dans la riche bibliographie, pp. 198-208).

Dans ce « Lexique raisonné », nous avons noté : pp. 102-103, *avesnes*, dites « terres wastes » et opposées aux « terres ahanaules », qui sont probablement des terres marécageuses; le terme est à séparer de fr. *avoine*, pic. *avaine*; — pp. 106-108, à propos du toponyme *Besaing*, le suffixe *-aing*, diversement expliqué dans les noms de lieu de la région, représente le suffixe lat. *-inium*; cf. aussi *Bohaing* (pp. 109-110); — pp. 139-140, *makefier* (surnom) et l'étymologie de fr. *mâchefer* (y compris la théorie de J. Orr); — p. 144, *Mollenwes* (pour Morlanwelz) suggère, pour le déterminant, un dérivé en *-lenus*; — p. 149, *pire* (chemin); l'A. appuie l'étymon latin (*caminus*) *petreus*.

Viennent ensuite les « Résumé et Conclusions » (pp. 163-172) où sont traitées les *quêtes* (rédition et date) et surtout la *langue* avec des considérations pénétrantes sur la *scripta*.

Enfin 17 tableaux, dont beaucoup chiffrés, illustrant la minutie avec laquelle le texte a été scruté; les tableaux 1 « Types graphiques provisoires » et 5 « Graphèmes alphabétiques » reproduisent en fac-

simile les diverses formes des lettres dans le manuscrit; le tableau 8 chiffre les relations entre graphies picardes et graphies franciennes; les tableaux 9 et 10 chiffrent les variations allographiques facultatives, etc.

Cet aperçu sommaire ne donne qu'une faible idée de l'information et de la richesse de ce travail qui, avec un effort de renouvellement, est bien dans la tradition brillante de la romanistique suédoise.

J. HERBILLON

## CHRONIQUE

### Mémoires universitaires 1985.

*Université Libre de Bruxelles :*

BOUCHER Annie, *Toponymie des communes d'Haulchin [Th 12] et d'Estinnes-au-Mont [Th 13]*.

DEMIERBE Joëlle, *Toponymie de la commune de Courcelles [Ch 35]*.

*Université de Liège :*

CRETON Vincent, *Toponymie de Gilly [Ch 50], Lodelinsart [Ch 49] et Ransart [Ch 37]*.

HORBACH Philippe, *Essai d'anthroponymie. Recherche sur les noms de famille de l'arrondissement de Nivelles issus d'un nom de métier ou d'un surnom*.

PALMAERS Jacques, *Le vocabulaire wallon de la faune, spécialement dans la vallée du Geer*.

PAQUOT Yvan, *Toponymie de Hermée [L 26], Oupeye [L 27] et Vivegnis [L 41]*.

ROBLAIN Roseline, *Toponymie d'Ébly [Ne 49] et de Witry [Ne 50]*.

*Université Catholique de Louvain :*

AUSTENNE Nadine, *Toponymie de Thynes [D 40]*.

BURNY Anne, *Le vocabulaire [français] des jeux des enfants de l'après-guerre dans le Brabant wallon*.

DELESTRAIT Jean-François, *Toponymie de la commune de Vitrival [Na 124]*.

GILLES Colette, *Toponymie de la commune de Clermont-les-Walcourt [Ph 18]*.

MALDAGUE Christine, *Étude lexicologique sur le langage des étudiants à l'Université catholique de Louvain*.

SCHMITZ Alain, *Étude synonymique sur différents parlers wallons : le vocabulaire de la description physique de l'homme*.

THIRY Michel, *Toponymie de Roy [Ma 39]*.

CHRONIQUE

scruté les diverses formes des lettres dans le manuscrit, le tableau a établi les relations entre graphies, en particulier, avec celles

TABLE DES MATIÈRES

Louis REMACLE, <i>Le wallon (h)oûteû, nom d'un animal</i> . . . . .	5
Jules HERBILLON, <i>Notes d'étymologie et datations</i> . . . . .	20
Marie-Guy BOUTIER, <i>Une pasquête visétoise de 1780</i> . . . . .	29
Pascale FOURMENTIN-DEPOTTE, <i>Textes dialectaux de la région d'Ath</i> . . . . .	42
Roger PINON, <i>Que signifie le surnom du dragon de Mons?</i> . . . . .	65
Pierre RUELLE, <i>Introspection d'un intellectuel patoisant</i> . . . . .	83
Jean LECHANTEUR, <i>couvercle, couvert, -e, couvertoir, couverture</i> <i>dans la langue écrite à Liège aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles</i> . . . . .	92
<b>Mélanges</b>	
Louis REMACLE, <i>Notes critiques</i> . . . . .	108
Jean GERMAIN, <i>Le nom de famille Vasamuliet ou les avatars d'un nom de famille flamand en Wallonie</i> . . . . .	127
<b>Chronique</b> . . . . .	
	143

SOCIÉTÉ DE LANGUE  
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

**Cotisations :** Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (450 F) ou de *membre protecteur* (minimum 600 F) au C.C.P. 000-0102927-10 de la S.L.W.

**Vente des publications :** s'adresser exclusivement à Roger Pinon, quai de Rome 10, Boîte 031, 4000 Liège. Une liste complète des publications disponibles est consultable à la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie.

**Extrait du catalogue :**

*Les Dialectes de Wallonie*, le tome . . . . . 450 F

*Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes* (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :

tome 75 (1974) : A. LALOUX, <i>Mi p'tit viyadje dès-ans au long</i> ;	900 F
J. MASSONNET, <i>Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)</i> , 356 pp. . . . .	1.600 F
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, <i>Lexique ... (fin)</i> (n'est fourni qu'avec le t. 75) Ensemble . . . . .	

*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 23 tomes s'informer auprès de *Annuaire de la Société*, 34 tomes M. Pinon

**Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :**

J. FELLER, <i>Traité de versification wallonne</i> , 1928, 400 pp. . . . .	1.000 F
R. DASCOTTE, <i>Étude dialectologique ... sur l'élevage dans le Centre</i> , 1978, 158 pp. . . . .	350 F
L. REMACLE, <i>Glossaire de La Gleize</i> , 1980, 216 pp. . . . .	500 F
M. RENARD, <i>L'Argayon, èl djéyant d' Nivèle</i> (éd. J. Guillaume), 124 pp. . . . .	400 F

**Collection littéraire wallonne :**

1. J. CLASKIN, <i>Airs di flûte et autres poèmes wallons</i> , éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. (*) . . . . .	350 F
2. W. BAL, <i>Fauves dèl Tâye-aus-Fréjés èt Contes dou Tiène-al-Bije</i> , 1956, 110 pp. . . . .	250 F
3. G. WILLAME, <i>Sonnets</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp. . . . .	200 F
4. F. DEWANDELAER, <i>Oeuvres poétiques</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp. . . . .	500 F

**Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :**

1. J.-D. BOUSSARD, <i>Li Rodje Dame</i> (*). — 2. É. GILLIARD, <i>Li dérène saison</i> . — 3. M. DUSSAUSSOIS, <i>Et l'ivier qui va v'ni</i> . — 4. J. D'INVERNO, <i>On neûr vèvi qu'on nome amoûr ...</i> — 5. J. RATHMÈS, <i>L'èfant so l' teût</i> . — 6. Ch. GEERTS, <i>Lès-eûres d'après</i> . — 7. V. GEORGE, <i>Rècinèyes</i> : le volume . . . . .	125 F
8. A. HENIN, <i>Lès téres dau Bon Diè</i> (vol. double) . . . . .	250 F
9. J. HOUBART-HOUGE, <i>Contes d'on payis d'ôte pâ</i> . — 10. J. SPINOSA-MATHOT, <i>Èl bos qu'on fait lès violes</i> . — 11. J.-M. MASSET, <i>Treûs contes</i> . — 12. A. BACQ, <i>Diè vos l' mère et Lès nûts d' frède bïje</i> : le vol. 150 F	
13. L. NOËL, <i>Li dictateûr</i> . . . . .	200 F

(\*) Ne se vend plus qu'avec la collection complète.

BD. 27.157